

RAPPORT DE MANDAT
DU
COMITE
POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Rapport d'activité pour le mandat 2009-2012

*Etat des lieux des politiques publiques engagées depuis quinze ans
dans le domaine des mémoires de l'esclavage*

Deuxième partie

Mise en perspective de quinze années d'actions collectives et de politiques publiques

Novembre 2013



RAPPORT DE MANDAT DU
COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
(2009-2012)
TABLE DES MATIERES
Deuxième partie

MISE EN PERSPECTIVE DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES DEPUIS QUINZE ANS

Table des matières du deuxième volume du rapport de mandat du CPMHE	3
Présentation du rapport de mandat du comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage	5
Chronologie de l'activité du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (2009-2012)	7
Le rôle du Comité de personnalités qualifiées sur un enjeu mémoriel	15
Les membres du CNMHE (depuis le 10 mai 2013), du CPMHE (2009-2012) et du CPME (2004-2009)	19
<i>La Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions</i> de 2009 à 2012	23
Renforcer la <i>Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions</i>	27
Faire vivre la pluralité des mémoires de l'esclavage en France	31
Lieux et acteurs de la mémoire de l'esclavage en France	35
La question de l'esclavage à l'école	39
L'histoire de la traite, de l'esclavage et des abolitions dans les programmes scolaires	45
L'évolution de la recherche scientifique sur la traite et l'esclavage en France depuis les années 1990	49
L'édition française et l'histoire de l'esclavage depuis 2001	53
Prix de thèse du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage et valorisation de la recherche	59
La mise en valeur des patrimoines de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions en France	63
La numérisation et la mise en ligne de ressources sur les traites et les esclavages	71
Pour une valorisation européenne et internationale de l'action de la France	75

PRESENTATION DU RAPPORT DE MANDAT DU CPMHE

En 2001, le Parlement adoptait, à l'unanimité, au terme de trois ans de délibération, la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Par-delà cet acte solennel de reconnaissance, la France a engagé de nombreuses actions afin de donner à cette part de son histoire la place qui doit lui revenir, dans les programmes scolaires, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la valorisation des patrimoines, dans la vie sociale et culturelle...

En application de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, a été institué par décret, auprès du gouvernement, un comité de personnalités qualifiées.

Au terme de leur mandat, en 2012, les personnalités qualifiées qui ont composé le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) ont souhaité présenter le travail engagé depuis 2009 mais plus encore d'inscrire leur bilan dans la continuité de la voie ouverte par le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) institué en 2004.

Huit ans après le rapport fondateur du Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME), les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont été soucieux de dresser un état des lieux de l'évolution de la place des mémoires de la traite et de l'esclavage colonial dans l'espace public, les patrimoines, les programmes scolaires et les programmes de recherche.

Le mandat du CPMHE s'est achevé sur la remise au gouvernement, le 30 novembre 2012, d'un rapport de mission confié à Françoise VERGÈS portant des préconisations pour l'avenir du Comité et son renforcement également rendu public pour la première fois dans ce rapport.

*A la suite de ce rapport, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT a décidé de faire évoluer le Comité en affirmant, par un **nouveau décret le 6 mai 2013**, son caractère national et en élargissant sa composition à des représentants des ministères signataires nommés par arrêté ministériel et ayant une voix consultative.*

*Le **Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE)** dont les membres ont été nommés par décret **le 10 mai 2013** pour un mandat de trois ans, placé sous la présidence de Myriam COTTIAS, a pris le relais du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE). Soucieux d'inscrire son mandat à travers de nouveaux objectifs ambitieux, le CNMHE rendra compte, dès 2014, de son action dans un rapport d'étape.*

L'objectif de la publication du rapport de mandat du CPMHE est de dresser un bilan de quinze ans de politiques publiques et de huit ans de mise en place d'un comité permanent auprès du gouvernement.

*Le **rapport de mandat du CPMHE**, rédigé pour partie et mis en forme par Frédéric LAZORTHE, est constitué de trois volumes :*

- *Le premier, **Mémoires de l'esclavage : pratiques sociales et enjeu civique**, dresse le bilan de l'action du Comité depuis son instauration en regard des évolutions de la société française ;*
- *Le deuxième, **Quinze années d'actions collectives et de politiques publiques**, vise à mettre en perspective à travers des fiches thématiques et chronologiques les différents niveaux de l'action publique autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition en France ;*
- *Le troisième, **Avenir du Comité, mémoires en mouvement**, reprend le Rapport de la mission sur l'avenir du CPMHE (novembre 2012) et les lois et décrets relatif au comité institué en application de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001.*

L'ACTION DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

Nommés par décret signé du Premier ministre en mai 2009, les membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE placés sous la présidence de Françoise Vergès ont défini pour leur mandat les priorités suivantes dans leur rôle de conseil auprès du gouvernement :

- *Conforter la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et l'inscription de cette histoire dans la conscience collective ;*
- *Améliorer les conditions d'enseignement de la question de la traite atlantique et de l'esclavage colonial et favoriser le développement et la diffusion de la recherche*
- *Valoriser les patrimoines liés à la traite, l'esclavage et leurs abolitions et développer les médiations culturelles ;*
- *Développer l'inscription internationale du Comité et de la politique mémorielle de la France autour de la traite et de l'esclavage.*

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE)

Ainsi que le prévoit la loi n°2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, un comité de « *personnalités qualifiées* » a été installé auprès du gouvernement afin de « *proposer des actions et des lieux* » garantissant la pérennité de la mémoire du crime.

Institué dans un rôle consultatif, non doté d'une personnalité morale, et ne pouvant guère, dans ces conditions être doté d'un budget d'intervention, le Comité a toutefois été soucieux de la mise en œuvre de ses recommandations.

Le CPMHE a ainsi organisé ses travaux entre, d'une part, des réunions régulières dans le cadre de séances plénières et des réunions fréquentes autour du secrétaire général, dans le cadre des travaux en commissions ou de groupes restreints. Le CPMHE se réunit huit à dix fois par an en séance plénière pour délibérer des principales orientations et recommandations au gouvernement en matière de commémoration, d'événements nationaux ou internationaux liés à la mémoire de la traite et de l'esclavage, d'identification et de valorisation de lieux de mémoires, d'histoire et de culture, de sauvegarde des sources et de recueils des travaux ou encore d'actions de sensibilisation et d'enseignement relatives à la traite, l'esclavage et leur abolition.

Le CPMHE s'est doté de quatre commissions permanentes autour du secrétaire général :

- Une commission « patrimoine, musées, lieux d'histoire et de culture », coordonnée par Philippe PICHOT et Marie-Hélène JOLY, qui a incité à la mise en valeur du patrimoine, à la prise en compte des lieux d'histoire et de mémoire et à l'inscription de cette action culturelle au niveau européen et international ;
- Une commission « Mémoires, vie associative et archives » coordonnée par Frédéric REGENT et Claude-Valentin MARIE en charge du suivi de l'action mémorielle, des liens avec les associations et des labellisations ;
- Une commission « Enseignement et recherche » coordonnée par Jean HEBRARD et Myriam COTTIAS qui a assuré le suivi de l'inscription dans les programmes scolaires de la question de la traite et de l'esclavage, la mise en place des outils pédagogiques à destination de la communauté éducative, le développement des centres de recherche dans une perspective internationale ; la meilleure diffusion de la recherche en langue française ;
- Une commission « Communication et Commémorations », coordonnée par Guy LAVAUD et François DURPAIRE.

BILAN ET PRECONISATIONS

Dans le cadre de la réforme de 2009, le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a exercé de manière exigeante son rôle de conseil auprès du gouvernement qui lui était confié. Il déplore toutefois le défaut de mise en œuvre de nombre de ses recommandations pour l'élaboration d'une politique mémorielle en raison d'une articulation encore insuffisante avec les ministères concernés,

En dépit de l'instauration du secrétariat général du CPMHE et du renforcement du positionnement interministériel du Comité, au terme de son mandat, il dresse le constat du nécessaire établissement d'un d'une relation permanente avec les services concernés par son action dans les différents ministères, avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales.

En trois ans, des liens ont bien été formalisés avec la direction générale de l'enseignement scolaire du Ministère de l'éducation nationale, notamment dans le cadre de la commission mise en place pour la refonte des contenus en ligne sur le site EDUSCOL en 2011, avec le département de la politique scientifique et de la recherche de la Direction des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, autour du programme d'action transversal consacré aux patrimoines de la traite et de l'esclavage, ou encore avec la sous-direction aux Droits de l'homme du ministère des affaires étrangères.

Toutefois pour l'essentiel, ces relations, établies autour de projets ponctuels ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une coopération permanente nécessitant, à chaque étape, l'engagement des cabinets ministériels. Afin de rendre la dimension interministérielle plus opérationnelle, le rapport Vergès sur l'avenir du CPMHE préconise, notamment, la nomination auprès du comité de représentants des différents ministères concernés.

En outre, le CPMHE déplore le manque de moyens pour nouer des échanges avec la société civile et pour jouer pleinement un rôle de médiation et de conseil avec les porteurs de mémoire, les acteurs sociaux et culturels et les acteurs politiques et administratifs. Face à ces exigences, le rapport Vergès du 30 novembre 2012 sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage met l'accent sur le développement des formes de médiations civiques et sur le renforcement du rôle et des moyens du Comité en tant qu'instance intermédiaire en lien avec la société.

REPERES CHRONOLOGIQUES SUR LE MANDAT DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE 2009-2012

2009

- 6 mai 2009 **DECRET N°2009-506 RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE**
- Le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) devient Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CPMHE)
- Renforcement institutionnel du Comité par la création du poste de secrétaire général en charge de l'animation des travaux du CPMHE et du réseau interministériel
- Renouvellement des missions du Comité qui affirme son rôle de conseil et d'expertise auprès du gouvernement.
- 8 mai 2009 **NOMINATION PAR DECRET DES DOUZE PERSONNALITES QUALIFIEES** composant le CPMHE sous la présidence de Françoise VERGÈS.

Frédéric LAZORTHES est nommé secrétaire général du CPMHE par arrêté ministériel du 7 mai 2009.
- 10 mai 2009 **4^E JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS A BORDEAUX** à l'invitation de Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux et de Alain ROUSSET, président du Conseil régional d'Aquitaine, en présence de Michèle ALLIOT-MARIE ministre de l'intérieur et d'Yves JÉGO, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, et de l'ensemble des membres du CPME.

Inauguration des nouvelles salles permanentes consacrées à « *Bordeaux et le commerce atlantique au XVIIIe siècle* »

17 juin 2009 **CONFERENCE DE PRESSE POUR L'INSTALLATION DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE)** en présence de Yves JÉGO, secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-mer, dans le salon Delgrès de l'Hôtel de Montmorin.

24 juillet 2009 **CONTRIBUTION DU CPMHE AUX ETATS GENERAUX DE L'OUTRE-MER** portant des préconisations concrètes dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture en se fondant sur le rôle du CPMHE :
« Notre ambition est de veiller à l'inscription dans l'histoire nationale et dans la mémoire collective de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Notre ambition est de faire en sorte que tous les Français comprennent les héritages complexes et pluriels d'une histoire de près de quatre siècles. »

Toutefois, le CPMHE considère que ses préconisations ne peuvent se limiter au seul champ de la traite et de l'esclavage :

*« Les Etats Généraux des Outre-mers révèlent **une double attente** : celle d'une affirmation de la singularité de chaque entité indissociable d'une reconnaissance plus forte de leur contribution à la France et à la République. Considérant enfin que les enjeux mémoriels, culturels et identitaires des Outre-mers ne se réduisent pas à la seule dimension de l'esclavage et ne sauraient être appréhendés de manière parcellaire, le CPMHE estime indispensable de favoriser, à l'échelle nationale, une meilleure connaissance et diffusion du patrimoine, de l'histoire et des réalités contemporaines des Outre-mers, en particulier à l'école, mais également dans les lieux de culture. »*

6 octobre 2009 **CONSULTATION DU CPMHE SUR LE PROJET DE MEMORIAL A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE NANTES**
Mission de Françoise Vergès à l'invitation de la municipalité de Nantes sur la finalisation du projet de mémorial et diverses consultations pour avis.

2010

26 janvier 2010 **APPEL POUR UN ENGAGEMENT DE LA FRANCE POUR LA SAUVEGARDE DES ARCHIVES ET LA RECONSTRUCTION DES LIEUX DE SAVOIR EN HAÏTI**, à la suite du séisme du 14 janvier 2010.

Mise en place par le CPMHE d'un groupe de travail associant le Ministère des affaires étrangères et européenne, la BNF, les grandes ONG culturelles, comme Archives sans frontières et Bibliothèques sans frontières.

Le CPMHE invite la France à prendre l'initiative d'une grande bibliothèque numérique internationale dédiée à l'histoire et à la culture haïtiennes :

« Le lien entre la France et Haïti est demeuré insécable, en dépit des tensions, des incompréhensions et même des affrontements, parce qu'il puise à des principes partagés à une ferveur commune pour la liberté et la dignité humaines. Sans Haïti, la France n'ignore pas qu'elle serait définitivement amputée d'une part d'elle-même. Ainsi retissant les fils d'une histoire entremêlée, la France contribuera à faire qu'Haïti continue d'éclairer la conscience du monde. »

Janvier-Avril : réunions de travail avec la cellule Haïti du Ministère des Affaires étrangères.

Préconisation de mettre Haïti à l'honneur lors de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions 2010.

19 février 2010 **RECOMMANDATIONS DU CPMHE AU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE CONCERNANT L'EVOLUTION DES PROGRAMMES EN HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DES CLASSES DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE.**

Le CMHE déplore le fait que la question de la traite et de l'esclavage continue d'être abordé à partir de son abolition en 1848 et l'absence de la colonisation dans le programme :

« Lier ainsi, sans préalable, la référence à l'esclavage à la révolution de 1848, c'est non seulement réduire la compréhension du fait abolitionniste lui-même, au risque d'en revenir à la vision d'une liberté généreusement concédée, d'enfermer la question dans une optique française et de minimiser les enjeux liés à la traite et l'esclavage et à leur abolition. Alors que l'enseignement en histoire et en géographie en classe de seconde vise « la recherche permanente du sens » et la « compréhension du monde contemporain par l'étude des sociétés du passé », **la mention marginale de l'esclavage ainsi que l'absence de toute référence à la colonisation sont d'autant plus problématiques que les discriminations et leur inscription dans de prétendues différences raciales qui servent à justifier l'institution servile ont contribué, hélas, à façonner notre modernité.** »

10 mai 2010 **5^E JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS**
Cérémonie officielle à Paris, dans le jardin du Luxembourg, en présence du ministre de l'intérieur qui a donné lecture d'un message du président de la République, de la ministre chargée de l'Outre-mer et du président du Sénat.

La veille, le dimanche 9 mai 2010, dans le jardin du Luxembourg, mise en scène des Musiques et littératures des mondes de l'esclavage et performance « *Graffiti session Une œuvre collective pour Haïti* » par le collectif d'artistes MEMORIXX autour de SHUCK ONE.

Une exposition en dix panneaux « *Traite, Esclavage, Abolitions* », réalisée par Françoise VERGÈS et le CPMHE est installée pour la première fois à destination du public à l'intérieur du jardin du Luxembourg, du mois de mai au mois d'octobre 2010.

8 juin 2010 **LETRE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DEMANDANT A L'ÉTAT DE CELEBRER LE DIXIEME ANNIVERSAIRE DU VOTE DE LA LOI TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE.**

*« En 2011, c'est cette « voie française » pour une juste mémoire de la traite et de l'esclavage associant l'Etat, à travers la loi, et la société, à travers l'engagement des associations et des citoyens, que nous célébrerons. Le 10 mai lie ensemble la réparation mémorielle et historique envers les esclaves, la célébration des luttes pour la liberté et pour la dignité, le rejet du racisme et l'affirmation aux idéaux républicains (...)
En vue de cet anniversaire de la loi du 21 mai 2011, le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage défend le principe d'une programmation officielle ambitieuse faite de nombreuses manifestations à l'échelle de l'ensemble du territoire national autour de la date du 10 mai, non seulement inscrites dans le cadre de « l'année des outre-mer français » mais faisant écho à « l'année des descendants d'Africains dans le monde » décrétée par les Nations Unies pour 2011. »*

14-16 septembre 2010 **PARTICIPATION AU COLLOQUE FONDATEUR DE LA FEDERATION OF INTERNATIONAL HUMAN RIGHT MUSEUMS (FIHRM) A LIVERPOOL**

- Echanges avec les responsables de musées ou de lieux de mémoires associés aux droits humains
- Sessions de travail au Musée international de l'esclavage de Liverpool
- Mise en place d'une coopération régulière et d'un projet de réseau européen

8 décembre 2010 **8^E SEANCE PLENIERE DE L'ANNEE 2010**

2011

8 mars 2011 **RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE FRANCE TELEVISIONS ET SON PRESIDENT REMI PFIMLIN** concernant la place accordée dans les chaînes de l'audiovisuel public aux reportages, débats, fictions portant sur la traite, l'esclavage et leur abolition.

- 7 avril 2011 **MARIE-LUCE PENCHARD, MINISTRE CHARGÉE DE L'OUTRE-MER, CONFIE A FRANÇOISE VERGES UNE MISSION SUR LA MÉMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES**
- A la suite de la protestation de représentants Kali'na de Guyane en raison de l'organisation au jardin d'acclimatation d'une manifestation dans le cadre de *2011 Année des Outre-mer*, la ministre chargée de l'Outre-mer demande à Françoise VERGÈS de faire des préconisations concrètes pour l'inscription dans l'espace public de la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales.
- Auditions de chercheurs et d'acteurs politiques et culturels (été 2011)
 - Rapport de la mission remis le 15 novembre 2011
- 27-29 avril 2011 **COLLOQUE « PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE »** à La Rochelle co-organisé avec le département de la recherche et de la politique scientifique (DRPS) de la direction des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication.
- 3 mai 2011 **Conférence de presse** présentant les manifestations nationales à l'occasion de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions et autour du dixième anniversaire de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.
- 10 mai 2011 **6^E JOURNÉE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS**
10^e anniversaire de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.
Grande cérémonie officielle à Paris, dans le jardin du Luxembourg, avec des personnalités nationales et internationales en présence de Nicolas SARKOZY, Président de la République.
- Inauguration, à la demande du CPMHE, par le Président de la République d'une stèle, installée dans le jardin du Luxembourg, portant hommage de la nation aux esclaves des colonies françaises à la demande du CPMHE :
- Par leurs luttes et leur profond désir de liberté et de dignité, les esclaves des colonies françaises ont contribué à l'universalité des droits humains et à l'idéal de Liberté, d'Égalité et de fraternité qui fonde notre République. La France leur rend ici hommage.*
- Suite à la demande du CPMHE, l'Assemblée nationale se joint au dixième anniversaire de la loi du 21 mai 2001 par l'apposition sur la façade de l'hôtel Bourbon de trois panneaux évoquant les grandes dates législatives : l'abolition de 1794 – l'abolition de 1848 – la loi de 2001.
- Mise en ligne, sur le site de l'éducation nationale EDUSCOL, de nouvelles « ressources pour l'enseignement de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions »** à l'attention des enseignants et de la communauté éducative suite à la demande du CPMHE.
- 11-13 mai 2011 **CO-ORGANISATION DU COLLOQUE INTERNATIONAL « EXPOSER L'ESCLAVAGE : MÉTHODOLOGIE ET PRATIQUES » AU MUSÉE DU QUAI BRANLY**, premier grand colloque consacré en France à la question de la place de l'esclave dans les musées.
- Les interventions ont été mises en ligne par le musée du quai Branly et les actes du colloque sont à paraître en 2013.
- 6-12 juin 2011 **INVITATION DANS LE CADRE DE LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A SAINT-LAURENT-DU-MARONI EN GUYANE** en présence de Maryse CONDÉ
- Rencontre avec des représentants des communautés Kali'na à Awala-Yalimapo et à Cayenne
 - Rencontre avec des communautés Bushinenghe
- 19 et 20 juillet 2011 **INVITATION DE FRANÇOISE VERGÈS A UNE TABLE RONDE « MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE » DANS LE CADRE DU FESTIVAL OFF A AVIGNON**
- 29 septembre- 1^{er} octobre 2011 **INVITATION DE FRANÇOISE VERGÈS AU CONGRES EUROPEEN DE LA CITOYENNETE ET DES JUMELAGES A RYBNIK, POLOGNE**
Intervention lors de la table ronde « *Apprentissage de la citoyenneté européenne et transmission de la mémoire* »

25 octobre 2011 **RECEPTION EN L'HONNEUR DE MARYSE CONDÉ, ANCIENNE PRESIDENTE DU CPME**, à l'occasion de la remise des insignes de Grand Officier de l'ordre national du mérite dans les grands salons de la Sorbonne.

15 novembre 2011 **REMISE DU RAPPORT DE LA MISSION SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES.**

Françoise Vergès plaide pour une prise en compte de l'ensemble des mémoires issues de la colonisation :

« pour que l'objectif de ne pas « occulter le passé » ni d'« instruire de procès » soit atteint, il apparaît nécessaire de multiplier les gestes et les actions d'une éducation citoyenne, qui affirme auprès de tous l'importance de l'histoire de la colonisation et de ses héritages dans la construction de la société française afin qu'une « juste place » soit faite à celles et ceux qui s'en réclament. Les pouvoirs publics ne peuvent poursuivre une politique du coup par coup, qui fragmente inévitablement l'histoire. »

A la suite de consultations approfondies, le rapport fait une série de préconisations concrètes pour une inscription pérenne de la mémoire des expositions ethnographiques, pour un travail autour des mémoires issues de la colonisation ainsi que pour une enquête approfondie et la mise en place d'un dispositif officiel et transparent pour traiter les demandes de restitution de corps ou de restes humains.

Le rapport est public et mis en ligne sur le site du CPMHE et sur le site de la documentation française.

13 décembre 2011 **SEANCE PLENIERE EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT DE FRANCE à l'occasion de l'exposition « Les Antilles à paris : trésors de la Bibliothèque Mazarine »**

2012

24 janvier 2012 **LETRE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CONCERNANT LA JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS 2012** : proposition de mettre à l'honneur des personnalités culturelles et intellectuelles européennes engagées dans le travail de mémoire lié à la traite et à l'esclavage.

« Lors de sa séance plénière du 24 janvier 2012, le CPMHE a décidé de vous proposer que la cérémonie officielle qui aura lieu le 10 mai dans le Jardin du Luxembourg, à Paris, à l'emplacement de l'ensemble mémoriel composé de la statue Le Cri, l'Écrit et de la stèle portant l'hommage de la France aux esclaves, mette à l'honneur l'action des sociétés européennes autour de la mémoire de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition »

31 janvier -5 février 2012 **MISSION DE FRANÇOISE VERGÈS A NEW-YORK AUTOUR DE LA L'INSCRIPTION DANS L'ESPACE PUBLIC DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE. :**

- Rencontres à *Columbia University* avec des universitaires (Eric FONER, Emmanuelle SAADA,
- Soirée autour de Maryse CONDÉ
- Rencontre avec les services culturels de l'ambassade française et la représentation française auprès de l'ONU.
- Visite du Schomburg Institute (Harlem) dans le cadre d'une réflexion autour d'un Centre des mémoires de l'esclavage préconisé par le CPMHE

16 février 2012 **REMISE D'UN AVIS A LA MINISTRE CHARGÉE DE L'OUTRE-MER PROPOSANT UNE IMPORTANTE REFORME DU CPMHE AU COURS D'UNE SEANCE PLENIERE EXCEPTIONNELLE** dans le Salon Delgrès au ministère de l'Outre-mer, en présence de Marie-Luce PENCHARD :

« L'effort de comprendre libère et apaise. Plonger dans le gouffre de l'esclavage colonial, c'est travailler ensemble à se libérer des chaînes du passé, pour que ses fantômes

deviennent des ancêtres qui trouvent leur juste place parmi ceux qui ont fait l'histoire. En proposant d'aller plus loin dans cette plongée, notre ambition est de permettre à l'ensemble des composantes de la société française de dépasser son aliénation au passé colonial et de retrouver le sens et le goût d'une communauté de destins ouverte sur le monde. »

2 mai 2012 **DECRET PROROGANT LE MANDAT DES MEMBRES DU CPMHE JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2012** en raison de l'élection présidentielle et de la mission en cours sur l'avenir du CPMHE.

9 mai 2012 **RENCONTRE MEMOIRES CROISEES ORGANISEE PAR LE CPMHE EN COOPERATION AVEC LA DELEGATION SENATORIALE A L'OUTRE-MER**, dans les salons de Boffrand de la présidence du Sénat, sous le haut patronage de M. Jean-Pierre BEL., Président du Sénat.

Cette rencontre, première du genre, a réuni des sénateurs, des historiens, des chercheurs, des artistes, des acteurs culturels et associatifs pour s'efforcer de mettre en conversation les mémoires issues de la longue histoire de la colonisation française. Elle fait suite au rapport sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales.

L'ensemble des interventions a fait l'objet d'un rapport d'information du Sénat de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer (rapport d'information 2011-2012 n°609 – téléchargeable sur le site du Sénat : www.senat.fr. Les interventions et les échanges peuvent être visionnés sur <http://videos.senat.fr/video/videos/2012/video12997.html>)

10 mai 2012 **7^E JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS AUTOUR DES MEMOIRES EUROPEENNES**

Suivant la proposition du CPMHE, la cérémonie officielle organisée dans le jardin du Luxembourg, en présence de M. Jean-Pierre BEL président du Sénat et du président élu, François HOLLANDE, a été illustrée par la présence de six chercheurs et acteurs culturels européens, illustrant la prise en compte dans les différents pays d'Europe ayant pratiqué la traite et l'esclavage colonial, de cette mémoire et de ses héritages.

Le président du Sénat a prononcé l'allocution officielle.

Greg GERMAIN et Nicole DOGUÉ ont lu sous une forme dialoguée intitulée *Conversation au bout du petit matin* des extraits d'œuvres d'Aimé CÉSAIRE, d'Edouard GLISSANT et de Patrick CHAMOISEAU proposant une réflexion à plusieurs voix autour de la question de l'esclavage.

9-11 mai 2012 **COLLOQUE INTERNATIONAL « ARCHEOLOGIE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL » CO-ORGANISE PAR LE CPMHE AVEC L'INRAP, LE MUSEE DU QUAI BRANLY ET LA DIRECTION DES PATRIMOINES (MCC)**

Autour d'une trentaine de spécialistes étrangers et français, ce rendez-vous a fait le point sur les avancées récentes de la connaissance de la traite, de l'esclavage et du marronnage dans le domaine de l'archéologie.

Confrontant études de cas et synthèses sur l'archéologie de l'esclavage aux États-Unis, à Cuba, en Colombie, au Brésil, aux Antilles, au Cap-Vert, au Sénégal, au Ghana, en Afrique-du-Sud, en Afrique de l'Est, à La Réunion et à l'île Maurice, il vise une meilleure prise en compte du patrimoine archéologique du système esclavagiste, de sa conservation et de sa mise en valeur.

Mai-Juin 2012 **CYCLE DE VISITES « L'ESCLAVE AU LOUVRE » DANS LA CADRE DE LA TRIENNALE 2012 INTENSE PROXIMITY**

En présence d'une personnalité culturelle invitée, de Françoise VERGÈS et d'un conservateur du patrimoine, un commentaire autour d'une œuvre de l'époque de l'esclavage colonial qui montre l'absence et la présence de l'esclavage dans les collections du Louvre, qui s'arrêtent en 1848.

23 juillet 2012 **AUDIENGE DU MINISTRE DES OUTRE-MER, VICTORIN LUREL, A LA PRESIDENTE DU CPMHE, FRANÇOISE VERGÈS.**

- Demande la relance de la mission sur l'avenir du Comité, suspendue durant la période de réserve liée aux élections présidentielle et législatives.

1 ^{er} octobre 2012	LETTRÉ DE MISSION DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, AURELIE FILIPPETTI, ET DU MINISTRE DES OUTRE-MER, VICTORIN LUREL, A FRANÇOISE VERGES POUR DES PRECONISATIONS CONCERNANT L'AVENIR DU CPMHE.
9-10 octobre 2012	<p>TROISIEME CONFERENCE DE LA FEDERATION DES MUSEES DES DROITS HUMAINS (FEDERATION OF INTERNATIONAL MUSEUM OF HUMAN RIGHTS, FIHRM) A LIVERPOOL, au musée international de l'esclavage.</p> <p>Cette conférence sur le thème « musée et droits de l'homme » permet d'interroger la dimension civique et politique du musée au XXIe siècle et met en avant les initiatives en Afrique autour de l'histoire de l'esclavage.</p>
31 octobre – 5 novembre 2012	INVITATION DE FRANÇOISE VERGÈS, PRESIDENTE DU CPMHE, A LA 18^E CONFERENCE INTERNATIONALE DES ETUDES ETHIOPIENNES A DIRE-DAWA, A L'OCCASION D'UNE TABLE RONDE AUTOUR DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE.
13 novembre 2012	AUDIENCE AVEC LA CABINET DU PREMIER MINISTRE – Françoise VERGÈS, préconise la mise en place d'une mission confiée au CPMHE autour de la question des réparations liées à l'esclavage colonial à la suite des polémiques suscitées par les initiatives du CRAN.
30 novembre 2012	<p>REMISE DU RAPPORT VERGES SUR L'AVENIR DU CPMHE préconisant un renforcement institutionnel, administratif et politique du CPMHE et définissant l'axe du développement des médiations citoyennes comme la priorité du futur Comité :</p> <p><i>« Après avoir dressé le bilan de la précédente évolution du comité, et pris en considérations les nouveaux enjeux autour de la question de l'esclavage, et en insistant sur la fabrique de la citoyenneté dans un monde ouvert, cette Mission préconise un renforcement du Comité autour de quatre objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la visibilité institutionnelle et la dimension interministérielle du Comité;</i> • <i>Renforcer le Comité en tant qu'instance consultative sur les questions mémorielles auprès du Gouvernement ;</i> • <i>Développer les fonctions de médiation à l'interface de la société et de l'Etat ;</i> • <i>Inscrire l'action du comité à l'échelle internationale tout en développant les liens avec les territoires et les Outre-mer. »</i>
17 Décembre 2012	<p>ULTIME SEANCE PLENIERE DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE</p> <p>Les membres du CPMHE approuvent à l'unanimité les conclusions et les préconisations de la mission Vergès sur l'avenir du Comité.</p> <p>Les membres du CPMHE désignent comme lauréat du prix de thèse 2012 est Céline FLORY pour sa thèse : <i>La liberté forcée : politiques impériales et expérience de travail dans l'Atlantique du XIXe siècle (EHESS).</i></p>
31 décembre 2012	FIN DU MANDAT DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

2013

10 mai 2013	<p>REMISE AU PREMIER MINISTRE DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT DU CPMHE (2009-2013), RENDU PUBLIC EN DECEMBRE 2013</p> <p>MISE EN CIRCULATION PAR LE CIDEM DE L'EXPOSITION DU CPMHE « TRAITE, ESCLAVAGE, ABOLITIONS » réalisée pour la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions de 2010</p> <p>Après LE DECRET DU 6 MAI 2013 MODIFIANT LE DECRET RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, le Premier ministre procède à la nomination par décret des quinze personnalités qualifiées qui forment le nouveau Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage placé sous la présidence de Myriam COTTIAS, pour un mandat de trois ans (2013-2016).</p>
-------------	--

L'INSTAURATION PAR DECRET D'UN COMITE DE PERSONNALITES QUALIFIEES AUPRES DU GOUVERNEMENT

L'une des singularités de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est de demander, en son article 4, l'institution par décret, de manière permanente auprès du gouvernement, d'un comité de « personnalités qualifiées » nommées par le Premier ministre.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CPMHE) est issu de la réforme qui a permis le renforcement du Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009) par le décret du 6 mai 2009. Ce décret affirme le rôle de conseil du Comité sur toutes les questions afférentes à l'esclavage colonial et à ses héritages (commémorations, enseignement, recherche, patrimoines, héritages culturels, enjeux sociaux, coopération internationale...) et le dote d'un secrétariat général.

Au terme de son mandat en 2012, un rapport remis au gouvernement le 30 novembre 2012 préconise de renforcer le Comité d'un point de vue institutionnel et de fixer de grands objectifs à la mandature 2013-2015 destinés à ouvrir le temps des médiations citoyennes.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 2001 ADOPTION A L'UNANIMITE AU SENAT en deuxième lecture de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité, prévoyant en son article 4, l'instauration, par décret, d'un « comité de personnalités qualifiées » chargé de « proposer sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions » pour en garantir la mémoire. Cet article modifie le dernier alinéa de l'article unique de la loi du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage.
- 2004 **DECRET N°2004-11 DU 5 JANVIER 2004** relatif au comité institué par la loi du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage instaurant le *Comité pour la mémoire de l'esclavage*. Les douze personnalités qualifiées composant le CPME sont nommés par le décret du 15 janvier 2004 pour un mandat de cinq ans, sous la présidence de Maryse CONDÉ.
- 2005 12 avril : Remise au Premier ministre du *RAPPORT MEMOIRES DE LA TRAITE NEGRIERE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS* (rapport disponible en ligne dans une version réduite sur le site du CPMHE et publié par les éditions La Découverte). Le rapport plaide pour une nouvelle commémoration nationale associant les mémoires de l'esclavage et celles de l'abolition ; dresse un état des lieux de l'enseignement et de la recherche avec des préconisations et prône une meilleure visibilité des patrimoines issus de cette histoire.
- 2006 30 janvier : Suite au rapport du CPME, le Président de la République officialise le choix de la date du 10 mai pour inscrire les mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition dans l'hexagone. Le décret est publié au JO le 31 mars 2006.
- 2009 **REFORME DU CPME : DECRET N°2009-506 RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE** qui renforce son rôle de conseil auprès du gouvernement, affirme sa dimension interministérielle et instaure le poste de secrétaire général du CPMHE. Le **décret du 8 mai 2009** nomme, pour un mandat de trois ans, douze personnalités qualifiées sous la présidence de Françoise VERGÈS.
- 2009 CONTRIBUTION DU CPMHE dans le cadre des états généraux de l'Outre-mer

- 2011 15 novembre : rapport de la MISSION SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES. Le Comité soulève la question de l'inscription des mémoires des Outre-mer et des mémoires issues de la colonisation dans l'espace public.
- 2012 2 mai : PROROGATION DU MANDAT du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage jusqu'à la fin de l'année 2012 en raison du contexte électoral et en vue d'une mission de réflexion sur l'avenir du Comité suite à la remise le 15 février 2012 d'un AVIS POUR UNE REFORME DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE.
30 novembre : remise du RAPPORT DE LA MISSION VERGES SUR L'AVENIR DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE plaidant pour un renforcement du Comité d'un point de vue institutionnel et administratif, pour l'affirmation de sa dimension interministérielle et de sa visibilité publique, et pour le passage d'une phase mémorielle symbolique initiale à des actions orientées vers les médiations citoyennes.
31 décembre : FIN DU MANDAT du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE.
- 2013 MODIFICATION DU DECRET DU 6 MAI 2009 par le décret n°2013-336 du 6 mai 2013 renforçant le Comité et élargissant sa composition. Le 10 mai 2013, quinze personnalités qualifiées sont nommées par décret pour un mandat de trois ans.

*

MISE EN PERSPECTIVE : UN COMITÉ EN DEVENIR

En 1998, dans le cadre de la discussion autour de plusieurs propositions de loi visant, d'une part, à renforcer l'inscription de la mémoire de l'esclavage colonial dans l'espace public et d'autre part à rappeler solennellement l'importance de la traite et de l'esclavage dans l'histoire de la France, de l'Europe, de l'Afrique et du monde, le Parlement a pris acte de la nécessité d'établir, par décret, par-delà le vote de la loi n°2001-434 du 21 mai 2001, une instance permanente auprès du gouvernement, composée de personnalités qualifiées, dont la mission devait être de « proposer sur l'ensemble du territoire national des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations »¹.

Le Parlement a confié à l'exécutif la mise en place effective de ce comité par la voie d' « un décret en Conseil d'Etat ». A la suite d'une première installation, sous le gouvernement JOSPIN, en janvier 2002, d'un comité *ad hoc*, le gouvernement RAFFARIN a décidé de la mise en place d'un nouveau comité conformément à la lettre de la loi, après la rédaction d'un décret examiné par le Conseil d'Etat et passé le 5 janvier 2004. En application du décret n°2004-11 du 5 janvier 2004, le Comité pour la mémoire de l'esclavage, composé de douze personnalités et placée sous la présidence de Maryse CONDÉ, est officiellement établi par un décret du 15 janvier 2004 pour un mandat de 5 ans².

La première mission du CPME, ainsi que l'article 5 du décret de 2004 le précisait, fut de « proposer au Premier ministre la date de la commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large. » C'est ainsi que, dans son rapport remis à la fin de l'année 2004, et rendu public en 2005 sous le titre *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*³, le CPME expose d'une part la philosophie d'une commémoration qui ne soit plus centrée sur la seule célébration de l'abolition de 1848 mais prenne en compte l'ensemble du processus de mise en place de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition.

¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000405369&dateTexte=&categorieLien=id>

² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000433530&dateTexte=&categorieLien=id>

³ La Découverte, novembre 2005 – La version remise au Premier ministre peut être téléchargée sur le site du CPME

Le rapport de 2005 posa également les bases d'une politique mémorielle autour de la question de la traite et de l'esclavage par l'exigence de la valorisation des patrimoines et des héritages culturels et de la mise au premier plan du renforcement des connaissances et de la production de savoirs.

En 2009, le gouvernement FILLON décida de réviser le décret de 2004 afin de redéfinir ses missions et de permettre son renforcement administratif et institutionnel avec, notamment, l'instauration d'un secrétaire général à vocation interministérielle.

Le Comité prit alors le nom de COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, en adéquation avec la *loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité* du 21 mai 2001 qui vise à réinscrire leur mémoire dans l'espace public national et à favoriser le renouvellement et la transmission des savoirs et des connaissances scientifiques.

Le CPMHE, officiellement installé pour un mandat de trois ans en juin 2009, s'est efforcé de tenir son rôle de conseil du gouvernement en matière de commémoration, d'enseignement, de recherche, de diffusion des ressources et de valorisation des patrimoines ou d'actions sur le plan international :

- Chaque année, le CPMHE a préconisé que l'organisation de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* et de la cérémonie officielle soit déclinée autour d'une thématique, d'un événement grand public et d'un événement scientifique ;
- Sur les conseils du CPMHE, des actions et des programmes ont été lancés par le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'éducation nationale et le ministère des affaires étrangères ;
- L'expertise du CPMHE en matière de politique mémorielle de plus en plus reconnue a même conduit, le gouvernement à lui confier une mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales à la suite de la polémique autour d'une des manifestations inscrites dans le cadre de *2011 Année des Outre-mer* français.

En février 2012, le CPMHE a remis au gouvernement un *Avis pour une réforme du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage* afin de permettre à la France de passer un nouveau cap pour une pleine prise en compte de l'importance du temps de la traite négrière, de l'esclavage colonial et des luttes pour leur abolition dans l'histoire de la France, de l'Europe et du monde. Mais le défi est également d'articuler une réponse face aux effets sociaux et civique de la fragmentation dans le traitement des mémoires issues de la longue histoire de la colonisation.

A la suite de cet Avis, une mission fut confiée par le gouvernement à Françoise VERGÈS le 15 février 2012, prévoyant des consultations larges, de chercheurs, d'acteurs culturels et sociaux, de porteurs de projets mémoriels, d'élus, de parlementaires tandis que le mandat du CPMHE avait été prorogée jusqu'à la fin de l'année 2012 pour permettre de tirer les conclusions de cette consultation et de cette mission. Toutefois, en raison de la période électorale, la mission lancée en février a été suspendue.

Le gouvernement AYRAULT a choisi, en septembre 2012, de relancer la mission et d'en recentrer le champ sur le bilan et l'avenir du Comité.

Ses conclusions remises dans le rapport Vergès, déjà cité, du 30 novembre 2012, approuvées à l'unanimité par les membres du comité le 17 décembre 2012, préconise l'affirmation de la dimension *nationale* du Comité, le renforcement de son ancrage interministériel, de son autonomie institutionnelle ainsi que de sa visibilité publique.

PRÉCONISATIONS :
RENFORCER L'INSTITUTION ET LES CAPACITES D'EXPERTISE DU COMITE
A L'INTERFACE DE LA SOCIETE ET DE L'ETAT

Dans le rapport de mission sur l'avenir du CPMHE du 30 novembre 2012, Françoise VERGÈS fait 25 propositions en vue d'un renforcement institutionnel, administratif et politique du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, en tant qu'instance consultative permanente auprès du gouvernement en le tournant vers les médiations citoyennes (Cf. le volume 3 du rapport de mandat du CPMHE, *Avenir du Comité, mémoires en mouvement*).

Outre les préconisations du rapport VERGÈS, l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage dépend à terme :

- Du **renforcement de sa dimension interministérielle** avec un cadrage de son mandat au niveau du Premier ministre et la mise en place de programmes d'action concrets avec les ministères en charge de la Culture, de l'éducation nationale, de la Recherche, de la cohésion sociale ou de la Ville, des affaires étrangères et européennes ;
- De la **mise en place de relais dans les territoires** et de ses liens avec les collectivités territoriales ou les institutions culturelles
- Du **renforcement des moyens dévolus au fonctionnement** du CPMHE et de l'amélioration de sa visibilité publique notamment pour développer ses relations avec la société civile, les acteurs culturels et associatifs ou les porteurs de mémoires, et pour disposer d'un site web interactif ;
- De la reconnaissance de la **personnalité morale et juridique** du CPMHE et de **l'octroi d'un budget d'intervention pour** pouvoir participer directement au financement d'actions culturelles ou de projets scientifiques, comme les colloques
- De la **valorisation de la dimension européenne et internationale** de l'action du CPMHE.

Suite à ces préconisations, le gouvernement a modifié le décret n°2009-506 relatif au comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage le 6 mai 2013 (voir en annexes le nouveau décret), élargi la composition du Comité et décidé de la désignation, en plus du secrétaire général, de représentants de l'Etat issu de chaque ministère signataire du décret.

Le COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (CNMHE), composé de quinze personnalités qualifiées, présidé par Myriam COTTIAS, assisté par un secrétaire général et huit autres représentants de l'Etat nommés par arrêté ministériel, est entrée en fonction le 10 mai 2013 pour un mandat de 3 ans.

LES PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR DECRET MEMBRES DU COMITE DEPUIS 2004

Depuis son institution en 2004, trois Comités composés de personnalités qualifiées, nommées par décret du Premier ministre, se sont succédés.

En 2009, le mandat des membres du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, qui a pris la suite du Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009), a été ramené à trois ans.

Après avoir décidé de renforcer le Comité à la suite du rapport Vergès de novembre 2012, le gouvernement a modifié le décret de 2009 et procédé à la nomination des quinze personnalités qualifiées qui composent désormais le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE) dont le mandat court jusqu'au 9 mai 2016.

Dans l'esprit de la loi de 2001, et en application des décrets de 2004, de 2009 et de 2013, la composition du Comité associe des représentants d'associations, des chercheurs et des enseignants, des acteurs culturels et des personnalités liées à l'Outre-mer, en veillant à leur diversité. Dans le souci d'inscrire pleinement les mémoires de l'esclavage et cette histoire dans celles de la France, ledit comité n'est pas uniquement composé d'ultramarins.

Par décret, il est fixé au Comité un rôle consultatif et de conseil auprès du gouvernement. Ce Comité n'a pas de personnalité morale et ses membres ne bénéficient d'aucune gratification.

Depuis 2009, ils sont assistés d'un secrétaire général en charge notamment de l'animation du réseau interministériel.

LE COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (DEPUIS 2013)

PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR LE DECRET DU 10 MAI 2013

MYRIAM COTTIAS	PRESIDENTE DU CNMHE Directrice du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES)
Et	
ANTONIO DE ALMEIDA MENDES	Maître de conférences en histoire
CHARLOTTE DE CASTELNAU L'ESTOILE	Maître de conférences en histoire
AUDREY CELESTINE	Maître de conférences en sciences politiques
FRANÇOIS DURPAIRE	Historien
ANNIE FITTE DUVAL	Maître de conférences en droit public
EMMANUEL GORDIEN	Maître de conférences des universités-praticien hospitalier Vice-président du CM98

GILLES DESIRE DIT GOSSET	Sous-directeur de l'accès aux archives et de la coordination du réseau, Service interministériel des Archives de France
JEAN-CLAUDE JUDITH DE SALINS	Conseiller d'honneur de la société internationale des arts plastiques de l'UNESCO
STEPHANIE MELYON-REINETTE	Consultante en entreprise
EUZHAN PALCY	Réalisatrice
PHILIPPE PICHOT	Directeur de l'association Pays du Haut-Doubs, chef de projet « route des abolitions de l'esclavage »
FREDERIC REGENT	Maître de conférences en histoire
JOSY ROTEN	Professeur d'anglais, responsable de l'association Memoria (La Rochelle)
MABOULA SOUMAHORO	Maître de conférences en lettres et langues

*

LE COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (2009-2012)

PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR LE DECRET DU 8 MAI 2009

MANDAT PROROGÉ PAR DECRET LE 2 MAI 2012 JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2012

FRANÇOISE VERGÈS	PRESIDENTE DU CPMHE
<i>Et</i>	
GREG GERMAIN	Acteur, metteur en scène, directeur du Théâtre d'outre-mer en Avignon
CLAUDE-VALENTIN MARIE	Sociologue, démographe, spécialiste des sociétés ultramarines, ancien vice-président de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).
HENRIETTE DORION-SEBELOUE	Juriste retraitée, Présidente de l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane
GUY LAVAUD	Consultant, responsable d'associations haïtiennes
JEAN HÉBRARD	Inspecteur général de l'éducation nationale, spécialiste de l'esclavage au Brésil
MYRIAM COTTIAS	Directrice du Centre international de recherche sur les esclavages (CIRES)
MARIE-HELENE JOLY	Conservatrice générale du patrimoine, a dirigé le Musée des Ducs de Bretagne (Nantes) de 2009 à 2011.

JEAN-CLAUDE JUDITH DE SALINS	Président de l'Association réunionnaise communication et culture (ARCC)
FREDERIC RÉGENT	Docteur en histoire, maître de conférence à Paris I, spécialiste de l'histoire de l'esclavage
PHILIPPE PICHOT	Coordonnateur de l'association « La Route des abolitions de l'esclavage »
FRANÇOIS DURPAIRE	Agrégé d'histoire, enseignant, consultant pour les médias, spécialiste de l'histoire américaine.

*

LE COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE (2004-2009)
PERSONNALITES QUALIFIEES NOMMEES PAR LE DECRET DU 14 JANVIER 2004

MARYSE CONDÉ
 PRESIDENTE DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE
A démissionné pour raisons de santé le 13 février 2008
Remplacée par décret le 13 février 2008 par Françoise VERGÈS

- En considération de leurs travaux dans le domaine de la traite et de l'esclavage

JEAN-GODEFROY BIDIMA	Directeur de programme au Collège international de philosophie
MARCEL DORIGNY	Maître de conférence à l'université de Paris-VIII
NELLY SCHMIDT	Chercheuse au CNRS
FRANÇOISE VERGÈS	Professeur à l'université de Londres Présidente du CPME du 13 février 2008 au 14 janvier 2009

- En considération de leur activité associative pour la défense de la mémoire des esclaves

HENRIETTE DORION-SÉBÉLOUÉ	Présidente de l'Union des Guyanais et des amis de la Guyane
CHRISTIANE FALGAYRETTE-LEVEAU	Présidente de l'Association des amis du musée Dapper
SERGE HERMINE	Président de l'Association des descendants d'esclaves noirs et de leurs amis
PIERRICK-SERGE ROMANA	Président du Comité marche du 23 mai 1998. <i>A démissionné du CPME en 2006</i>

- En considération de leur connaissance de l'outre-mer

FRED CONSTANT	Recteur de l'université Senghor d'Alexandrie
GILLES GAUVIN	Enseignant en histoire-géographie
CLAUDE VALENTIN-MARIE	Sociologue

NOMINATIONS EN COURS DE MANDAT DU CPME ENTRE 2004 ET 2009

AVAIENT ETES NOMMES EN COURS DE MANDAT PAR LE DECRET DU 30 JANVIER 2007

ANNE LESCAUT (EN REMPLACEMENT DE M. SERGE HERMINE)	Cofondatrice et directrice de l'association Collectif 2004 Images pour la promotion de la culture haïtienne
ROGER BOTTE (EN REMPLACEMENT DE M. PIERRICK-SERGE ROMANA)	Anthropologue, membre du comité de rédaction de l'association <i>Les Anneaux de la mémoire</i> <i>A démissionné du CPME</i>

AVAIENT ETES NOMMES EN COURS DE MANDAT PAR LE DECRET DU 13 FEVRIER 2008

LEA DE SAINT-JULIEN (EN REMPLACEMENT DE M. ROGER BOTTE)	Artiste
ERIC MESNARD (EN REMPLACEMENT DE MME MARYSE CONDÉ)	Historien, spécialiste des questions pédagogiques liées de l'histoire de la traite et de l'esclavage

LA JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS (2009-2012)

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a souhaité qu'une plus grande cohérence et davantage d'ampleur soient données à la Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions instituée en 2006.

Tout rappelant au gouvernement l'importance d'une cérémonie solennelle à Paris en présence des plus hautes autorités de l'Etat chaque 10 mai, le CPMHE a préconisé :

- *l'organisation de manifestations destinées au grand public,*
- *une pleine reconnaissance de la pluralité des mémoires dans un temps commémoratif étendu en lien avec le corps social et les territoires,*
- *la programmation de colloques permettant le renouvellement et la diffusion des savoirs ;*
- *l'inscription des commémorations et des initiatives de la France dans le domaine des mémoires de la traite, de l'esclavage et de luttes pour leur abolition dans une perspective européenne et internationale.*

REPÈRES CHRONOLOGIQUES LES JOURNEES NATIONALES DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS 2009-2012

2009 10 MAI : COMMEMORATION DELOCALISEE POUR L'INAUGURATION DES SALLES « BORDEAUX, LE COMMERCE ATLANTIQUE ET L'ESCLAVAGE », AU MUSEE D'AQUITAINE

- Sur recommandation du CPME, la cérémonie officielle a été délocalisée pour la première fois afin de mettre en avant le travail de remémoration de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans la société française et l'engagement des anciens ports négriers.
- Après Nantes, qui depuis 2007 consacre une part de l'exposition permanente de son musée historique du Château des Ducs de Bretagne à la traite et à l'esclavage colonial, Bordeaux a ouvert, avec le soutien de l'Etat et de la Région, de nouvelles salles

2010 10 MAI : POUR UNE COMMEMORATION A LA FOIS NATIONALE ET A DESTINATION D'UN LARGE PUBLIC

- Le CPMHE préconise une déclinaison de la journée nationale autour de CINQ OBJECTIFS :
 1. Une CEREMONIE SOLENNELLE à Paris, près du monument national dédié à la mémoire de la traite, de l'esclavage et des luttes pour son abolition, *Le Cri, l'Ecrit*, dans le jardin du Luxembourg en présence des plus hautes autorités de l'Etat.
 2. L'INVITATION DE PERSONNALITES INTERNATIONALES et de représentants du corps diplomatique à la cérémonie ainsi que l'inscription des initiatives de la France dans une perspective européenne et internationale.
 3. Des MANIFESTATIONS A DESTINATION DU GRAND PUBLIC autour de la cérémonie officielle visant à renforcer la médiation de cette histoire et à la dimension populaire de la Journée nationale.

4. La VALORISATION DE TOUTES LES ACTIONS et manifestations sur l'ensemble du territoire national dans le domaine civique, culturel, commémoratif, dans les écoles, dans la recherche.
5. L'organisation d'un COLLOQUE SCIENTIFIQUE de grand niveau et à dimension internationale pour favoriser la diffusion et le renouveau de la recherche.

- En 2010, suivant les recommandations du Comité, la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions :
 - Une CEREMONIE OFFICIELLE ET SOLENNELLE A PARIS, en présence du président du Sénat et des représentants des Etats en poste à Paris, et sous la présidence du ministre de l'Intérieur qui a donné lecture d'un message du Président de la République ;
 - Pour accompagner le recueillement de l'assistance après les discours, Davy SICARD interprète *Au nom des pères* a capella : « *Que serais-tu Liberté / Si comme tant d'autres mes pères / N'avaient osé faire couler / Jusqu'à leur sang pour toi naguère / Et même donné leur vie / Leur âme pour que tu sois / Aujourd'hui tout ce que tu es...* »
 - Une EXPOSITION DE DIX PANNEAUX installée à l'intérieur du jardin du Luxembourg de mai à octobre 2010 intitulée « TRAITES, ESCLAVAGE, ABOLITIONS » conçue par le CPMHE, destinée au grand public et illustrée par un projet photographique de Philippe MONGES ;
 - Dès le 9 mai 2010, un CONCERT GRATUIT et gratuit autour des *Littératures et des musiques issues des mondes de l'esclavage* est organisé dans le jardin du Luxembourg avec la collaboration de l'association *Africaphonie*.
 - LE COLLECTIF DE GRAFFEURS MEMORIXX, réuni autour de SHUCK ONE, réalise dans le jardin du Luxembourg le 9 mai 2010 une performance en composant en public dix toiles pour Haïti.

2011

Dix ans après l'adoption de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, le CPMHE demande au Président de la République de porter L'HOMMAGE SOLENNEL DE LA NATION AU COMBAT DES ESCLAVES POUR LA LIBERTE ET POUR LA DIGNITE à l'occasion de la Journée nationale 2011 :

- Dans le cadre d'une CEREMONIE SOLENNELLE dans le jardin du Luxembourg, en présence d'invités de tous horizons et de tous milieux et des représentants des pays européens, africains et américains, le Chef de l'Etat dévoile le 10 mai 2011 une stèle portant l'hommage de la France aux esclaves :

*Par leurs luttes et leur profond désir de liberté et de dignité,
les esclaves des colonies françaises ont contribué à l'universalité des droits humains
et à l'idéal de Liberté, d'Egalité et de fraternité qui fonde notre République.
La France leur rend ici hommage.*
- Un GRAND COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL, placé sous la direction scientifique de Françoise Vergès et en collaboration avec le musée du quai Branly, se tient les 11, 12 et 13 mai 2011, sur le thème « EXPOSER L'ESCLAVAGE » avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Outre-mer, en lien avec le CPMHE.
- La mise en place d'un PROGRAMME NATIONAL avec une labellisation officielle et la diffusion des supports de communication

2012

A la demande du CPMHE, LA JOURNEE NATIONALE 2012 EST DECLINEE AUTOUR DES MEMOIRES EUROPEENNES DE LA TRAITTE ET DE L'ESCLAVAGE :

- A l'occasion de la cérémonie officielle, SIX PERSONNALITES CULTURELLES ET SCIENTIFIQUES VENANT DU ROYAUME-UNI, DU PORTUGAL, D'ESPAGNE, DES PAYS-BAS, DU DANEMARK ET DE SUEDE SONT LES INVITEES D'HONNEUR DE LA FRANCE pour illustrer le travail de remémoration de la traite et de l'esclavage à l'œuvre dans tous les pays européens ;
- Au cœur de la cérémonie officielle, représentation unique de *Conversation au bout du petit matin*, mise en forme dialoguée de textes d'Aimé CESAIRE, Edouard GLISSANT et Patrick CHAMOISEAU, dits par Greg GERMAIN et Nicole DOGUE, interroge avec force la part de l'esclavage colonial dans l'histoire de la France, de l'Occident et du monde (Le texte complet de la *Conversation* est disponible sur le site du CPMHE : <http://www.cpmhe.fr/spip.php?article1016>) ;

- En partenariat avec le CPMHE, l'INRAP organise au musée du quai Branly les 9, 10 et 11 mai le premier grand colloque international sur L'ARCHEOLOGIE DE L'ESCLAVAGE COLONIAL ;
- Une AFFICHE NATIONALE ET UN VISUEL OFFICIEL « Mémoires de la traite, de l'esclavage et des abolitions 2012 » sont diffusés sur l'ensemble du territoire ;
- En revanche, faute de financement, le projet d'exposition grand public préconisé par le CPMHE est annulé.
- En outre, le CPMHE renforce sa coopération avec le Sénat par l'intermédiaire de la nouvelle délégation sénatoriale à l'Outre-mer, et grâce au soutien de la présidence du Sénat, à l'occasion de la Rencontre « *Mémoires Croisées* » organisée par Françoise Vergès le 9 mai 2012.

MISE EN PERSPECTIVE :

AFFIRMER LE SENS D'UNE COMMEMORATION NATIONALE OUVERTE SUR LA SOCIETE

Le Comité pour la mémoire de l'esclavage (2004-2009) avait pour première « mission de proposer au Premier ministre la date de commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage après avoir procédé à la consultation la plus large possible » selon les termes du décret du 5 janvier 2004.

C'est ainsi, qu'au terme d'un processus délibératif et de nombreuses consultations, jalonnées de rencontres avec les acteurs associatifs et les porteurs mémoriels, et après avoir dans un premier temps privilégié la réaffirmation de la date du 27 avril, le CPME a finalement pris la décision de proposer au gouvernement une date nouvelle, à la fois distincte des dates anniversaires de la première ou de la seconde et définitive abolition de l'esclavage et des dates propres aux différents territoires ultramarins⁴.

La proposition du 10 mai était une double référence, d'une part au vote solennel et à l'unanimité de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité par le Sénat, geste solennel symbolisant la volonté de la France de reconsidérer à sa pleine mesure cette histoire, et, d'autre part, à la déclaration de résistance adressée à l'humanité par Louis DELGRÈS et ses compagnons en 1802 face aux troupes napoléoniennes qui ont rétabli l'esclavage en Guadeloupe, symbole des luttes des esclaves pour leur dignité et la liberté.

Le décret du 31 mars 2006 officialise le choix du 10 mai. L'un des objectifs majeurs de cette proposition était de renouveler la manière dont la France tout entière se remémore l'histoire de la traite et de l'esclavage en veillant à ne pas en circonscrire le sens à l'acte juridique d'abolition ni à la légitime mémoire des victimes de l'esclavage.

Afin d'inscrire cette commémoration dans un cadre civique et social, le CPME avait un temps envisagé de donner la préférence à une date internationale afin d'inscrire la commémoration française dans l'histoire globale de la traite négrière et de l'esclavage colonial. En 2005, la seule date internationale instituée était la *Journée internationale du souvenir de la Traite négrière et de son abolition*, le 23 août, choisie par l'UNESCO en mémoire du déclenchement de la grande insurrection des esclaves de Saint-Domingue dans la nuit du 22 au 23 août 1791. Or cette date était en décalage avec le calendrier scolaire français⁵.

⁴ Voir le rapport du CPME Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, 2005 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000247/0000.pdf>

⁵ En 2008 l'ONU a fixé au 25 mars la *Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique*, afin de pérenniser les célébrations de 2007 pour le bicentenaire de l'abolition de la traite par le Parlement britannique. Les manifestations culturelles et commémorations organisées au siège des Nations Unies à New-York durent plusieurs jours et un rapport annuel du Secrétaire général fait le point sur les actions de l'ONU et des états membres.

En dépit de la controverse et des incompréhensions autour du choix d'une date nouvelle, et de la démission du CPME de Serge ROMANA, président du CM98, défenseur d'une journée en l'honneur des victimes de l'esclavage le 23 mai, l'ampleur des commémorations, événements associatifs et cultures organisées dès le 10 mai 2006 dans de nombreuses villes de l'hexagone exprimait l'attente, dans la société française, de voir, enfin, les mémoires et l'histoire de l'esclavage officiellement reconnues et inscrites dans le récit collectif.

Au cours de son mandat, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, a plaidé pour une véritable affirmation de la dimension nationale de la *Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*

Dans le même temps, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est attaché à dépasser le conflit autour des dates par la valorisation de **la pluralité des mémoires issues de l'histoire de l'esclavage** dans l'espace français en faisant toute sa place, notamment, à la *Journée à la mémoire des victimes de l'esclavage* qui a lieu le 23 mai, reconnue dans le cadre de la circulaire du 29 avril 2008.

En 2011, dix ans après le vote de la proposition de loi portée par Christiane TAUBIRA, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a demandé le dévoilement, dans le cadre d'une cérémonie solennelle dans le jardin du Luxembourg, d'une stèle portant l'hommage de la France au combat des esclaves pour leur dignité et les droits de l'homme à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Et afin de mettre en avant la diversité des initiatives et des actions autour de cette mémoire, sur l'ensemble du territoire, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a entrepris d'accorder son soutien à de nombreuses initiatives locale et préconisé l'élaboration d'un programme national des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions recensant les principaux événements sur l'ensemble du territoire, dans l'hexagone et dans les outre-mer.

Soucieux à la fois d'inscrire pleinement cette *Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* dans le calendrier commémoratif national et de mettre en avant sa dimension sociale et vivante, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a proposé une démarche singulière au gouvernement autour d'une commémoration citoyenne et ouverte au débat et à la pluralité des mémoires.

A travers ses préconisations, le souci premier du Comité a été de veiller à affirmer le sens de cette commémoration, en l'inscrivant pleinement dans l'idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité, en proposant de l'articuler chaque année une thématique singulière et en s'attachant à la médiation des mémoires et à la diffusion des connaissances.

RENFORCER LA JOURNEE NATIONALE DES MÉMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES LUTTES POUR LEUR ABOLITION EN FRANCE

Instituée en 2006, la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions a donné lieu à des commémorations et des manifestations culturelles et éducatives dans l'hexagone grâce à l'engagement de nombreuses municipalités et à l'action d'une grande diversité d'associations.

La force et la particularité de cette journée commémorative est de lier des actions locales et des initiatives associatives au geste commémoratif officiel et national de l'Etat.

Dans ce contexte vivant et dynamique, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE souhaite que soit fixé le cadre pour une commémoration ouverte, avec un engagement fort de l'Etat et la mobilisation des initiatives autour de thèmes partagés en vue d'un rendez-vous commémoratif en lien avec la citoyenneté actuelle et avec les enjeux contemporains.

MISE EN PERSPECTIVE

UNE JOURNEE NATIONALE OUVERTE SUR LA SOCIETE

La loi du 21 mai 2001 portait la demande légitime d'une prise en compte nationale renouvelée des mémoires de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition alors que, dans l'hexagone, le souvenir même du 27 avril 1848 s'était presque effacé.

Dans le respect des termes de la loi de 2001, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* a proposé une date commémorative pour l'hexagone.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE tient à rappeler l'importance de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* : la commémoration du 27 avril, date de « *l'abolition de l'esclavage* », étant progressivement tombée dans l'oubli en France et en particulier dans l'hexagone, le temps était venu d'une commémoration qui, par-delà la célébration de l'acte d'abolition, honore les vies, les résistances, les luttes, les créations de ceux qui furent réduits en esclavage et leur place dans l'histoire de la France et dans les combats démocratiques pour l'affirmation de la dignité humaine. En outre le Comité s'est efforcé de faire de cette commémoration une chose commune, partagée par toutes les composantes de la société française, en somme d'en faire une journée véritablement *nationale*.

Cependant le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'est aussi montré attentif au phénomène d'épuisement du dispositif commémoratif républicain français, trop souvent rivié autour de dates fixes et de cérémonies officielles et codifiées autour du rituel traditionnel du dépôt de gerbes et de l'hommage aux morts. Le rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations nationales remis au gouvernement en novembre 2008 ainsi que la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les questions mémorielles ont mis en évidence le double phénomène de saturation et de fragmentation mémorielles⁶.

⁶ André KASPI, rapport de la commission sur la modernisation des commémorations nationales (2008)
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000707/index.shtml>

Dans son *Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales* remis au gouvernement le 15 novembre 2011, le CPMHE a dressé le constat de la difficile inscription des mémoires issues de la colonisation dans l'espace public et de leur concurrence⁷. Une telle situation affecte la prise en compte de l'importance de l'esclavage colonial et des luttes pour son abolition dans l'histoire de la France, de l'Europe, des Amériques, du continent africain et des idéaux démocratiques. Or l'affirmation de l'universalité des droits et de la dignité de la personne humaine est étroitement associée à la lutte contre l'esclavage hier et aujourd'hui.

La *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* instituée en 2006 ne relève donc pas d'une simple visée mémorielle, mais elle participe de la capacité de la société française de s'approprier toute son histoire et de comprendre son destin et son inscription dans le monde actuel. D'où l'attention portée par le CPMHE à mettre en avant la question du sens de cette nouvelle date commémorative et de l'inscrire dans une dynamique civique, sociale et culturelle.

Le modèle d'une commémoration classique ordonnée autour d'une cérémonie officielle en présence des autorités apparaît moins adapté s'agissant des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition dont l'enjeu n'est pas seulement d'engager un travail de remémoration du passé mais également de souligner l'importance de ses héritages, des enjeux pour la société française, comme des résonances dans le monde actuel.

En dépit de son institution par décret, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE s'inquiète d'un risque d'essoufflement d'une *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* qui serait réduite à sa seule expression officielle. En outre, il déplore le fait que la visibilité de cette commémoration nationale a pâti de la présence irrégulière des plus hautes autorités de l'Etat entre 2008 et 2012 et du fait qu'elle ne dispose ni d'un financement interministériel établi ni pilotage pérenne qui doit être placée sous la conduite conjointe du ministère de la Culture et du ministère en charge de l'Outre-mer.

Afin de donner une portée réellement nationale à cette *Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, le CPMHE s'est efforcé de dresser, dans le cadre de ses recommandations annuelles au Chef de l'Etat, un modèle commémoratif attaché à donner du sens, à mettre en avant les savoirs et à valoriser les héritages culturels tout en rappelant l'inscription de la part de la France dans une histoire globale :

- Chaque année, le CPMHE a veillé à ce que la journée nationale soit ordonnée autour d'une thématique nouvelle et inédite : la mémoire des ports négriers français en 2009, la richesse des cultures issues des mondes de l'esclavage en 2010, l'apport des luttes des esclaves aux idéaux républicains en 2011, les mémoires européennes de la traite et de l'esclavage en 2012 ;
- Le CPMHE a veillé à ce que la cérémonie officielle ne se limite pas à la séquence des discours officiels et du temps de recueillement mais comporte également un moment artistique fort;
- Le CPMHE a demandé que l'engagement de l'Etat à l'occasion de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* ne se limite pas à l'ordonnancement de la cérémonie gouvernementale, mais porte aussi, d'une part, sur la mise en place d'événements grands publics, avec des médiations artistiques (concerts, événements artistiques, expositions) et, d'autre part, sur le soutien à une grande manifestation scientifique ouverte sur les expressions culturelles (un colloque international fut ainsi organisé chaque année en partenariat avec le musée du quai Branly de 2010 à 2012)

⁷ Rapport de la mission sur la mémoire des expositions ethnographiques et coloniales, novembre 2011 (en ligne sur le site du CPMHE) <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article984>

- Le CPMHE a souhaité que soit valorisée la grande diversité des initiatives sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une action de labellisation ;
- Enfin le CPMHE a souhaité inscrire cette histoire par-delà le temps limité de la seule journée commémorative pour mettre en avant les pluralités des mémoires de l'esclavage et la diversité des initiatives commémoratives civiques, culturelles, scientifiques ou pédagogiques autour de cette question.

Le CPMHE a également eu pour priorité d'ouvrir la cérémonie officielle du 10 mai en présence des plus hautes autorités de l'Etat au plus grand nombre, en permettant à chacun d'obtenir une invitation d en s'inscrivant par le biais du site internet du Comité et en lien avec l'ensemble des acteurs associatifs..

PRECONISATIONS POUR L'AVENIR DE LA JOURNEE NATIONALE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

UN FINANCEMENT FLECHE ET UN PILOTAGE INTERMINISTERIEL STABILISE de la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* sous la **double responsabilité du ministère de la Culture et du ministère des Outre-mer**.

UNE PROGRAMMATION THEMATIQUE DEUX A TROIS ANS A L'AVANCE de la *Journée nationale* pour accroître la visibilité et ancrer cette commémoration dans le présent et dont la proposition revient au Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage.

L'inscription de cette journée nationale dans une **DIMENSION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE** avec le projet de commémorations partagées, en premier lieu avec Haïti.

Un **APPEL A PROJET ARTISTIQUE** financé par l'Etat et renouvelé chaque année pour la *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* avec l'objectif de mettre en avant le regard de nouvelles générations.

Afin de mettre en avant la pluralité des mémoires et la vitalité des héritages de la traite, de l'esclavage et des combats pour leur abolition dans la société française, **L'ELABORATION D'UN PROGRAMME NATIONAL OFFICIEL DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES LUTTES POUR LEUR ABOLITION** autour d'une signalétique commune recensant les grands événements dans l'hexagone, Outre-mer, et pour certains au niveau international, autour d'une signalétique commune, et la mise en place d'un véritable « mois des mémoires de l'esclavage du 27 avril au 10 juin ».

Le CPMHE estime en outre que pourrait être proposée l'institution d'une **ASSOCIATION NATIONALE POUR LA JOURNEE DU 10 MAI** soutenue par l'Etat, associant, outre le comité, des grands acteurs culturels et des collectivités, habilité faire appel à des dons individuels, à des subventions, à du mécénat privé et international pour participer au financement d'événements de grande envergure.

FAIRE VIVRE

LA PLURALITÉ DES MÉMOIRES DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE

Après des décennies d'oubli ou d'occultation, la mémoire de l'esclavage a refait surface dans l'espace public selon des temporalités différentes, notamment entre les territoires d'Outre-mer et l'hexagone.

La pluralité des lieux, des dates et des formes de commémorations liés aux mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions reflète la complexité des processus qui ont conduit au développement de la traite négrière, à la mise en place du système esclavagiste colonial et à son abolition, en plusieurs temps.

Ainsi la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, instaurée en 2006, s'articule avec les dates locales dans les outre-mer, avec la mémoire du 27 avril 1848, date de signature du décret abolissant l'esclavage, et avec la journée à la mémoire des victimes de l'esclavage colonial, le 23 mai, instaurée en 2008.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

RECONNAISSANCE DES MEMOIRES DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE DEPUIS LES ANNEES 1980

- 1983 30 JUIN : ADOPTION DE LA LOI N°83-550 RELATIVE A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE qui indique, dans son article unique, que « *la commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition font l'objet d'une journée fériée dans les départements de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion, ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte. Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus et précise les conditions dans lesquelles cette commémoration sera célébrée sur le territoire métropolitain.* »
- 23 NOVEMBRE : LE DECRET N°88-1003 INSTAURE LES DATES DE COMMEMORATION, jour férié spécifique à chacun des territoires d'Outre-mer concerné : Guadeloupe : 27 mai ; Guyane : 10 juin ; Martinique : 22 mai ; La réunion : 20 décembre ; Mayotte : 27 avril
- 1998 COMMEMORATIONS NATIONALES POUR LE 150^{IE} ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE autour du « Tous nés en 1848 ». Deux plaques commémoratives honorant Louis DELGRES et TOUSSAINT LOUVERTURE sont dévoilées dans le Panthéon, à proximité du tombeau de Victor SCHÛLCHER.
- 23 MAI : MARCHE SILENCIEUSE DES « DESCENDANTS D'ESCLAVES » A PARIS à l'initiative d'associations et de personnalités antillaises, gyanaises et réunionnaises revendiquant une juste reconnaissance de leur place dans l'histoire de France et du crime de la traite et de l'esclavage
- Diverses propositions de loi sont déposées au Parlement visant notamment à réinscrire la mémoire de l'esclavage dans la mémoire nationale et à fixer un jour de commémoration dans l'hexagone.
- Le Cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage est le point de départ d'importantes actions pérennes sur l'ensemble du territoire autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition
- 2001 10 MAI : ADOPTION A L'UNANIMITE EN DEUXIEME LECTURE PAR LE SENAT de la loi n°2001-434 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité qui prévoit notamment qu'en « *France métropolitaine, la date annuelle de commémoration de l'abolition de l'esclavage est fixée par le gouvernement après la consultation la plus large.* »

2004 15 JANVIER : INSTALLATION DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE PRESIDE PAR MARYSE CONDÉ en application du décret n°2004-509 qui fixe notamment comme mission au comité de « proposer au Premier ministre la date de commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage, après avoir procédé à la consultation la plus large. »

Le CPME procède à des larges consultations auprès des élus, des personnalités et des associations ultramarines pour proposer une date de commémoration dans l'hexagone. Des rencontres avec les associations sont organisées le 10 décembre à Paris, le 14 janvier 2005 à Lyon, le 15 janvier 2005 à Marseille.

2005 25 AVRIL : REMISE OFFICIELLE AU PREMIER MINISTRE DU RAPPORT « MEMOIRES DE LA TRAITE NEGRIERE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS ». Le CPME préconise le choix d'une date nouvelle qui s'inscrit dans la poursuite du « travail de réparation historique » engagé par la loi de 2001 qui lie l'hommage à la mémoire des esclaves à la célébration des combats abolitionnistes, qui permet de prendre en compte « la globalité du fait esclavagiste » et de mettre l'accent sur les enjeux et les réalités actuels dans des sociétés issues de l'esclavage.

Pour cette raison les deux dates historiques conventionnelles, dans un premier temps privilégié, furent en définitive écartées :

- Le 4 février, bien que soutenu par certains historiens, en référence à l'abolition de 1794, dont la mise en œuvre ne fut que partielle et qui découlait de la grande révolte des esclaves de Saint-Domingue (Haïti) posait le problème d'effacer la complexité et la longueur du processus abolitionniste français après le rétablissement de l'esclavage par Napoléon en 1802.
- le 27 avril, renvoyant à la signature du décret de 1848, semblait, en dépit de l'adhésion spontanée que cette date suscitait dans les milieux associatifs et politiques, devenu contestable en raison de son « ambiguïté » : ce choix traditionnel pouvait perpétuer la vision d'une liberté octroyée occultant les combats des esclaves tandis que la portée émancipatrice du décret était contrebalancée par l'indemnisation des propriétaires et la persistance du système colonial.

Plusieurs autres dates ou possibilités furent dans un deuxième temps examinées afin de donner une signification nouvelle à cette journée commémorative :

- Le premier mardi de février chaque année, pour lier l'abolition de 1794 aux événements de 1848, mais avec la difficulté de ne pas correspondre, d'une année l'autre, à une date fixe
- le 23 août, reprenant ainsi la date choisie par l'UNESCO pour la mémoire de la traite négrière et qui renvoie à au début de l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue en 1791. Toutefois cette date pose le problème de tomber durant les vacances d'été.
- Le 23 mai, en référence à la grande manifestation de 1998, fortement soutenu par une partie des associations et des élus, mais qui posait la difficulté de faire écho à une manifestation et d'apparaître trop étroitement lié à une partie de la population ;
- Le 10 mai, enfin, fut proposé et préféré par la majorité des membres du CPME car il offrait l'avantage de lier un acte de résistance à l'esclavage, et en l'occurrence à son rétablissement en 1802, à travers la Déclaration de Louis Delgrès, au vote solennel et historique, en 2001, de la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dans sa dimension universaliste et son inscription dans le monde actuel.

Dès le 10 mai 2005, Brigitte Girardin décide de rebaptiser le « salon Rouge » de l'Hôtel de Montmorin, qui abrite le ministère de l'Outre-mer en lui donnant le nom de « salon Delgrès » et défend la proposition du 10 mai comme nouvelle date commémorative pour la traite, l'esclavage et leur abolition dans l'hexagone.

2006 **30 JANVIER 2006 : OFFICIALIZATION PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE LA DATE DU 10 MAI POUR L'HEXAGONE**

Jacques CHIRAC, Président de la République, annonce le choix du 10 mai lors dans un discours à l'occasion d'une réception en l'honneur des membres du Comité pour la mémoire de l'esclavage. Le décret n°2006-388 du 31 mars 2006 entérine cette décision mais sans reprendre l'intitulé exact

de la journée et en se bornant à mentionner comme le texte de loi que le 10 mai est désormais « la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage » pour « la France métropolitaine ». « Chaque année, à cette date, une cérémonie est organisée à Paris. Une cérémonie analogue est organisée dans chaque département. » Cette commémoration à Paris et dans l'hexagone ne se substitue pas aux dates propres à chaque territoire d'Outre-mer. La journée du 10 mai n'est pas fériée dans l'hexagone.

Serge ROMANA, président du CM98 (comité pour la marche du 23 mai 1998) créé en 1999, membre du CPME, s'engage dans une pétition publique pour la reconnaissance du 23 mai en hommage aux victimes de l'esclavage et gagne à sa cause une partie du monde associatif et certains élus. Il démissionne du CPME pour marquer son désaccord sur le choix du 10 mai. Dans les faits, la consultation engagée fin 2004 par le CPME auprès des associations pour le choix de la date de commémoration avait révélé la préférence pour la date traditionnelle du 27 avril qui fut cependant écartée par le CPME.

Le 10 mai 2006 la première *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* est célébrée, en présence du Président de la République, dans le jardin du Luxembourg.

2008

LA CIRCULAIRE DU 29 AVRIL 2008 RECAPITULE LES DATES LIEES A LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE en précisant, d'une part, que la « commémoration nationale » a lieu chaque 10 mai lors de la « Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions », tandis que, dans le respect de « l'esprit de la loi de 2001 », les dates commémoratives fériées propres aux territoires d'Outre-mer restent célébrées.

<http://www.legifrance.com/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018740271>

Les dates internationales sont également mentionnées : le 2 décembre, « journée internationale pour l'abolition de l'esclavage » et le 23 août « journée internationale en souvenir de la traite négrière et de son abolition ». La circulaire du 29 avril 2008 reconnaît officiellement le 23 mai en tant que « journée commémorative de la souffrance des esclaves » organisée à l'initiative des associations regroupant les ultramarins de l'hexagone.

Le 10 mai, Nicolas SARKOZY, Président de la République, officialise la reconnaissance de LA JOURNEE COMMEMORATIVE DE LA SOUFFRANCE DES ESCLAVES le 23 mai dans son discours prononcé à l'occasion de la cérémonie officielle au jardin du Luxembourg.

2012

23 AVRIL : DATES COMMEMORATIVES POUR SAINT-BARTHELEMY ET SAINT-MARTIN – le décret n°2012-553 modifiant le décret n°83-1003 relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage complète l'article 1 par les dates propres aux deux nouvelles collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin : le 9 octobre et le 27 mai.

MISE EN PERSPECTIVE

DES MEMOIRES PLURIELLES POUR UNE ACTION COMMEMORATIVE CITOYENNE

L'instauration d'une journée nationale ne signifie pas l'effacement des autres temps commémoratifs liés à la traite, l'esclavage et leurs abolitions, en particulier ceux propres à chacun des territoires d'Outre-mer institués depuis 1983, et complétés en 2012 par les dates des nouvelles collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, que le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a voulu voir reconnues par décret.

Le CPMHE considère en effet que la pluralité des dates de commémoration est le reflet d'une histoire inscrite sur plusieurs siècles et sur des territoires différents, et traduit la complexité du processus esclavagiste et abolitionniste propre à la France.

- Cette pluralité des dates est la conséquence du fait que la France a connu deux abolitions de l'esclavage (1794 et 1848), distinctes de celle de la traite (1815), et entrecoupées par une période de près de cinquante ans de rétablissement de l'esclavage colonial et du Code Noir, entre 1802 et 1848.
- Par ailleurs, cette multiplicité rend justice à l'histoire propre de chaque colonie française : depuis 1983, dans chaque territoire d'Outre-mer concerné par cette histoire, une date de commémoration singulière est fixée. Elle rappelle le temps qui a séparé la signature du décret d'abolition du 27 avril 1848 de sa mise en œuvre et le combat des esclaves pour se saisir de leur liberté. C'est ainsi que la Martinique célèbre le 22 mai, la Guadeloupe le 27 mai, la Guyane le 10 juin, la Réunion le 20 décembre. Mayotte a choisi pour sa part d'honorer le 27 avril tandis que Saint-Barthélemy commémore l'abolition du 9 octobre 1847, alors que la colonie appartenait à la Couronne suédoise, et Saint-Martin a conservé la date du 27 mai associée à la Guadeloupe.
- Dans le rappel de ces dates, n'oublions pas celle du déclenchement de la révolte des esclaves de Saint-Domingue, dans la nuit du 23 août 1791, choisie par l'UNESCO en tant que *Journée internationale du souvenir de la Traite et de son abolition*. Ce soulèvement finit par conduire à la première abolition française en 1794 et à l'établissement en 1804 de la République d'Haïti, victorieuse des troupes napoléoniennes, au terme d'une guerre d'émancipation et d'indépendance qui compte tant dans l'histoire des grandes révolutions du monde atlantique et dans celle de l'humanité. Il convient également de souligner que depuis 2008 l'ONU a institué, à la demande des Etats de la zone Caraïbe, chaque 25 mars, la *Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique*, afin de pérenniser les commémorations pour le bicentenaire de l'abolition de la traite de 2007.

La multiplicité des dates témoigne du caractère vivant de la mémoire de l'esclavage dans la société française. C'est ainsi qu'en 2008, le président de la République a reconnu le 23 mai comme journée à la mémoire de la « *souffrance des victimes de l'esclavage* ». Portée par le Comité Marche du 23 mai 1998 (CM98), cette journée permet à des citoyens français de porter la mémoire de leurs ancêtres, après des décennies d'oubli et de silence.

Le CPMHE est particulièrement attaché à ce que les autorités gouvernementales, et en premier lieu le Président de la République, célèbrent la journée nationale chaque 10 mai tout en souhaitant voir se déployer, dans la période qui conduit, chaque année, de l'anniversaire du décret de 1848 (27 avril) à la commémoration de l'abolition en Guyane (10 juin), un « *mois des mémoires* » de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition.

Cette pluralité des dates de commémoration liées à l'esclavage est parfois remise en question. Toutefois n'en conserver qu'une seule date ne faciliterait pas le travail de mémoire, mais, au contraire, renforcerait les risques liés à l'occultation de la complexité de notre histoire. Chacune de ces dates permet de saisir l'esclavage dans sa multi-territorialité, dans sa chronologie longue et tourmentée, dans ses mutations et reconfigurations, et dans sa capacité à réapparaître sous de nouvelles formes. Tout en défendant le principe de cette pluralité de date, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE entend rappeler que la date nationale du 10 mai a pour vocation de rassembler l'ensemble de la société française, dans l'hexagone, outre-mer et dans le monde, autour d'une célébration commune.

TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES ABOLITIONS

LIEUX ET ACTEURS DE LA MEMOIRE EN FRANCE

La commémoration du cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage en 1998 suivie, au terme d'un long processus législatif, du vote de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, marquent un tournant symbolique.

La loi du 21 mai 2001 est en effet le point d'aboutissement et de convergence entre des actions de natures différentes qui ont pris forme au niveau local, notamment avec la mobilisation de collectifs et d'associations ultramarines dans l'hexagone, l'action d'acteurs mémoriels, de chercheurs et de citoyens, comme par exemple dans les anciens ports négriers, et de la lente maturation politique et culturelle.

Depuis 2001, et plus encore depuis l'instauration de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions en 2006, les initiatives se sont multipliées permettant une inscription diverse et pérenne de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans l'espace public.

REPERES CHRONOLOGIQUES SUR LES ACTEURS ET LES LIEUX DE MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES ABOLITIONS EN FRANCE

- 1983 **30 JUIN : ADOPTION DE LA LOI N°83-550 RELATIVE A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE** complété par le décret du 23 novembre 1983 fixant les dates de commémoration dans les territoires d'Outre-mer
- 1984 **NANTES – LANCEMENT DE L'ASSOCIATION NANTES 85** dont l'objectif est de rappeler la mémoire de la traite négrière dans le contexte du tricentenaire du Code Noir et de favoriser le développement de la recherche. Le projet est récusé par la majorité de droite élue en 1983. Vives tensions entre la droite et la gauche autour du passé négrier de Nantes et sa mémoire.
- 1992 **NANTES – CREATION DE L'ASSOCIATION LES ANNEAUX DE LA MEMOIRE** qui se donne pour objectif d'approfondir le savoir sur l'histoire de Nantes à l'époque de la Traite négrière et à permettre l'inscription de cette histoire dans l'espace public.
- Première grande exposition consacrée à la traite et l'esclavage dans le Château des ducs de Bretagne.
- 1994 **UNESCO – LANCEMENT DU PROGRAMME « LA ROUTE DE L'ESCLAVE »**
- 1998 CELEBRATIONS OFFICIELLES POUR LE 150^E ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE
- 26 AVRIL : DISCOURS DE LIONEL JOSPIN A CHAMPAGNEY
 - 27 AVRIL : DEVOILEMENT DE DEUX PLAQUES COMMEMORATIVES AU PANTHEON HONORANT LOUIS DELGRES ET TOUSSAINT-LOUVERTURE
 - 23 MAI : MARCHE SILENCIEUSE DES « DESCENDANTS D'ESCLAVES » A PARIS
- 1999 SAINT-DENIS : CREATION DE L'ASSOCIATION **COMITE POUR LA MARCHE DU 23 MAI 1998 (CM98)**
- 2001 10 MAI 2001 : ADOPTION DE LA LOI TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE
- 2004 LANCEMENT DU PROGRAMME « **LA ROUTE DES ABOLITIONS** » REGROUPANT dans un même réseau plusieurs sites et lieux de mémoire et d'histoire de l'Est de la France, dans le contexte de *2004 Année internationale de*

commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition décidée par l'ONU et dans la lignée du programme « LA ROUTE DE L'ESCLAVE » lancé par l'UNESCO en 1994.

2006 **LA ROCHELLE** – L'ASSOCIATION MEMORIA OBTIENT L'INSCRIPTION « LIEU DE MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE » à l'entrée de l'Hôtel Fleuriau qui abrite le Musée du Nouveau Monde

2012 **NANTES – 25 MARS : INAUGURATION DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE**
 Aboutissement d'un projet initié en 1998, c'est le plus grand mémorial dédié à la mémoire de l'esclavage et des luttes pour son abolition existant en Europe. Programmation annuelle de « rencontres internationales du Mémorial » et développement d'un parcours en lien avec le Musée des Ducs de Bretagne.

TABLEAU
 LES MANIFESTATIONS AUTOUR DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE ET DE SON ABOLITION
 DANS LES VILLES DE L'HEXAGONE

	Manifestations avant 2006	Manifestations depuis 2006	Manifestations régulières	Evénements irréguliers	Cérémonie	Manifestations culturelles	Evénements associatifs	Colloques et manifestations scientifiques	Evénements majeurs le 10 mai
AIX EN PROVENCE		X	X		X	X	X	X	X
AJACCIO		X		X					X
AMIENS		X	X			X	X		X
ANGERS		X		X					X
AUBERVILLIERS		X	X		X	X	X		X
AULNAY SOUS BOIS		X	X						X
BAGNEUX		X	X						X
BEAUVAIS		X		X					X
BEGLES		X	X						X
BORDEAUX	X		X		X	X	X	X	X
BREST		X		X					X
BRIVE-LA-GAILLARDE		X		X					X
CAMBO-LES-BAINS		X		X					X
CERGY PONTOISE		X	X		X	X	X	X	X
CHALONS-en-Champagne		X							X
CHAMBERY		X		X					X
CHAMPAGNEY	X		X		X	X			X
CHAMPIGNY / MARNE		X		X					X
CHÂTEAU DE LISLE DE NOE		X		X					X
CHÂTEAU-THIERRY		X		X					X
CHERBOURG		X		X					X
CLERMONT-FERRAND		X		X					X
CLICHY LA GARENNE		X	X						X
COLOMBES		X	X						X
COMPIEGNE		X		X					X
COURNEUVE (La)		X	X						X
CREIL		X	X						X
CRETEIL		X	X						X
CRONENBOURG		X		X					X
CRUSSOL		X		X					X
DRANCY		X		X					X
DUNKERQUE		X	X						X
ECOUEN		X		X					X
ELBEUF		X	X						X
EMBERMENIL	X		X						
EPINAY-SUR-SEINE		X	X		X				X
EVREUX		X	X						X
EVRY		X	X						X

	Manifestations avant 2006	Manifestations depuis 2006	Manifestations régulières	Evénements irréguliers	Cérémonie	Manifestations culturelles	Evénements associatifs	Colloques et manifestations scientifiques	Evénements majeurs le 10 mai
FESSENHEIM	X		X						X
FOIX		X		X					X
FONTENAY-SOUS-BOIS		X		X			X		X
GRENOBLE		X	X						X
HIRSON		X		X					X
HOUILLES		X	X						X
LA ROCHELLE	X		X		X				X
LE HAVRE		X	X		X	X		X	X
LE VESINET		X		X					X
L'ILE-SAINT-DENIS		X	X				X		X
LILLE		X	X		X	X	X		X
LUNEVILLE		X		X			X	X	X
LYON		X	X		X	X	X		X
MACON		X		X			X		X
MALAKOFF		X	X						X
MARSEILLE		X	X						X
MERIGNAC		X		X					X
METZ		X	X						X
MONTCEAU-LES-MINES		X	X						X
MONTPELLIER		X	X		X	X	X		X
MONTREUIL		X	X						X
MULHOUSE		X	X						X
NANCY		X	X						X
NANTES	X		X		X	X	X	X	X
NICE		X		X		X			X
ORLEANS		X	X						X
PANTIN		X	X						X
PARIS	X		X						X
PERPIGNAN		X		X					X
PESSAC		X		X					X
PETIT QUEVILLY		X		X					X
POITIERS		X		X					X
PONTARLIER	X		X						
QUIMPER		X	X						X
REIMS		X	X						X
RENNES		X	X						X
ROCHEFORT SUR MER		X	X						X
ROUEN		X	X						X
SAINT-DENIS		X	X			X	X		
SAINT-LEU d'ESSERENT		X	X						X
SAINT-NAZAIRE		X	X						X
SAINT-QUENTIN		X	X						X
SARCELLES		X	X						
SENS		X		X		X			X
SEVRAN		X	X						X
STRASBOURG		X	X						X
TARBES		X		X					X
TOULOUSE		X	X		X	X	X		X
TREMBLAY		X	X						X
VENISSIEUX		X	X						X
VILLENEUVE d'ASQ		X		X					X
VILLERS COTTERET		X		X					X
VILLEURBANNE		X	X						X
VITROLLES		X	X						X

LA GRANDE DIVERSITE DES ACTEURS ASSOCIATIFS ET DES PORTEURS DE PROJET MEMORIELS

L'inscription renouvelée dans la société française des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions est le fruit de l'action locale et nationale de nombreux acteurs sociaux, en premier lieu des associations, souvent composées d'ultramarins, mais également de personnalités culturelles, d'intellectuels, de porteurs de projets culturels et mémoriels, qui ont permis la multiplication des initiatives sur l'ensemble du territoire, dans l'hexagone comme dans les outre-mer.

Il est impossible de mentionner tous les acteurs sociaux qui ont favorisé, dans l'hexagone, une nouvelle mise en mémoire publique de l'esclavage, mais il convient de rappeler les rôles différents et majeurs joués par quelques-uns de ces acteurs associations et culturels :

- Parmi ceux-ci, à l'intersection du monde associatif et des milieux intellectuels, il convient de rappeler le rôle des **Anneaux de la mémoire**, à Nantes, moteur dans le renouveau de la mise en mémoire de la traite et de l'esclavage dans cet ancien port négrier et l'élaboration d'une politique civique, culturelle et patrimoniale.
- A Bordeaux, autre grand port négrier qui a longtemps tourné le dos à cette part de son propre passé, des associations comme **Divescités** animée par Karfa DIALO ont joué un rôle, rappelant l'importance des liens culturels et sociaux de la ville avec l'Afrique, notamment à travers la présence de nombreux étudiants africains, tandis qu'à La Rochelle, qui a également occulté son passé négrier, l'association **Memoria** a été très présente dans la mise en place d'une action mémorielle municipale.
- Dans les dernières années de nombreuses associations ont vu le jour et favorisé l'émergence d'une prise en compte des mémoires de l'esclavage à travers des formes commémoratives, comme, à Toulouse, le **Collectif 161**.
- Il convient de souligner aussi le rôle joué par des structures locales qui associent des sites mémoriels, comme le réseau de **La Route des Abolitions de l'esclavage**.
- En région parisienne, et par l'étendue de ses connexions, au niveau national, nul besoin de rappeler l'importance du **Comité de la marche du 23 mai 1998** (CM98), situé à Saint-Denis (93), présidée par Serge ROMANA, qui fut membre du CPME.
- La dynamique culturelle et sociale autour des mémoires de l'esclavage est portée par une grande diversité d'acteurs tels que **ADEN** (association des descendants d'esclaves noirs et leurs amis), **l'Institut du Tout-Monde**, fondé par Edouard GLISSANT, mais aussi **Africaphonie**, ou des regroupements d'associations comme le CollectifDom, le CRAN...

Le CPMHE propose de recenser l'ensemble de ces acteurs à travers la réalisation d'un site internet consacré aux lieux et aux acteurs des mémoires de l'esclavage.

LA TRAITE NEGRIERE, L'ESCLAVAGE COLONIAL ET LES LUTTES POUR LEUR ABOLITION A L'ECOLE

La loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité pose comme exigence que soit accordée à cette histoire « la place conséquente qu'elle mérite » dans les programmes.

En plus d'une inscription dans les programmes, depuis 2006, des circulaires et notes de service donnent un écho au commémoratif dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à l'école incitant les enseignants à des actions éducatives et civiques.

Toutefois le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE considère que l'inscription de cette histoire dans le cursus scolaire en France reste à consolider et à pérenniser. L'approche de cette question dans les classes demeure délicate. Pour ancrer cet enseignement, il convient de dépasser le stade mémoriel ou émotionnel, de stabiliser et d'approfondir les contenus des programmes, de développer les outils pédagogiques, de favoriser les approches transdisciplinaires et de s'appuyer sur les médiations culturelles.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1983 **DECRET DU 23 NOVEMBRE 1983 RELATIF A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE** indiquant que « le 27 avril de chaque année ou à défaut le jour le plus proche, une heure devra être consacrée dans toutes les écoles primaires, les collèges et les lycées de la République à une réflexion sur l'esclavage et son abolition » (article 2). La mise en œuvre de cette disposition du décret est demeurée très limitée.
- 1997 **COLLEGE : NOUVEAUX PROGRAMMES (ARRETE DU 10 JANVIER 1997) : LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE DANS LES PROGRAMMES D'HISTOIRE EST NEGLIGEE**
- La traite et l'esclavage occupent une place marginale (indication dans les repères chronologiques du programme du cycle central 5^e-4^e, pour la classe de 4^e consacré à la monarchie absolue en Europe et sa remise en cause, tandis que pour la classe de 3^e et le brevet est mentionnée l'abolition de l'esclavage en 1848 dans la période « 1848-1852 : Seconde République ».
 - Toutefois, au fil des années, les manuels scolaires intègrent peu à peu des éléments sur la traite et l'esclavage.
- 2000 **LYCEE : NOUVEAU PROGRAMME DES CLASSES DE SECONDE EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE.**
- La question de l'esclavage mentionnée dans les thèmes I et V du programme d'histoire : dans l'étude de « la citoyenneté à Athènes au Ve siècle av JC » et dans la partie du cours consacré à « la révolution et les expériences politiques en France jusqu'en 1851 » au moyen de cette précision « une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique et à la difficile abolition de l'esclavage. »
 - Bien que relativement marginale, la référence à la traite et à l'esclavage est plus développée dans la plupart des manuels édités en 2000-2001, sous la forme d'un dossier d'une double page, la première abolition en 1794 étant parfois évoquée⁸.
- CIRCULAIRE RELATIVE A L'ADAPTATION DES PROGRAMMES OUTRE-MER**
- Prise en compte de l'histoire et de la géographie propre à chaque région d'Outre-mer dans les programmes

⁸ Pour une étude du contenu des manuels scolaires de 2001-2009, voir le dossier en annexe du rapport du CPME *Mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions*, LA DECOUVERTE, 2005. Document accessible en ligne sur le site de la documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000247/0000.pdf>

- Note du 16 février 2000 aux Recteurs : « Enseigner ces programmes dans les Caraïbes ou au sud de l'océan Indien suppose que les élèves apprennent à se situer localement et régionalement et qu'ils soient conscients d'une histoire qui ne se confond pas toujours avec celle de la France »

2001

LOI TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE

- Article 2 : « Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. »

2002

PRIMAIRE : MISE EN PLACE DES NOUVEAUX PROGRAMMES suivant les propositions de la commission JOUTARD installée en 2000

- Les priorités inscrites dans l'élaboration du programme de 2002 sont la maîtrise de la langue, la transversalité des disciplines, la valorisation des expressions artistiques et le renouvellement de l'enseignement de l'histoire (introduction de nouveaux thèmes dont la traite et l'esclavage et des ouvertures à l'échelle européenne ou mondiale)⁹
- Dans le cycle 3 (cycle des approfondissements), introduction de la traite des Noirs dans le programme sur la période 1492-1815. Les documents d'application du programme indiquent que « la période a vu un nouvelle forme d'esclavage avec la traite des Noirs », dans les « colonies d'Amérique » et associe dans le cadre des études de personnage et groupes significatifs inscrit « les esclaves d'une plantation » et, pour la période 1815-1914, la figure de « Victor Schœlcher ».

2004

4-6 NOVEMBRE : SEMINAIRE A L'INITIATIVE DE LA COMMISSION FRANÇAISE DE L'UNESCO : Quel enseignement de la traite négrière, de l'esclavage et des abolitions ? dans le cadre de l'Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition décrétée par l'ONU à l'occasion du 200^e anniversaire

2005

REMISE DU RAPPORT DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE AU PREMIER MINISTRE

- Le CPME dresse un état des lieux de l'inscription dans les programmes et de la place dans les manuels scolaires
- Le CPME recommande une inscription cohérente et pluridisciplinaire dans les programmes, à chaque niveau dans une perspective internationale, européenne et « globale »
- Le CPME insiste sur la formation des enseignants et la mise à disposition de ressources et d'outils pédagogiques

2 NOVEMBRE : PREMIERE NOTE DE SERVICE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE sur la place de la traite négrière, de l'esclavage et des luttes pour l'abolition suite au rapport du CPME : « L'institution éducative accorde une place privilégiée aux réflexions sur la mémoire : à ce titre, le thème de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions s'inscrit dans la mission d'éducation, comme l'a rappelé le rapport du Comité pour la mémoire de l'esclavage remis au Premier ministre le 12 mai 2005. » Cette note incite les enseignants à considérer la traite et l'esclavage comme partie intégrante des programmes en vigueur : « De l'école primaire jusqu'au lycée, les programmes d'enseignement se prêtent à une présentation diversifiée de ce sujet. Ceux d'histoire-géographie, principalement en classe de 4ème et de première, offrent aux professeurs la possibilité de donner aux élèves de solides connaissances sur la traite négrière, l'esclavage et les révoltes qui ont précédé son abolition définitive. »

14 DECEMBRE : SEMINAIRE DE FORMATION ORGANISE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE "Comment dire ? Comment faire ? Quelles pratiques pour enseigner des questions sensibles dans une société en évolution ?"

⁹ <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/hs1/default.htm>

2006

INSTAURATION DE LA JOURNEE DES MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

- **20 AVRIL 2006 : NOTE DE SERVICE** du directeur de l'enseignement scolaire sur la participation à la Journée nationale ;
- **5 MAI 2006 : FAISANT SUITE A LA NOTE DE SERVICE DU 2 NOVEMBRE 2005**, un texte de la Dégesco indique comment, dans le cadre des programmes en vigueur, la question de l'esclavage peut être abordée en histoire et en français au collège ;
- **10 MAI : SEMINAIRE NATIONAL** sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions sous l'égide de la direction générale de l'enseignement scolaire, publié par le SCEREN (2007) ;
- **MISE EN LIGNE SUR LE PORTAIL EDUSCOL** de pages présentant la journée du 10 mai et des ressources pour enseigner la traite et l'esclavage à l'école.
- **EDITION PAR LE CIDEM D'UN LIVRET SUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE : « L'ESCLAVAGE, UN CRIME CONTRE L'HUMANITE »** dans la collection repères pour éduquer, destiné à la communauté éducative, préfacé par Françoise Vergès, membre du CPME. Le CIDEM consacre également un espace de ressources en ligne dans le cadre des « ITINERAIRES DE CITOYENNETE » à l'esclavage intitulé Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions¹⁰.

2008

COLLEGE : REFONTE DU PROGRAMME D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION CIVIQUE PAR L'ARRETE DU 15 JUILLET 2008 dont l'entrée en vigueur est progressive et qui introduit l'étude d'une civilisation de l'Afrique subsaharienne entre le VIII^e au XVI^e siècle en 5^e (appliquée depuis la rentrée 2010) et fait une place à la question de la traite et de l'esclavage en classe de 4^e (appliqué depuis la rentrée 2011)¹¹. Cette refonte du programme d'histoire au collège accorde enfin à la traite et à l'esclavage. Anticipant l'entrée en application de la réforme du programme de 4^e, les manuels introduisent des chapitres sur la traite et l'esclavage dès 2006, notamment à la suite de la note de la direction générale de l'enseignement scolaire du 2 novembre 2005 faisant suite au rapport du CPME.

2009

BORDEAUX : LANCEMENT DE L'INITIATIVE « COLLOQUE DES JEUNES » A LA SUITE DE L'OUVERTURE DES NOUVELLES SALLES SUR « BORDEAUX ET LE COMMERCE ATLANTIQUE » AU MUSEE D'AQUITAINE EN LIEN AVEC LE RECTORAT. Cette action a été renouvelée en 2011.

LYCEE PROFESSIONNEL : NOUVEAU PROGRAMME D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE EN CLASSE DE SECONDE par la circulaire du 2 février introduisant la question du « premier empire colonial français XVI^e-XVIII^e » dans le thème « les Européens et le monde du XVI^e au XVIII^e siècles ».

2010

10 MAI : PARTICIPATION DE CLASSES A LA CEREMONIE OFFICIELLE pour la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à la demande du CPMHE dans le cadre d'un projet pédagogique. Le CPMHE recommande à la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale de mettre en avant les bonnes pratiques pédagogiques autour de l'enseignement de l'esclavage du primaire au lycée.

LYCEE : MODIFICATION DU PROGRAMME D'HISTOIRE EN CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE. La question de l'esclavage demeure abordée par l'angle de son abolition en 1848. Dans une lettre au ministre de l'éducation nationale, le CPMHE regrette que le renoncement à la cohérence du programme autour de l'opposition libres/non libres de l'Antiquité au XIX^e siècle rende l'approche de l'esclavage colonial encore plus marginale.

2011

10 MAI : REFONTE DE L'ESPACE DEDIE AUX RESSOURCES POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ESCLAVAGES A L'ECOLE SUR LE SITE EDUSCOL à la suite des travaux d'une commission mise en place avec le CPMHE et la direction des enseignements scolaires, sous la conduite de l'inspection générale, en cohérence avec le programme et recommandant une sélection d'ouvrages et de ressources numériques existantes¹².

COLLEGE : septembre 2011 ENTREE EN APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'HISTOIRE EN CLASSE DE 4^E qui, dans la

¹⁰ <http://itinerairesdecitoyennete.org/index.php?page=content&site=14>

¹¹ Voir plus loin « la place de la traite et de l'esclavage dans les programmes scolaire en France »

¹² <http://eduscol.education.fr/cid55927/ressources-pour-l-enseignement-de-l-histoire-des-esclavages-et-de-leurs-abolitions.html>

partie « *L'Europe et le monde au XVIIIe siècle* » consacre un thème aux « *traites négrières et l'esclavage* ».

NANTES : LE MUSEE D'HISTOIRE LANCE EN LIEN UNE EVALUATION avec le rectorat sur le thème « *qu'apprend au musée sur la traite et l'esclavage ? comment le musée complète-t-il le cours ?* »

RAPPORT DE L'ENQUETE DE L'INRP SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ESCLAVAGE ET DES TRAITES DANS L'ESPACE HEXAGONAL : lancée en 2006, à la demande du Comité, l'enquête de l'Institut national de recherche pédagogique dresse un état des lieux de la manière dont la question de l'esclavage est prise en compte dans les programmes et effectivement enseignée dans les classes. Ce rapport essentiel est disponible en libre accès¹³

2012 **EDITION D'OUTILS PEDAGOGIQUES ELABORES EN CLASSE PAR DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE PAR LES ANNEAUX DE LA MEMOIRE**, fruit des pratiques d'enseignement de nombreux collègues exerçant en école, collège et lycée dans l'académie de Nantes sur plusieurs années.

2013 **NOMINATION DANS LES RECTORATS DE REFERENTS MEMOIRE ET CITOYENNETE** chargé notamment de la coordination et de la valorisation des actions et projets pédagogiques autour des questions mémorielles.

MISE EN PERSPECTIVE : DE L'INSCRIPTION DANS LES PROGRAMMES A LA TRANSMISSION DES PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Depuis une quinzaine d'années, la traite négrière et l'esclavage sont peu à peu réapparues dans les cursus scolaires.

Le tournant se situe entre le **lancement du programme « la Route de l'esclave » par l'UNESCO en 1994 au niveau international et la célébration du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France**. Après une disparition de la question de la traite négrière et de l'esclavage colonial des programmes officiels au niveau national dans les années 1980, leur réinscription progressive a suivi un rythme aléatoire, en fonction du cycle de révision des programmes propre à l'éducation nationale.

Ainsi, comme le rappelle l'historienne Nelly SCHMIDT, s'agissant de l'enseignement en France, la question de l'esclavage et son abolition est sortie de « *l'oubli organisé* » pour devenir de nouveau l'objet de « *débats historiques* »¹⁴. La réappropriation de la mémoire de l'esclavage outre-mer a précédé sa réapparition dans les enseignements. Mais la particularité de la France réside dans le fait qu'un mythe républicain commémoratif, élaboré autour du moment de l'abolition de 1848 et de la figure de Victor SCHÆLCHER, a longtemps occulté le fait de l'esclavage tandis que, comme le constatait le rapport du CPME en 2005, certains manuels scolaires ont pris en considération le renouveau de la recherche sur cette question avant même l'inscription dans les programmes officiels.

Le tournant de la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité est décisif.

Le ministère de l'éducation nationale a veillé à inscrire cette question dans les programmes à partir de 2000 (adoption du nouveau programme d'histoire-géographie en classe de seconde générale et technologique, modifié en 2009) mais également à rédiger des circulaires visant à sensibiliser les équipes pédagogiques et à

¹³ Le rapport *L'enseignement de l'esclavage et des traites de l'espace hexagonal*, sous la direction de Benoit FALAIZE est en ligne sur le site du Comité : <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/spip.php?article961>

¹⁴ Nelly SCHMIDT, "teaching and commemorating slavery and abolition in France : from organized forgetfulness to historical debates" dans Ana Lucia ARAUJO (Dir.) *Politics of Memory : Making Slavery Visible in the Public Space*, ROUTLEDGE, 2012

proposer des documents d'accompagnement à l'attention des enseignants. C'est ainsi qu'avant même l'importante refonte du programme d'histoire et géographie pour le collège en 2008, entrée progressivement en application à partir de la rentrée 2009, des instructions de la direction de l'enseignement scolaire, faisant notamment suite au rapport du CPME de 2005, ont incité les enseignants à faire une place à la question de l'esclavage dans le cadre des programmes en vigueur.

Toutefois ce bilan doit être nuancé :

- D'une part, l'inscription de la question de la traite et de l'esclavage dans les programmes scolaires n'est à ce jour ni définitivement acquise, ni vraiment cohérente d'un niveau à l'autre :
 - o La refonte des programmes de l'école primaire en 2007 a marqué un recul par rapport aux ambitions de la réforme de 2000
 - o Au lycée, outre la dispersion et la complexité du programme d'histoire de la seconde à la terminale qui pose la question des acquis en fin de cycle, le CPMHE déplore la modification du programme de seconde qui a rendu plus marginale encore la question de l'esclavage abordée sous l'angle de son abolition.
- D'autre part, le constat demeure d'une difficulté des enseignants, notamment dans le primaire, pour aborder cette question, faute de formation et d'un éparpillement de la documentation.

Au-delà de la seule question des programmes, le CPMHE a demandé au ministère de l'éducation nationale de rationaliser les ressources disponibles en ligne en particulier, et de réaliser en somme une véritable mallette pédagogique adaptée à chaque niveau et prenant en compte la question des traites et des esclavages dans *tous* les aspects des programmes et dans toutes les disciplines.

Dès 2006, le portail national destiné aux enseignants et au monde éducatif, en dépit d'une remise à jour, en 2011, de l'ensemble des données consacrées à la question de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions sur EDUSCOL, force est de constater une grande dispersion de la documentation et une insuffisante sensibilisation et formation des enseignants pour aborder en classe cette question sensible, en particulier à l'école élémentaire.

Le Comité est très attaché à la diffusion et la circulation des outils pédagogiques, et salue de ce point de vue le travail du CIDEM dans le cadre de ses missions de soutien à la formation civique, mais également le travail des académies en lien avec des musées et des sites historiques. Dans cette optique, le Comité incite le ministère de l'éducation nationale à développer le recours à des professeurs relais chargés des médiations pédagogiques auprès des musées comprenant des collections en lien avec la traite, l'esclavage et leur abolition.

Plus généralement, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE considère que l'enjeu demeure de pérenniser l'inscription de la question de la traite et de l'esclavage dans les programmes scolaires et de ne pas en faire l'objet d'une réponse temporaire à une demande sociale et mémorielle.

A ce stade, en effet, l'esclavage colonial reste un objet scolaire nouveau dont les contours sont fluctuants. L'inscription de cette histoire dans un contexte d'expansion européenne et d'entreprises coloniales demeure floue. C'est cette inscription cohérente et durable qui permettra de passer d'un enseignement trop souvent basé sur une approche morale à une véritable transmission de savoirs et de connaissances.

De ce point de vue, la réforme attendue des programmes du premier degré de l'enseignement, en particulier dans le cycle des approfondissements, et la refonte du socle commun, sera une priorité pour le prochain comité, de même que l'évolution des contours de l'enseignement de l'histoire dans la formation des lycéens des filières générales et technologiques, aux prises depuis quelques années avec des injonctions contradictoires.

LA PLACE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES EN FRANCE

Le Cent-cinquantième de l'abolition de l'esclavage, en 1998, et la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ont marqué un tournant.

Après des décennies de disparition des programmes officiels en histoire, la question de la traite négrière et de l'esclavage colonial a retrouvé progressivement, à partir de 2002, une place du primaire au lycée tandis que des circulaires ont permis l'adaptation de l'enseignement dans les territoires d'Outre-mer.

En plus d'une inscription dans les programmes, depuis 2006, des circulaires et notes de service donnent un écho au commémoratif dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à l'école incitant les enseignants à des actions éducatives et civiques.

Toutefois le comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage est attentif à ce que cette inscription soit cohérente, notamment pour une compréhension du fait colonial, et davantage axée sur une approche pluridisciplinaire.

LA QUESTION DE L'ESCLAVAGE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES EN SEPTEMBRE 2013

École primaire	
Au cycle des approfondissements (CE2-CM2)	<p>programme de 2008 : Lorsque les élèves abordent pour la première fois « Les Temps modernes », les enseignants ont pour obligation de mettre en évidence les principaux aspects de cette période.</p> <p>C'est ainsi qu'est étudié : « Le temps des Découvertes et des premiers empires coloniaux, la traite des Noirs et l'esclavage ».</p>
Collège	
(1) Les phénomènes des traites et de l'esclave sont éclairés d'autre part lorsque les élèves abordent	<ul style="list-style-type: none"> ○ en classe de 6^e (depuis la rentrée 2009) : l'Antiquité Partie II « La civilisation grecque » - thème 2 « La cité des athéniens : citoyenneté et démocratie » Connaissances : « Les habitants ont des statuts différents » : « Capacités » : Caractériser le statut des citoyens, des femmes, des esclaves. ○ en classe de 5^e (depuis la rentrée 2010) : dans le cours sur la période qui précède la découverte de l'Amérique la partie III « Regards sur l'Afrique » au titre des « Connaissances » : « Une civilisation de l'Afrique subsaharienne (au choix), ainsi que les grands courants d'échanges des marchandises, saisis dans leur permanence (le sel et l'or du Soudan, les esclaves...) entre le VIII^e et le XVI^e siècle » et au titre des « capacités » : « décrire quelques aspects de la traite orientale ou de la traite transsaharienne. »

<p>(2) la question des traites négrières et de l'esclavage colonial constitue un axe majeur du nouveau programme de quatrième, qui s'inscrit dans la suite de l'approche de l'Afrique en cinquième</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ en classe de 4^e (depuis la rentrée 2011): <ul style="list-style-type: none"> ○ Partie I : L'Europe et le monde au XVIII^e siècle autour de 3 thèmes : (1) l'Europe dans le monde au début du XVIII^e siècle, faisant le point sur les domaines coloniaux et les systèmes d'échange ; (2) l'Europe des Lumières (3) les traites négrières et l'esclavage, (4) les difficultés de la monarchie sous Louis XVI. ○ Le thème « traites et esclavage » vise à montrer l'essor de la traite en Afrique dans le cadre du commerce triangulaire et de l'économie de plantation, avec comme illustration pour un exemple de trajet de traite. Capacités attendues : raconter la capture, le trajet et le travail d'un groupe d'esclaves ○ Partie III : Le XIX^e siècle, qui est censé occuper 50% du temps consacré à l'histoire en classe de quatrième, évoque la question de l'abolition de l'esclavage en 1848 dans le thème 2 sur l'évolution politique de la France de 1815 à 1914 tandis que le thème 4 est consacré aux colonies : conquêtes coloniales, rapport entre mondes colonisés et Europe, description de la société coloniale...
Lycée	
<p>(1) Voie générale et technologique</p>	<p>Classe de seconde (programme 2009) Pour la question obligatoire du programme d'histoire portant sur « Libertés et nations en France et en Europe dans la première moitié du XIX^e siècle », les enseignants doivent obligatoirement traiter « Les abolitions de la traite et de l'esclavage et leur application ».</p>
<p>(2) Voie professionnelle</p>	<p>Classe de seconde (programme 2009) : L'exclusif, la traite, l'esclavage, la plantation, en même temps que leur remise en question au temps des Lumières et de la Révolution, sont au cœur de la problématique d'un des quatre « sujets » proposés à ce niveau sous le titre « Le premier empire colonial français XVI^e-XVIII^e siècle »</p>
Les Ressources pour l'enseignement	
<p>Afin d'accompagner les programmes d'enseignement, un espace numérique recense les ressources pédagogiques les mieux adaptées</p>	<p>.- Sous le pilotage de la direction générale de l'enseignement scolaire, une commission a effectué une sélection des meilleurs supports pédagogiques et des ressources mis en ligne sur le site Eduscol à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/cid55927/ressources-pour-enseignement-histoire-des-esclavages-leurs-abolitions.html</p> <p>Les données mises en ligne sont censées être enrichies et actualisées au moins une fois par an. Des ressources accessibles en ligne sont mentionnées.</p>

MISE EN PERSPECTIVE :
UNE INSCRIPTION EFFECTIVE MAIS ENCORE FRAGILE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

En une quinzaine d'année, après une disparition dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, la question de la traite, de l'esclavage colonial et des luttes pour leur abolition est réinscrite dans les programmes officiels en histoire à tous les niveaux de l'enseignement en France, et notamment, en particulier, depuis l'entrée en vigueur en 2011 du nouveau programme de 4^e, le collège étant au cœur de la scolarité obligatoire.

Cette inscription progressive a suivi le rythme des cycles inhérents à la refonte des programmes d'un niveau à l'autre, en sorte que la prise en place essentielle de cette question au collège est la plus récente et que, depuis le vote de la loi de 2001, les programmes du premier degré ont déjà été modifiés à deux reprises avec en 2008, un recul par rapport à l'ambitieux programme de 2002. Il en va de même les programmes d'histoire-géographie de seconde, modifiés en 2001 puis en 2009.

S'agissant des programmes, le CPMHE considère qu'il est nécessaire de renforcer la prise en compte de la question de la traite et de l'esclavage dans le primaire et au lycée :

- **Pour le premier degré**, le défi majeur est celui de l'accompagnement pédagogique des enseignants sur une question sensible. En mars 2012, dans le département de l'Essonne, un professeur des écoles de CM1 a été au cœur d'une polémique pour avoir abordé la question de l'esclavage en utilisant, faute de supports, un livre pour adolescents. Cette affaire illustre surtout le manque d'outils à disposition des enseignants du primaire et l'importance de diffuser les bonnes pratiques pédagogiques.
- **Pour le lycée**, et notamment la classe de seconde générale, dont le programme en histoire-géographie couvre toutes les périodes, de l'Antiquité à l'époque contemporaine, le programme de 2009 est moins lisible que celui qu'il remplace (ordonné autour de la distinction libres / non-libres) et n'aborde l'esclavage que par l'abolition. Le CPMHE a constaté une différence marquée entre le programme des secondes générales et des secondes professionnelles, le programme d'histoire de ces dernières étant plus cohérent autour de l'histoire coloniale.

L'approche de la question, au niveau des programmes, reste toutefois trop attachée à une seule discipline, l'histoire, au point, souvent, de ne pas être articulé de manière fine avec le programme de géographie, qui permettrait d'envisager le legs contemporain de la traite et de l'esclavage colonial. Le CPMHE déplore enfin le manque d'approches pluridisciplinaires, associant, à l'histoire, la littérature, la philosophie ou les arts.

La mise à disposition de ressources solides, la formation des enseignants, la valorisation des bonnes pratiques pédagogiques demeurent insuffisantes. Depuis, EDUSCOL, (www.eduscol.education.fr) le portail national destiné aux enseignants et au monde éducatif, propose des ressources, essentiellement adaptés aux enseignants du collège et du lycée. En dépit d'une remise à jour, en 2011, de l'ensemble des données consacrées à la question de l'histoire des esclavages et de leurs abolitions sur ce site, le CPMHE déplore la trop grande dispersion des données numériques et l'insuffisante valorisation des bonnes pratiques pédagogiques.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES PROGRAMMES SCOLAIRES

En dépit d'une inscription dans les programmes, le constat demeure d'une difficulté des enseignants, en particulier dans le primaire, pour aborder cette question, faute de formation et en raison de l'éparpillement de la documentation.

Le CPMHE a demandé au ministère de l'éducation nationale de rationaliser les ressources disponibles en ligne en particulier, et de réaliser en somme une véritable mallette pédagogique adapté à chaque niveau et prenant en compte la question des traites et des esclavages dans tous les aspects des programmes.

En outre les avancées constatées restent contrastées voire incertaines. Elles demandent à être pérennisées au niveau des programmes et davantage mises en cohérence du primaire au secondaire.

LES PROGRES DE LA RECHERCHE SUR LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE ET LEUR MEDIATION DANS L'ESPACE PUBLIC

L'enseignement de l'histoire de la traite et de l'esclavage à l'école passe par l'accumulation des savoirs et leur renouvellement, bref par développement de la recherche scientifique et le renforcement de ces thématiques dans l'enseignement supérieur.

L'un des objectifs majeurs de la loi du 21 mai 2001 est développement de la recherche en histoire, et en sciences humaines et sociales portant sur l'esclavage affirmé dans l'article 2.

Force est de constater que dans les années 1980-1990, la France a pris un temps de retard quant à l'essor de la recherche. Lorsqu'en 2004, Gallimard accueille dans la Bibliothèque de l'histoire la synthèse de l'historien Olivier Pétré-Grenouilleau sur Les Traites négrières, celui-ci souligne dans son introduction : « l'histoire de l'esclavage et des traites négrières reste encore à l'écart des grandes questions abordées dans les cursus universitaires, y compris aux Etats-Unis », insistant même sur le fait que « l'essentiel des travaux sur le sujet est publié en anglais » et que « même dans cette langue, les ouvrages d'ensemble sont rares. »

En une petite dizaine d'année toutefois, à l'intersection d'une demande sociale, des nouveaux horizons de l'historiographie et du renouveau de la production scientifique autour de la traite négrière et de l'esclavage colonial, l'environnement a changé. Des foyers et réseaux de recherche ont été mis en place et des programmes lancés, des universités intègrent ces questions dans leur cursus d'études historiques, des publications se sont multipliées et des collections ont été lancées. Et, plus que jamais, l'horizon le quel la recherche française se déploie autour de ces questions de la traite et de l'esclavage, et des luttes pour leur abolition, est international et européen, notamment autour du programme EURESCL du 7^e PCRD de l'Union Européenne.

Loin d'être exhaustive, cette présentation de l'essor de la recherche et des cursus autour de l'esclavage dans l'enseignement supérieur entend associer à la question de la production des savoirs l'enjeu central de sa diffusion. Au demeurant, le constat désolé de l'historien américain Herbert S. Klein dans une synthèse sur la traite publiée en 1999 sur le « fossé entre l'entendement commun et la connaissance érudite », et non seulement sur « l'échec du dialogue entre les universitaires et le public cultivé » mais sur la « surprenante ignorance au sein même du monde académique » sur ces questions de la traite et de l'esclavage, que rappelait Pétré-Grenouilleau, est toujours actuel à en juger par la méconnaissance qui demeure dans les milieux informés et éduqués.

Pour le public français, l'esclavage demeure trop souvent une question « américaine », voire états-uniennes, et un fait historique sans conséquences et sans legs. L'enjeu de la transmission des savoirs est donc aussi essentiel que celui de sa production : d'où l'attention portée par ce Comité aux médiations culturelles et au projet de Centre sur les esclavages.

REPERES CHRONOLOGIQUES

Années 1990 RENOUVELLEMENT DE L'HISTORIOGRAPHIE DE LA TRAITE EN FRANCE DANS LE CADRE D'HISTOIRES REGIONALES CENTREES SUR LES PORTS NEGRIERS: travaux d'Olivier PETRE-GRENOUILLEAU sur Nantes, de Jean-Marie DEVEAU sur La Rochelle...

En 1991, l'Association pour l'Etude de la colonisation européenne (APECE) est lancée sous la présidence de Yves BENOT, puis de Marcel DORIGNY. Elle tient un séminaire mensuel à Paris-I-Sorbonne autour de

l'esclavage et de la colonisation.

- 1998 CENT-CINQUANTENAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE – Publications d'ouvrages et traduction en français de livres sur la traite et l'esclavage, notamment de certains travaux inédits de l'historien américain Laurent Dubois, spécialiste de Haïti.
- 1999 LANCEMENT DE LA REVUE ANNUELLE « LES CAHIERS DES ANNEAUX DE LA MEMOIRE » à Nantes dont le premier numéro dresse un panorama de l'historiographie de la traite négrière
- CREATION DE LA CHAIRE UNESCO DE LA REUNION des relations et des apprentissages interculturels.
- 2001 LOI DU 21 MAI 2001 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE : « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent.* » (article 2).
- 2004 PUBLICATION DE L'OUVRAGE *LES TRAITES NEGRIERES, ESSAI D'HISTOIRE GLOBALE*, CHEZ GALLIMARD, dans la prestigieuse collection blanche de la « *Bibliothèque des histoires* », écrit par l'historien Olivier PETRE-GRENOUILLEAU, spécialiste de la traite nantaise. Cet ouvrage, récompensé par le prix du livre d'histoire du Sénat, suscite une polémique, l'auteur se voyant reproché un parti pris « relativiste ». L'association CollectifDom, dont Patrick KARAM est alors président, intente, sans aller à son terme, un procès à l'historien pour négation d'un crime contre l'humanité en se fondant sur la loi du 21 mai 2001. Cette affaire nourrit un climat de suspicion au sein du monde universitaire vis-à-vis des demandes sociétales et mémorielles, en premier lieu autour de l'esclavage, qui se concrétise par les appels à « la liberté pour l'histoire ».
- 2005 LE CNRS MET EN PLACE UN **RESEAU THEMATIQUE PRIORITAIRE** SUR « LES ESCLAVAGES – AMERIQUE, AFRIQUE, EUROPE – FORMES, SYSTEMES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET PRODUCTIONS SOCIALES » qui réunit des chercheurs francophones du monde entier sous la coordination de Myriam COTTIAS.
Dès juin 2006, il organise un grand colloque intitulé « recherches francophones sur les traites et les esclavages à l'EHESS (Paris)
- Ce RTP est l'embryon du CIRESC, le « Centre international de recherche sur les esclavages », qui est un groupement de recherche international (GRDI) depuis 2008
- 2006 31 JANVIER : REMISE DU PREMIER PRIX DU *COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE* en présence de Mme Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer attribué à M. Hubert GERBEAU pour sa thèse sur la mémoire et les traces de l'esclavage à la Réunion.
- L'Institut des Etudes Avancées (IEA) créé et financé par Nantes métropole depuis 2004, reconnu d'utilité publique en 2008, dirigé par Alain SUPLOT, et qui vise à favoriser les échanges et le dialogue interculturel entre pays du Nord et du Sud, invite comme membre associé le professeur Ibrahima THIOUB de l'Université Cheikh Anta Diop du Sénégal, fondateur du Centre Africain de recherche sur les traites et les esclavages (CARTE), docteur honoris causa de l'Université de Nantes.
- 2007 **DANS LE CADRE SCIENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET HUMAINES DU 7^E PROGRAMME CADRE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (PCRD) DE L'UNION EUROPEENNE FINANCE (2007-2012) LANCEMENT DU PROGRAMME EURESCL « LES TRAITES, LES ESCLAVAGES, LEURS ABOLITIONS ET LEURS HERITAGES DANS L'HISTOIRE ET L'IDENTITE DE L'EUROPE XIVE-XXIE SIECLES »** sous la coordination du CIRESC dirigé par Myriam COTTIAS associant le CNRS, l'université de Hull, l'université de lettres de Porto, l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, le centre français d'études mexicaines, la *Casa Velasquez*, l'université d'Haïti et l'IRD autour de deux grandes objectifs principaux : d'une part, replacer la traite et l'esclavage dans la Méditerranée et l'Atlantique dans le processus de construction de l'identité européenne (tant sous l'aspect politique, économique, social, culturel, intellectuel, mémoriel et pédagogique) ; de l'autre, étudier l'actualisation des rapports sociaux construits à partir des expériences et des représentations issues de la traite et de l'esclavage atlantique racialisés. Sept chantiers sont lancés. Ce programme a été distingué en 2013 par le prix des étoiles de l'Europe.
- Rapport Glissant sur la création d'un Centre des mémoires des esclavages, faisant suite à la préconisation du CPME dans son rapport de 2005
- 2009 **LANCEMENT DE L'UNIVERSITE POPULAIRE DU COMITE POUR LA MARCHÉ 23 MAI 1998** – en 2013 mise en place d'un programme de module d'histoire de la traite négrière et de l'esclavage colonial avec l'Université de Paris I et Frédéric REGENT

- 2010 **PROGRAMME DE L'AGREGATION ET DU CAPES EXTERNES D'ANGLAIS** : question de civilisation : (1) « le débat sur l'abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne 1787-1840 » ; (2) le Sud et l'après-guerre de Sécession : de la reconstruction à la re-ségrégation (1865-1895)
- 2012 **LE CIRESC DEVIENT « LABORATOIRE INTERNATIONAL ASSOCIE »** réunissant des scientifiques français, brésiliens, canadiens, mexicains et sénégalais.
- LANCEMENT D'UN CYCLE DE CONFERENCES SUR L'HISTOIRE MONDIALE DE L'ESCLAVAGE DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITE POPULAIRE DU MUSEE DU QUAI BRANLY (2012-2014)**
- 26 JUIN : LE PRIX DE THESE DU SENAT** distingue d'un prix spécial du jury la thèse d'histoire de Frédérique BEAUVOIS « *Indemniser les planteurs pour abolir l'esclavage ? Entre économie, éthique et politique : une étude des débats parlementaires britanniques et français (1788-1848) dans une perspective comparée* (Institut d'études politiques de Paris, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne ; directeurs de thèse : MM. Olivier GRENOUILLEAU et Bouda ETEMAD).
- Inscription au **PROGRAMME DE L'AGREGATION EXTERNE D'HISTOIRE** et du capes d'histoire-géographie d'une question d'histoire contemporaine sur les empires coloniaux après la fin de l'esclavage : « les sociétés coloniales : Afrique, Antilles, Asie (années 1850-années 1950) » pour les concours 2013 et 2014
- 30 novembre - Rapport Vergès sur l'avenir du CPMHE préconisant la création d'un centre de documentation et d'échanges culturels et scientifiques sur les esclavages.

MISE EN PERSPECTIVE

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ne peut que constater avec satisfaction l'essor de la recherche française dans le champ de l'histoire de l'esclavage, porté par les nouvelles lignes de force de l'historiographie en France et dans le monde, une « nouvelle histoire Atlantique », la diffusion de la « *World History* », ou « histoire globale », conjointement avec l'histoire croisée et les « *subaltern studies* », dans le contexte aussi du développement des études post-coloniales.

Tout un nouvel horizon se déploie et incite la recherche française à reconsidérer l'histoire coloniale dans sa globalité et se faisant celle de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Tout en respectant l'autonomie universitaire, le CPMHE souhaite toutefois que des parcours fléchés soient identifiées autour des questions renvoyant à l'histoire coloniale dans les cursus académiques et que dans les projets de recherche financés par l'ANR des problématiques audacieuses liées à l'esclavage.

Pour assurer la transmission des savoirs, le CPMHE est soucieux de l'inscription régulière dans les concours de recrutement des enseignants de questions autour des problématiques de l'esclavage et de la colonisation, dans des approches comparatistes, ce que favorise l'essor de l'histoire globale. Après une question d'histoire contemporaine sur les « sociétés coloniales » post-esclavagistes, mentionnant les Antilles, une question d'histoire moderne sur « la péninsule ibérique et le monde années 1540- années 1640 » permet d'aborder la mise en place de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage colonial.

Le CPMHE est également soucieux de la diffusion et des médiations de ces recherches nouvelles à destination des publics étudiants, enseignants et du grand public. Le Comité y contribue en accordant un prix de thèse avec le soutien du ministère en charge de l'Outre-mer depuis 2006. En dépit de l'essor des publications, rien qui ne ressemble, en France, aux grandes synthèses publiés dans l'espace anglo-américain, qu'il s'agisse de l'imposante *Cambridge World History of Slavery* sous la direction de David ELTIS et Stanley ENGERMAN ou du *Slavery Reader* dirigé dès 2003 par Gad HEUMAN et James WALVIN.

En outre les lieux et les formes de médiation manquent et, de ce point de vue, le projet de Centre sur les esclavages, demandé dès 2005, soutenu dans le rapport Glissant de 2007, reste une priorité. Une stratégie numérique doit également être mise au point pour favoriser la diffusion des savoirs nouveaux : le CPMHE suggère que soit développée l'idée d'une bibliothèque numérique d'accès libre et d'un portail des savoirs et des cultures.

L'EDITION FRANCAISE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

MISE EN PERSPECTIVE DEPUIS 2001

La publication d'ouvrages sur l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage colonial est un élément essentiel dans le renouvellement et la transmission des savoirs auxquels le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage est attaché.

Frédéric REGENT, historien, membre du CPMHE, propose de faire le point sur l'évolution des publications en langue française depuis l'adoption de la loi du 21 mai 2001 sous la forme d'une bibliographie qui présente d'abord les outils et les ouvrages de synthèse, puis les études particulières, els actes de colloques et enfin les publications de sources.

Cette bibliographie ne prétend pas à l'exhaustivité : elle permet de poser des jalons et de rappeler les exigences qui sont celle d'une édition scientifique de qualité sur ces questions, et notamment celle de thèses récentes. Des éditeurs souvent méconnus jouent un rôle important dans la publication d'ouvrages sur ces questions : citons notamment Khartala qui a lancé avec le CIRESC une nouvelle collection baptisée « Esclavages » en 2010, la collection « le monde Atlantique » chez Les Perséides ou encore la collection « L'Autre et l'Ailleurs » chez André Versaille Editeur. Soulignons également le rôle essentiel jouée par des maisons d'éditions ultramarines, comme Ibis Rouge.

LES OUTILS DE REFERENCE ET LES SYNTHESSES

La décennie (2002-2011) a été marquée par la publication d'un certain nombre d'outils inexistant auparavant tels que

- DORIGNY Marcel, GAINOT Bernard et LE GOFF Fabrice, *Atlas des esclavages : Traites, sociétés coloniales, abolitions de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Autrement, 2006, 79 p – nouvelle édition revue et complétée mai 2013
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier (dir.), *Dictionnaire des esclavages*, Paris, Larousse, 2010, 608 p.
- SIBILLE Claire (dir.), *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, Paris, La documentation française, 2007, 624 p.
- BEGOT Danielle (dir.), *Guide de la recherche en histoire antillaise et guyanaise*, Danielle Bégot (dir.), Paris, CTHS, 2011, 2 tomes.

Citons deux ouvrages de synthèse récents :

- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*, Paris : Gallimard, 2004, 468 p., réédition en poche Folio histoire, 2006
- REGENT Frédéric, *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions, 1620-1848*, Paris, Grasset, 2007 et Pluriel, 2012, 360 p. Ouvrage disponible en version numérique.

LES ETUDES PARTICULIERES

De nombreux ouvrages publiés depuis une dizaine d'années permettent de mieux connaître des aspects particuliers de l'esclavage. Certains de ces ouvrages importants se trouvent être l'édition revue et corrigée pour le grand public de travaux de recherche (thèse, habilitation à diriger des recherches) réalisées par des spécialistes des questions liées à l'esclavage.

On notera principalement les ouvrages suivants sur l'esclavage dans les colonies françaises :

- BELLANCE Hurard, *La police des Noirs en Amérique (Martinique, Guadeloupe, Guyane ,Saint-Domingue) et en France aux XVIIe et XVIIIe siècles* , Ibis Rouge, 2011 .
- BENOT Yves, *Les Lumières, l'esclavage, la colonisation*, textes réunis et présentés par Marcel Dorigny, Paris, La Découverte, 2005, 327 p.
- BLANCPAIN François, *Etienne de Polverel (1738-1795) : Le libérateur des esclaves de Saint-Domingue*, Paris, Les Perséides, 2010.
- BOULLE Pierre, *Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2007, 286 p.
- de CAUNA Jacques, *Au temps des îles à sucre : Histoire d'une plantation de Saint-Domingue au XVIIIème siècle*, Paris, Karthala, 2003 (1ère édition en 1987), 285 p.
- CHIVALLON Christine, *L'esclavage, du souvenir à la mémoire. Contribution à une anthropologie de la Caraïbe*, Paris, Karthala, collection Esclavages, 2012, 624 p.
- COTTIAS Myriam, STELLA Alessandro, VINCENT Bernard, *Esclavage et dépendances serviles : Histoire comparée*, Paris, L'Harmattan, 2006, 408 p.
- DEVEAU Jean-Michel, *La traite rochelaise*, Paris, Karthala, 2009, 336 p.
- DEVEAU Jean-Michel, *L'or et les esclaves : Histoire des forts du Ghana du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Karthala, 2005, 330 p .
- EHRARD Jean, *Lumières et esclavage : L'esclavage colonial et l'opinion publique en France au XVIIIe siècle*, Paris, André Versaille éditeur, 2008, 238 p.
- EVE Prosper, *Les Esclaves de Bourbon, la mer et la montagne*, Paris, Karthala, 2003, 366 p.
- EVE Prosper, *Le bruit du silence. Parole des esclaves de Bourbon de la fin du XVIIè siècle au 20 décembre 1848*, Saint-André, Océan éditions, 2011, 436 p.
- GAINOT Bernard, *Les officiers de couleur dans les armées de la République et de l'Empire (1792-1815)*, Paris, Karthala, 2007, 232 p.
- GERARD Gilles, *Famiy Maron ou la Famille Esclave a Bourbon (Ile de la Reunion)*, Paris, L'Harmattan, 2012, 266 p.
- GERAUD Jean-François, *Les esclaves du sucre. Ile de la Réunion 1815-1848*, Saint-André, Océan éditions, 2008, 192 p.

- GRAVATT Patricia, *L'Eglise et l'esclavage*, Paris, L'Harmattan, 2003, 138 p.
- HUBERT François, de CAUNA Jacques et BLOCK Christian, *Bordeaux au XVIIIe siècle - le commerce atlantique et l'esclavage*, Paris, Festin, 2010, 208 p.
- JENNINGS Lawrence, *La France et l'abolition de l'esclavage (1802-1848)*, Paris, André Versaille éditeur, 2010, 352 p.
- LEGRIS André, CELIMENE Fred, *L'économie de l'esclavage colonial : Enquête et bilan du XVIIe au XIXe siècle*, Paris, CNRS, 301 p.
- NOEL Erick, *Les Beauharnais, une fortune antillaise, 1756-1796*, Genève, Droz, 2003, IX-404 p.
- NOËL Erick, *Etre noir en France au XVIIIe siècle*, Paris, Tallandier, 2006, 320 p.
- OUDIN-BASTIDE Caroline, *Travail, capitalisme et société esclavagiste, Guadeloupe, Martinique, (XVII-XIXe siècle)*, Paris, La Découverte, 2005, 348 p.
- OUDIN-BASTIDE Caroline, *Des nègres et des juges : La scandaleuse affaire Spoutourne (1831-1834)*, Paris, Complexe, 2008, 197 p.
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, *Nantes au temps de la traite des Noirs*, Paris, Pluriel, 2007, 278 p.
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier, *L'argent de la traite : Milieu négrier, capitalisme et développement : un modèle*, Paris, Aubier, 2009 (1ère édition, 1998), 418 p.
- PIQUET Jean-Daniel, *L'émancipation des Noirs dans la Révolution française (1789-1735)*, Paris, Karthala, 2002, 509 p.,
- REGENT Frédéric, *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe (1789-1802)*, Paris, Grasset, 2004, 508 p.
- ROMAN Alain, *Saint-Malo au temps des négriers*, Paris, Karthala, 2003.
- SAUGERA Eric, *Bordeaux : Port négrier - XVIIe-XIXe siècles*, Paris, Karthala, 2003, 382 p.
- SAUGERA Eric, *La Bonne-Mère, navire négrier nantais 1802-1815*, Paris, Karthala, 2012, 196 p.
- SAUGERA Eric, *Questions sur la traite des Noirs et l'esclavage*, Paris, Cairn, 2012, 96 p.
- SCHMIDT Nelly, *L'abolition de l'esclavage : Cinq siècles de combats (XVIe-XXe siècle)*, Paris, Fayard, 2005, 412 p.
- SCHMIDT Nelly, *La France a-t-elle aboli l'esclavage ? : Guadeloupe-Martinique-Guyane (1830-1935)*, Paris, Perrin, 2009, 361 p.
- VERGES Françoise, *La mémoire enchaînée : Questions sur l'esclavage*, Paris, Albin Michel, 2006, 204 p.

Nous ajouterons à cette liste, trois ouvrages publiés en langue française, mais non édités en France :

- LE ROUX Yannick, AUGER Réginal, CAZELLES Nathalie, *Loyola : Les jésuites et l'esclavage - L'habitation des jésuites de Rémire en Guyane française*, Presses Universitaires du Québec, 2010, 281 p.
- SAINT-LOUIS Vertus, *Mer et liberté, Haïti (1492-1794)*, Port-au-Prince, FOKAL, 2009, 424 p.

- SAINT-LOUIS Vertus, *Aux origines du drame d'Haïti : Droit et commerce maritime, 1794-1806*, Port-au-Prince, 2006, 268 p.

Il faut noter que la plupart des grandes maisons d'édition (Gallimard, Grasset, Hachette, Fayard, Perrin, La Découverte...) ont publiés des ouvrages à caractère scientifique sur l'esclavage. Toutefois l'essentiel des publications émanent des éditeurs spécialisés dans l'Outre-Mer et l'Afrique (Karthala, L'Harmattan) ou des éditeurs ayant leur siège en Outre-Mer (Océan éditions ou Ibis Rouge). Outre les travaux sur l'esclavage colonial français, l'édition française a publié des ouvrages à caractère scientifique sur l'esclavage arabo-islamique, au Brésil en Amérique, en Afrique, dans les colonies espagnoles, ainsi que sur les formes d'esclavages antique et médiéval.

LES ACTES DE COLLOQUE ET LES OUVRAGES COLLECTIFS

Les éditeurs français n'ont pas hésité à publier des colloques ou des ouvrages collectifs universitaires consacrés à l'esclavage. Il s'agit principalement d'éditeurs scientifiques, spécialisés dans les espaces antillais atlantique et africain (Karthala, L'Harmattan, Les Perséides) ou d'éditeurs ultra-marins (Océan édition, Ibis Rouge) ou des archives départementales.

- *1802 en Guadeloupe et à Saint-Domingue. Réalités et mémoire, 1802 en Guadeloupe et à Saint-Domingue: réalités et mémoire*, actes du colloque organisé par la Société d'histoire de la Guadeloupe à Saint-Claude, 2-4 mai 2002, Gourbeyre, Archives départementales de la Guadeloupe et société d'histoire de la Guadeloupe, 2003, 190 p.
- BEGOT Danielle (dir.), *La plantation coloniale esclavagiste : XVIIe-XIXe siècles*, Paris, CTHS, 2008, 343 p.
- BÉNOT Yves et DORIGNY Marcel (dir.), *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises. Ruptures et continuités de la politique coloniale française (1800-1830). Aux origines de Haïti, Actes du colloque international tenu à l'Université de Paris VIII, les 20, 21 et 22 juin 2002*, organisé par l'APECE, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003, 588 p.
- COTTIAS Myriam, CUNIN Elisabeth et de ALMEIDA MENDES Antonio (dir.), *Les traites et les esclavages. Perspectives historiques et contemporaines*, Paris, Karthala, 2010, 396 p.
- DORIGNY Marcel (dir.), *Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue*, [colloque de Paris, 7-8 septembre 1990, organisé par l'association Mémoire de Léger Félicité Sonthonax], textes réunis et présentés par Marcel Dorigny, Saint-Denis et Paris, APECE [Association pour l'étude de la colonisation européenne] et Société française d'Histoire d'Outre-mer, 1997, 176 p.
- FUMA Sudel, *Mémoire orale et esclavage dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien*, Université de la Réunion, 2005, 319 p.
- HRODEJ Philippe (dir.), *L'esclave et les plantations de l'établissement de la servitude à son abolition*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 340 p.
- GRENOUILLEAU Olivier (dir.), *Esclaves. Une humanité en sursis*, PUR. 2012, 248 p.
- PETRE-GRENOUILLEAU Olivier (dir.), *Abolir l'esclavage : Un réformisme à l'épreuve (France, Portugal, suisse, XVIIIe-XIXe siècles)*, Rennes, PUR, 2008, 317 p.

- RUGGIU François-Joseph, VIDAL Cécile (dir.), *Sociétés, colonisations et esclavages dans le monde atlantique : Historiographie des sociétés américaines des XVIIe-XIXe siècles*, Les Perséides, 2009, 345 p.
- SAUNIER Eric (dir.), *Villes portuaires du commerce triangulaire à l'abolition de l'esclavage*, Le Havre, Les routes du philanthrope, 2008, 236 p.
- SAUNIER Eric (dir.), *Les abolitions de la Normandie aux Amériques*, Le Havre, Les routes du philanthrope, 2009, 238 p.
- SAUNIER Eric (dir.), *Figures d'Esclaves : Présences, Paroles, Représentations*, Publications de l'Université de Rouen et du Havre, avril 2012, 305 p.
- TAFFIN Dominique (dir.), *Moreau de St. Méry ou les ambiguïtés d'un créole des Lumières* », actes du colloque organisé par les Archives départementales de la Martinique, Fort-de-France, Conseil général de la Martinique, 2006, 190 p.
- WEBER Jacques, BENOIST Jean, FUMA Sudel, *Le Monde créole : Peuplement, sociétés et condition humaine XVIIe-XXe siècles*, Les Indes savantes, 2005, 527 p.
- WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après...*, Paris, PUF, 2005, 628 p.

PUBLICATIONS DE SOURCES

Les éditeurs français ont également publié des sources de contemporains ayant vécu à l'époque de l'esclavage. A notre connaissance, à ce jour, aucune autobiographie d'esclave dans les colonies françaises n'a été exhumée et les éditeurs français ont donc publié des autobiographies d'esclaves des colonies anglaises ou d'Amérique.

- Ainsi, la *véridique histoire: Africain, esclave en Amérique, homme libre* a fait l'objet de multiples rééditions, dont la plus répandue est celle de Mercure de France en 2008.
- *De la nécessité d'adopter l'esclavage en France : Texte anonyme de 1797*, édité par COTTIAS Myriam, FARGE Arlette, Paris, Bayard, 2007, 172 p.
- ADELAIDE-MERLANDE Jacques, BELENUS René, REGENT Frédéric, *La rébellion de la Guadeloupe 1801-1802*, Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2002,
- Les éditions Hachette livre BNF ont publié toute une série d'écrits de Victor Schoelcher.
 - Victor SCHÆLCHER, *Abolition de l'esclavage : examen critique du préjugé contre la couleur des africains (Éd.1840)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 191p.
 - Victor SCHÆLCHER, *Abolition de l'esclavage : examen critique du préjugé contre la couleur des africains (Éd.1840)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 191 p.
 - Victor SCHÆLCHER, *Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012.
 - Victor SCHÆLCHER, *Colonies étrangères et Haïti : résultats de l'émancipation anglaise. T1 (Éd.1843)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 393 p.
 - Victor SCHÆLCHER, *La Vérité aux ouvriers et aux cultivateurs de La Martinique... (Éd.1849)*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012, 480 p.
 - Victor SCHÆLCHER, *Histoire de L'esclavage pendant les deux dernières années*, Paris, Hachette Livre BNF, 2012.

Il faut noter aussi de multiples éditions de l'Edit de mars 1685, texte emblématique du Code Noir, mais il serait utile de faire une édition complète et scientifique de l'édition de 1788.

Une réédition serait souhaitable de *La Révolution et l'abolition de l'esclavage, Textes et documents*, EDHIS, 1968, 12 volumes.

MISE EN PERSPECTIVE ET PRECONISATIONS

De nombreux ouvrages ont été publiés sur l'esclavage et la traite négrière dans l'espace colonial français au cours de ces dix dernières années. Ils témoignent à la fois de la vitalité, du renouveau de la recherche, mais aussi de l'intérêt du public pour ce sujet, comme en témoigne les rééditions en poche de quelques uns de ces ouvrages

Il faut toutefois noter l'existence d'un système à deux vitesses avec d'un côté les ouvrages publiés chez des grands éditeurs qui bénéficient d'une plus large diffusion que ceux qui paraissent chez des éditeurs spécialisés ou locaux.

Une politique d'édition de textes d'époque concernant l'esclavage devrait être encouragée. Le *Comité pour la mémoire et l'histoire* préconise également la réalisation d'une grande bibliothèque numérique rassemblant les thèses de langue française, en lien avec le prix de thèse du Comité.

Dernier point important : faire rentrer ces livres dans les bibliothèques publiques, une aide spécifique à l'achat pourrait à cette fin être envisagée.

LE PRIX DE THESE DU CPMHE POUR FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DE LA RECHERCHE EN LANGUE FRANÇAISE

Le développement de la recherche en histoire, et en sciences humaines et sociales portant sur l'esclavage est un des objectifs majeurs de la loi du 21 mai 2001, affirmé dans l'article 2.

Le Comité de personnalités qualifiées mis en place par décret en 2004, en tant qu'instrument de la mise en œuvre de la loi, étant, pour une part importante, composé de chercheurs se devait de contribuer au renouvellement et à la diffusion de la recherche.

Pour promouvoir la recherche, le décret instituant le Comité le dote d'un prix annuel visant à distinguer une thèse doctorale de langue française portant sur la traite et l'esclavage. Depuis 2005, le Comité pour la mémoire de l'esclavage puis le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE ont œuvré à améliorer la reconnaissance institutionnelle et le rayonnement de ce prix financé par l'Outre-mer.

En outre, dès son premier rapport, le Comité a appelé à la création d'un grand centre de recherche autour de l'esclavage. En janvier 2007 fut ainsi créé le CIRESC, centre international de recherche sur les esclavages, à partir d'un réseau thématique mis en place au CNRS. En une dizaine d'années, des centres de recherches et des réseaux se sont développés à Paris, à Bordeaux, à Nantes...

REPERES CHRONOLOGIQUES

- 2001 LOI DU 21 MAI 2001 TENDANT A LA RECONNAISSANCE DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN TANT QUE CRIME CONTRE L'HUMANITE : « les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. » (article 2)
- 2004 5 JANVIER 2004 DECRET RELATIF AU COMITE INSTITUTE PAR LA LOI N°83-550 DU 30 JUIN 1983 RELATIVE A LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE : « le comité attribue chaque année un prix destiné à récompenser une thèse de doctorat portant sur la traite ou l'esclavage » (article 6)
- 2006 31 JANVIER : REMISE DU PREMIER PRIX DU COMITE POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE en présence de Mme Brigitte GIRARDIN, ministre de l'Outre-mer attribué à M. Hubert GERBEAU pour sa thèse sur la mémoire et les traces de l'esclavage à la Réunion.
- 2009 6 MAI : DECRET RELATIF AU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE qui modifie l'article 5 et permet de fait au Comité la possibilité de réformer son prix récompensant « un travail de recherche » et lui permettant de créer un prix destiné à récompenser « une œuvre ».
- 2011
- RAPPORT DE M. FREDERIC REGENT, membre du CPMHE, pour renforcer le prix de thèse et le destiner pour partie à un soutien à la publication.
 - Le nouvel appel à candidature pour le prix de thèse de 2011 met en avant son ouverture à toutes les universités francophones et une approche chronologique, géographique et thématique large, portant

« la traite négrière, le système esclavagiste, les processus d'abolition et les sociétés post-esclavagistes » du « XVe siècle jusqu'à la période contemporaine. » Le caractère pluridisciplinaire du prix est rappelé.

2012 : 27 JANVIER : POUR LA PREMIERE FOIS, DIX THESES SONT QUALIFIEES POUR CONCOURIR AU PRIX DE THESE 2011, contre quatre ou cinq en moyenne les années précédentes.
Le prix est exceptionnellement attribué à deux lauréats en raison de leur qualité et de leur contribution au renouvellement des savoirs.

REPÈRES : LES LAUREATS DU PRIX DE THÈSE

2005 – HUBERT GERBEAU *L'esclavage et son ombre à Bourbon (XIXe-XXe siècles)*, Université de Provence, thèse soutenue sous la direction de M. Gérard CHASTAGNARET, professeur à la *Casa Velasquez*, Madrid.

2006 – AUDREY CAROTENUTO *Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848)* Université de Provence, thèse soutenue sous la direction de Mme Colette DUBOIS.

2007 – ANTONIO DE ALMEIDA MENDES *Une histoire transcontinentale et transnationale de la traite moderne entre Atlantique et Méditerranée (XVe- XVIIe siècles)*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, thèse soutenue sous la direction de M. Bernard VINCENT

2008 – NATACHA BONNET *Seigneurs et planteurs entre ouest atlantique et Antilles : quatre familles du 18ième siècle*, Université de Nantes, thèse soutenue sous la direction de M. Guy SAUPIN.

2009 – Pas d'attribution du prix en raison du renouvellement du comité

2010 – JEAN MOOMOU *Les Boni de l'âge d'or et du grand« takari » 1860-1969, temps de crise et temps d'espoir*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, thèse soutenue le 10 décembre 2009 sous la direction de M. Bernard VINCENT (EHESS)

2011 DEUX LAUREATS EX-AEQUO :

- **FREDERIC CHARLIN** : « *Homo servilis* ». *Contribution à l'étude de la condition juridique de l'esclave dans les colonies françaises (1635-1848)*, soutenue à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble le 3 décembre 2009, sous la direction de M. Martial MATHIEU (UPMF –CERDHAP).
- **ALEJANDRO GOMEZ** : *Le syndrome de Saint-Domingue : Perceptions et représentations de la Révolution haïtienne dans le Monde Atlantique, 1790-1886*, soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales le 13 décembre 2010, sous la direction de Mme Frédérique LANGUE, centre de recherche sur les mondes américains (CERMA-EHESS).

2012 – CELINE FLORY *La liberté forcée : politiques impériales et expérience de travail dans l'Atlantique du XIXe siècle*, soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales le 31 mai 2011 sous la direction de Mme Myriam COTTIAS (CNRS) [les membres du CPMHE précisent que Myriam COTTIAS qui a dirigé cette thèse n'a pas pris part à la délibération finale et au vote pour l'attribution du prix.]

MISE EN PERSPECTIVE : UN PRIX POUR LA RECHERCHE ET SON ROLE SOCIAL

Dès son installation, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* s'est attaché à remplir l'une de ses missions, fixé par le décret du 5 janvier 2004, de prendre part à la promotion de la recherche en langue française sur la traite et l'esclavage en mettant en place un prix de thèse dont le premier lauréat a été distingué en 2006.

Dans son rapport de 2005, le CPME rappelait que la recherche est une « *préoccupation centrale* » qui guide ses recommandations, dans l'esprit de la loi du 21 mai 2001, pour surmonter le conflit entre les porteurs de mémoires et les historiens et chercheurs. « *L'apaisement des controverses* » passe par le « *développement de la recherche*. »

Mais la démarche du CPME a été pour partie occultée par l'affaire qui a opposé, en 2005, le *CollectifDom* à l'historien Olivier PETRE-GRENOUILLEAU. L'historien, auteur d'un ouvrage de synthèse sur *Les Traités négrières* (Gallimard, 2004) avait été menacé de poursuite pour négation de crime contre l'humanité par les responsables de ladite association à la suite d'une interview donnée au *Journal du Dimanche* le 12 juin 2005. Dans ce climat d'incompréhension et de défiance, le prix du *Comité pour la mémoire de l'esclavage* n'a pas reçu l'attention à laquelle il aurait pu prétendre de la part de la communauté académique.

C'est le seul prix financé par l'Etat récompensant un travail de recherche doctorale en sciences humaines et sociales autour de l'esclavage colonial. L'objectif d'un tel prix est de donner une visibilité aux progrès de la recherche en langue française et de mettre en avant des jeunes chercheurs et leurs travaux.

Le CPMHE a souhaité maintenir le principe du prix de thèse annuel installé dès 2005, mais s'est efforcé d'en étendre le champ et de renforcer sa dimension pluridisciplinaire et surmonté les malentendus hérités des polémiques de l'année 2005. Ces efforts ont porté leur fruit dans la mesure où, au fil des années, les candidatures ont été plus nombreuses, caractérisées par une plus grande variété non seulement des thèmes abordés mais aussi des disciplines et des champs académiques concernés. Ainsi, bien que les thèses d'histoire demeurent les plus nombreuses et prépondérantes en matière de prix attribués, le CPMHE se félicite de recevoir des thèses de philosophie, de littérature ou de sociologie. En 2011, pour la première fois, a été distinguée une thèse en histoire du droit. Et, en 2012, le Comité a décidé d'accorder le prix à une thèse portant sur la période qui suit la fin de l'esclavage, autour de la question gestion post-abolitionniste de la main d'œuvre coloniale, notamment par les migrations d'Africains.

Toutefois, le CPMHE déplore le fait que les établissements d'enseignement et de recherche récompensés à travers les prix ne rendent pas encore assez compte de la diversité des lieux de production de thèses. Une meilleure diffusion de ces nouveaux travaux de recherche est encore à consolider, notamment auprès du public non universitaire, afin de transformer progressivement les termes du débat public.

PRÉCONISATIONS POUR UNE VALORISATION DE LA RECHERCHE

En 2011, dans le cadre d'une mission de réflexion sur l'avenir du prix du CPMHE, l'historien Frédéric REGENT a préconisé une évolution pour, d'une part, favoriser la publication, et, d'autre part, envisager un soutien à la recherche en cours, sous la forme d'une bourse d'études.

Le rapport REGENT, dont les conclusions n'ont pas fait l'objet d'une décision du Comité, préconise de faire évoluer le mode d'attribution du prix du CPMHE en établissant un jury de sélection associant des membres du Comité avec des chercheurs extérieurs dont la tâche serait de rédiger les évaluations sur les thèses retenues

pour concourir au prix et d'identifier les meilleures thèses à départager par le vote de l'ensemble des membres du CPMHE.

La réforme souhaitable du prix de thèse du CPMHE doit viser quatre objectifs :

- Asseoir la reconnaissance du prix du CPMHE dans les milieux de la recherche ;
- Mettre en avant des approches nouvelles dans une plus grande diversité de disciplines ;
- Donner une meilleure visibilité institutionnelle et publique au prix du CPMHE ;
- Affirmer le rôle du prix dans la diffusion de la recherche.

LA MISE EN VALEUR DES ŒUVRES ET DES PATRIMOINES LIES A LA TRAITE ET A L'ESCLAVAGE

La reconnaissance de l'importance de la traite et de l'esclavage et des luttes pour leur abolition dans l'histoire passe par une valorisation de la diversité des patrimoines, des sites, des sources et des œuvres qui sont les traces visibles de cette histoire.

Dès son premier rapport en 2004, le Comité pour la mémoire de l'esclavage a mis en avant le rôle des institutions culturelles dans la transmission de cette histoire et préconisé un vaste inventaire des sources et des collections des musées de France. Ce travail demeure à ce jour inachevé.

Toutefois, depuis quelques années, les avancées sont indéniables. Les Archives nationales ont ainsi réalisé dès 2007 un guide des sources exhaustif ; les initiatives se sont multipliées dans les Outre-mer comme dans l'hexagone pour une inscription pérenne des patrimoines de la traite, de l'esclavage et de leur abolition dans des salles de musées, sur des sites et des parcours valorisés. Visibilité accrue, approche patrimoniale élargie et plus globale, numérisation accrue : autant de progrès notables en dix ans.

Cependant une mise en cohérence et une meilleure coordination de la multiplicité des actions entreprises au niveau local et national restent des objectifs à atteindre. Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a obtenu le lancement, en 2011, par le ministère de la Culture et de la Communication, d'un programme de travail pluridisciplinaire sur les patrimoines de la traite et de l'esclavage afin de coordonner ces actions et d'aboutir à une signalétique commune, la mise en réseau, un plan de numérisation coordonné, la création d'un portail consacré aux patrimoines de la traite et de l'esclavage et la première grande exposition d'ampleur nationale.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Après 1985 **DEPUIS TRENTE ANS, UN PATRIMOINE PROGRESSIVEMENT REDECOUVERT** : (Tricentenaire du Code Noir) et 2004 (installation du CPME), le comité pour la mémoire de l'esclavage recense, dans son Rapport Mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, 8 expositions en Martinique et à La Réunion, 6 en Guadeloupe et 4 en Guyane.

DANS L'HEXAGONE, ce sont avant tous les anciens ports négriers qui se réapproprient de manière diverse ce passé. Pour autant, en 2012, il n'est fait aucune mention de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans les musées des villes de Brest, Morlaix, Saint-Brieux, Vannes, Rennes ou Marseille.

1988-1989 **BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE**
- MARTINIQUE : exposition organisée en 1988 par le Conseil régional, à Fort-de-France, « *De la chaîne à la liberté : l'esclavage à la Martinique pendant deux siècles* » ; complétée en 1989 par « *Citoyen ou Noir ? Période révolutionnaire et esclavage* ». Catalogues réalisés par Lyne Rose Beuze.

PALaiseau : Exposition historique itinérante « Esclavage, Révolution, droits de l'homme » (1989) composée de 40 panneaux réalisée par une association de et lien avec les historiens Yves Bénot et Marcel Dorigny

1992 **CINQ CENTENAIRE DE L'ARRIVEE DE CHRISTOPHE COLOMB AUX AMERIQUES.**

NANTES : exposition sur Nantes et l'histoire de la traite au Château des Ducs de Bretagne. Cette première grande exposition sur le thème Nantes et la traite produite par la ville et portée par l'association *Les*

Anneaux de la Mémoire, inaugurée le 5 décembre 1992.

L'exposition pour partie itinérante a été accompagnée de la réalisation de plaquettes, de catalogues, CD Rom et DVD. Elle est l'aboutissement d'un premier projet initié dès 1983 mais non abouti, intitulé « *Nantes 1985, du Code Noir à l'abolition de l'esclavage* ».

1998

CELEBRATIONS OFFICIELLES DU 150^E ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. –

- Exposition au Sénat « *le combat contre l'esclavage, une conquête permanente de la dignité* ».
- La bibliothèque Mazarine (Institut de France) réalise une exposition plus large sur l'histoire des Antilles sur la base de la donation Chatillon : « *de la découverte à l'émancipation : trois siècles et demi d'histoire antillaise* » tandis que Bordeaux propose dans le musée d'Aquitaine la première exposition qui rappelle son lien avec les Antilles à l'époque de l'esclavage, « *Regard sur les Antilles, une collection éclectique de Marcel Chatillon* », dont le fonds servira de base à la réalisation des salles permanentes sur les Antilles en 2003, avant d'être entièrement réaménagées en 2009.
- L'Assemblée Nationale retranscrit sur son site internet les débats sur l'esclavage de la Révolution à l'abolition de 1848.
- Toutefois le CPME dresse en 2004 le constat du petit nombre d'expositions d'envergure dans l'hexagone en 1998. A noter, pour la Guadeloupe, l'exposition « *1848, aube de la liberté* » réalisé par les archives départementales, et en Martinique, l'inauguration le 27 avril d'un monument consacré à la mémoire de la traite à l'anse Canfard Cap 100, mémoires et fraternité. En 2004, le CPME recense 10 expositions et événements en Guadeloupe, 3 en Guyane, 15 en Martinique, 9 à La Réunion.

2003

CENTENAIRE DE LA MORT DE TOUSSAINT LOUVERTURE : cycle de manifestations et d'expositions en Franche Comté, sur « Route des Abolitions », à Pontarlier, au Château de Joux (« *les visages de Toussaint* » ; « *Toussaint Louverture et l'esclavage* », exposition permanente « *Toussaint Louverture de la liberté à la mort* »), à Champagny (« *Regards croisés sur l'esclavage* », maison de la négritude)

2004

AVRIL : LANCEMENT DU PROJET « LA ROUTE DES ABOLITIONS » associant des lieux de mémoires et des musées de Bourgogne et d'Alsace : le château de Joux (Pontarlier), la Maison Anne-Marie Javouhey (Chamblanc), la Maison de la Négritude et des Droits de l'homme (Champagny), la maison Schœlcher (Fessenheim), la maison de l'abbé Grégoire (Emberménil).

2005

15 AVRIL : REMISE AU PREMIER MINISTRE DU RAPPORT DU COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE préconisant un inventaire des collections des Musées de France et un guide des sources dans le réseau des Archives de France.

2007

FEVRIER 2007 : INAUGURATION DU NOUVEAU MUSEE D'HISTOIRE DE NANTES DANS LE CHATEAU DES DUCS DE BRETAGNE comprenant plusieurs salles consacrées à la traite négrière : « *Nantes, le négoce et l'or noir au 18^e siècle* ».

MARS 2007 : GUIDE DES SOURCES DE LA TRAITE NEGRIERE, DE L'ESCLAVAGE ET DE LEURS ABOLITIONS

Publication du guide réalisé sous la conduite des Archives de France sous la direction de Claire Sibille et publié par la Documentation Française. Cet ouvrage fondamental recense l'essentiel des fonds disponibles sur cette histoire, notamment outre les fonds des Archives Nationales d'Outre-mer (ANOM) ceux des archives départementales de la façade Atlantique et des outre-mer, mais aussi les fonds dépendant des collections des ministères de la défense ou des affaires étrangères, ainsi que des chambres de commerce. En 2009, le guide est mis en ligne <http://www.archives-esclavage.culture.gouv.fr>

13 mars : à l'occasion de cette publication, une journée d'études et de présentation est organisée aux Archives nationales.

2008

LES ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER publient un recueil de documents d'archives sous le titre *Esclaves, regards de Blancs* sous la direction d'Eveline Camara, d'Isabelle Dion et de Jacques Dion.

MISE EN LIGNE DE L'INVENTAIRE PARTIEL DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE piloté par la direction des Musées de France et le Comité pour la mémoire de l'esclavage sur le site <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/inventaire>

POINTE-A-PITRE (GUADELOUPE) MUSEE SCHŒLCHER : lancement d'importants travaux de rénovation dans le cadre de la redéfinition du projet muséographique du premier musée de Guadeloupe, inauguré le 21 juillet 1887 grâce aux dons de Victor Schœlcher (une partie des collections est numérisée sur le site www.cg971.fr).

- 2009 10 MAI : INAUGURATION DES NOUVELLES SALLES PERMANENTES DU MUSEE D'AQUITAINE CONSACREES A « BORDEAUX ET LE COMMERCE ATLANTIQUE » dans le cadre de la cérémonie officielle de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions décentralisée à Bordeaux.
- Lancement des RENCONTRES DE L'ATLANTIQUE associant le Musée d'Aquitaine et le CIRESC tous les deux ans (2007 : Haïti, une histoire de l'esclavage ; 2009 : Affranchis et descendants d'affranchis ; 2011 : esclavages, traite, travail contraint en Afrique)
- 2010 LANCEMENT PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION DU PROGRAMME TRANSVERSAL SUR LES PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE en réponse aux préconisations du CPMHE sur la finalisation de l'inventaire, la préparation d'une grande exposition et l'inscription des patrimoines de l'esclavage comme une priorité dans la politique de numérisation
- 18 SEPTEMBRE : GUADELOUPE, LANCEMENT A L'INITIATIVE DU CONSEIL GENERAL D'UN CIRCUIT PATRIMONIAL ET MEMORIEL AUTOUR DE 18 SITES SELECTIONNES POUR LEUR LIEN AVEC L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE à l'occasion de la Journée du patrimoine (http://www.cg971.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1220&Itemid=1215)
- 2011 - Avril : COLLOQUE SUR LES PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE A LA ROCHELLE dans le cadre du programme du ministère de la Culture et de la Communication sur les patrimoines de la traite. Les principales contributions sont reprises dans le numéro 20 de *In Situ*, la revue numérique des patrimoines (2013) (<http://insitu.revues.org/10026>)
- Mai : Paris - COLLOQUE INTERNATIONAL CO-ORGANISE PAR FRANÇOISE VERGES, LE CPMHE ET LE MUSEE DU QUAI BRANLY « EXPOSER L'ESCLAVAGE » dans le cadre des manifestations autour de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Les actes du colloque sont publiés par *Africultures* en 2013.
- NOVEMBRE : RAPPORT SUR LA MEMOIRE DES EXPOSITIONS ETHNOGRAPHIQUES ET COLONIALES DU CPMHE - recommandations visant à la mise en place d'une signalétique commune sur l'ensemble du territoire nationale pour identifier les lieux liés à l'histoire coloniale, à commencer par ceux liés à l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, à l'instar de ce qui a été fait au Royaume-Uni, et pour développer des applications numériques pour appareils mobiles.
- NUMERISATION ET MISE EN LIGNE PAR LES ARCHIVES DE FRANCE ET LE MINISTERE DE LA DEFENSE D'UNE BASE DE DONNEES A PARTIR DES JOURNAUX DE BORD DE CAMPAGNES DE TRAITE NEGRIERE entreprises entre 1721 et 1757 dans le cadre de la *Compagnie des Indes* au départ de Lorient. Ces journaux de bord concernent au total, outre la France, une quinzaine de pays actuels, notamment : en Amérique, les États-Unis (Louisiane) et Haïti ; en Afrique, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Bénin, l'Angola, la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), le Mozambique, la Tanzanie, l'île Maurice et Madagascar ; et, dans ces deux continents, la France ultramarine : Martinique, Guyane, Guadeloupe et Réunion.
<http://www.culture.gouv.fr/documentation/archim/journaux-de-bord.html>
- 2012 NANTES - REALISATION D'APPLICATIONS MOBILES pour smartphone par le musée d'histoire de Nantes autour de ses principales collections, notamment l'application « NantesTraite » (audioguide pour 1h30 de visite disponible en Français, Anglais, Espagnol, Italien)
- LA ROCHELLE : MISE EN PLACE D'UN PARCOURS MEMORIEL SUR LE THEME DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE DANS LA VILLE
- 25 MARS : INAUGURATION DU MEMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE NANTES, le plus grand monument commémoratif dédié à la traite, l'esclavage et les luttes pour leur abolition en Europe. Situé sur les quais de Loire, ce projet est initié en 1998 et confié en 2002 à l'artiste Krzysztof WODICZKO qui remporte le concours lancé par la ville, et propose, avec l'architecte Julian Bonder, un parcours commémoratif sur une esplanade de 7000m2 avec des plaques de verre rappelant le nom des navires et les dates de départ des expéditions négrières nantaises, avec, dans un passage souterrain, « cœur du mémorial », un parcours méditatif en hommage aux luttes contre l'esclavage à travers des textes issus de tous les continents concernés. www.memorial.nantes.fr
- 11 DECEMBRE : UNESCO – LA ROUTE DE L'ESCLAVE – Lancement du projet de *Réseau international des gestionnaires de sites et d'itinéraires de mémoire* en vue l'élaboration d'un guide méthodologique à l'attention des opérateurs culturels dans le domaine de la mémoire de l'esclavage faisant suite au colloque

de Brasilia organisé avec la fondation Palmarès du 20 au 23 août 2012 sur la gestion des sites de mémoire liés à la traite négrière et à l'esclavage.

MISE EN PERSPECTIVE DE LA VALORISATION DES PATRIMOINES AUX MEDIATIONS CULTURELLES

Dès son premier rapport en 2005, le *Comité pour la mémoire de l'esclavage* (2004-2009) a souligné le rôle des institutions culturelles en vue d'une inscription pérenne de la traite et de l'esclavage dans l'espace public. A sa suite, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE (2009-2012) a fait du développement des médiations culturelles l'un des axes majeurs de son mandat.

Bien qu'il n'existe pas encore en France un espace muséal consacré exclusivement à l'histoire de la traite et de l'esclavage, à la différence du Royaume-Uni qui a vu inaugurer un Musée international de l'esclavage à Liverpool en 2007, à proximité des docks de ce qui fut le premier port négrier anglais et européen, plus d'une vingtaine de sites et musées, outre-mer et dans l'hexagone, peuvent être identifiés, dont le dernier en date est le *Mémorial à l'abolition de l'esclavage* inauguré à Nantes le 25 mars 2012 après plus de dix ans de travail. L'engagement des collectivités locales, en premier lieu des villes, dont, bien sûr, les anciens ports négriers, mais aussi de départements ou de régions, a été déterminant dans cette valorisation nouvelle des patrimoines issus de l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Dans l'hexagone comme dans les outre-mer, les sites historiques, les musées ou les monuments commémoratifs se sont multipliés surtout depuis les années 1980, et avec une dynamique nouvelle depuis le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage et, bien sûr, la loi de 2001. La caractéristique première de ces réalisations muséographiques ou mémorielles, dont l'essor est souvent lié à des demandes sociales et à des mobilisations associatives, est d'aborder la question de la traite et de l'esclavage sous l'angle de l'histoire locale ou régionale davantage que dans une perspective globale :

- C'est par exemple le cas à **La Réunion**, où le musée Villèle, installé sur l'ancienne habitation Panon-Desbassayns, évoque la vie dans une plantation au temps de l'esclavage, sans toutefois aborder la question de la traite et de l'esclavage colonial dans son ensemble ;
- C'est également le cas à Nantes, où les salles consacrées à la traite du Château des Ducs de Bretagne, dans le cadre de la réouverture du musée d'histoire de Nantes en 2007, partent d'un parti pris ancré sur approche régionale.

Dans la dernière décennie, les musées d'histoire des principales villes associées au commerce négrier ont engagé d'importants projets de rénovation qui ont été accompagnés d'un nouveau discours visant à les inscrire dans l'histoire de la traite et de l'esclavage et à revaloriser leurs collections dans cette perspective: c'est le cas à Nantes depuis 2007, à Lorient depuis 2008, à Bordeaux et à La Rochelle depuis 2009. La rénovation en cours du Musée de Saint-Malo prévoit l'ouverture d'une section sur la traite en 2015. Outre-mer, le musée Schœlcher en Guadeloupe est engagé dans une importante refonte depuis 2008.

Longtemps a dominé une approche régionalisée de l'inscription de l'histoire de la traite et de l'esclavage dans l'espace public qui est le reflet d'héritages historiques et de processus mémoriels singuliers et différents d'un territoire à l'autre de l'espace français, tant dans les Outre-mer que dans l'hexagone.

Toutefois des développements récents montrent un souci de replacer cette histoire dans une perspective globale et d'inscrire ces nouvelles réalisations des réseaux européens ou internationaux :

- L'ouverture des nouvelles salles permanentes sur « Bordeaux au XVIII^e siècle, le commerce atlantique et l'esclavage » du musée d'Aquitaine en 2009 est au croisement d'une muséographie fondée sur la mise en scène de l'histoire régionale et d'une approche ouverte aux questionnements contemporains

et à la diversité des mémoires de la traite et de l'esclavage, en intégrant des éléments liés à l'Afrique et aux Antilles et en prenant en considération le fait de jouer sur les émotions des visiteurs.

- Pour sa part, le *mémorial de l'Abolition de l'Esclavage* de Nantes a pris le parti de lier l'évocation de la traite nantaise matérialisée dans les plaques de verre tout au long du parcours de l'esplanade du mémorial avec le choix de textes et de voix de tous les continents pour exprimer la résistance et les luttes contre la traite et l'esclavage dans la perspective d'une nouvelle « architecture de l'empathie » en plein essor et renouvellement au niveau international.
- Enfin, le *Mémorial ACTe*, projet en cours de portée par la région Guadeloupe, se distingue par son ouverture sur la création contemporaine mais surtout par la volonté d'apparaître comme un pôle au niveau de l'ensemble de la zone Caraïbe.

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE salue les efforts de plus en plus abouties pour développer autour de ces sites et musées des outils de médiation et de les inscrire dans des réseaux :

- Depuis 2004 la *Route des abolitions* associe cinq sites dans l'est de la France, autour de la Maison des droits de l'homme et de la négritude de Champagny et du Château de Joux ;
- En 2010, le Conseil général de Guadeloupe a initié un circuit patrimonial et mémoriel autour de 18 sites sélectionnés en lien avec l'histoire de l'esclavage en liaison avec l'UNESCO et le projet *la Route de l'Esclave* ;
- En 2012, Nantes a lancé un audioguide sur l'esclavage à partir d'application pour smartphone, La Rochelle un parcours mémoriel ;
- En 2012, encore, *la Route de l'Esclave* (UNESCO) a lancé un nouveau programme sur le tourisme mémoriel visant à la réalisation d'un guide méthodologique et de modules de formation destinés aux opérateurs culturels dans le champ de la mémoire de la traite et de l'esclavage.

Il convient également de souligner le développement de la recherche autour des collections, la multiplication des colloques et des publications :

- Le musée d'Aquitaine de Bordeaux a ainsi édité en 2009 un remarquable guide bilingue sur les nouvelles salles dédiés à Bordeaux et le commerce Atlantique ;
- En 2011, le musée Schoelcher de Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, a édité en lien avec le CRDP, le Rectorat et la DAC, un outil multimédia sous la forme d'un DVD intitulé "**Une histoire de l'esclavage / Pour une approche éducative à partir des collections du musée Schoelcher et du patrimoine de la Guadeloupe**"
- Les Presses universitaires de Rennes ont publié en février 2012, un ouvrage très complet d'Emmanuelle CHEREL sur le mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes, inauguré le 25 mars 2012, qui retrace la genèse, les enjeux et les controverses autour du projet de 1998 à 2012.

Toutefois, il convient de surmonter le caractère encore parcellaire et fragmenté de cette valorisation patrimoniale et mémorielle avec l'engagement de l'Etat. C'est ainsi que le CPMHE s'est efforcé d'orienter l'action transversale autour des patrimoines de la traite et de l'esclavage engagée depuis 2010 par le ministère de la Culture et de la Communication vers des réalisations concrètes et coordonnées, en préconisant la finalisation de l'inventaire national des œuvres et objets liées à la traite, l'esclavage et leur abolition dans les collections des musées de France, la préparation d'une grande exposition à partir de ces collections, la mise en place d'une signalétique nationale autour des patrimoines de la traite, de l'esclavage et de leur abolition et la réalisation d'un site portail sur les patrimoines de l'esclavage.

*

Le Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage a également engagé la préparation **d'un site internet dédié aux lieux, aux événements et aux acteurs des mémoires de l'esclavage dans l'espace français, dans l'hexagone et outre-mer**. Ce site, associé à celui du comité, permettrait de mettre en lien, voire en réseau des institutions, des sites mémoriels, des porteurs de projet, des associations, et de diffuser le plus d'informations sur la grande diversité des manifestations autour des mémoires de la traite, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition.

LES PRINCIPAUX SITES ET MUSEES EN LIEN AVEC LES PATRIMOINES DE LA TRAITE ET DE L'ESCLAVAGE EN FRANCE

Musées et sites dans l'hexagone avec des espaces permanents

Bordeaux	Musée d'Aquitaine (MdF)	http://www.musee-aquitaine-bordeaux.fr
Chamblanc	Maison Anne-Marie Javouhey	http://www.abolitions.org
Champagney	Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme	http://www.abolitions.org
Embermenil	Maison de l'abbé Grégoire	http://www.abolitions.org
Fessenheim	Maison Victor Schœlcher	http://www.abolitions.org
La Rochelle	Musée du Nouveau Monde (MdF)	
Lorient	Musée de la compagnie des Indes	http://musee.lorient.fr
Lyon	Musée africain	
Macon	Musée Lamartine	
Nantes	Château des Ducs de Bretagne de Nantes (MdF)	http://www.chateau-nantes.fr
Nantes	Mémorial de l'abolition de l'esclavage	http://memorial.nantes.fr
Paris	Musée du quai Branly (MdF)	http://www.quaibrantly.fr
Pontarlier	Château de Joux (route des abolitions)	http://www.abolitions.org
Saint-Malo	Musée d'histoire (nouvelles salles en cours de réalisation, MdF)	

Musées et sites outre-mer

Guadeloupe	Musée départemental Victor Schœlcher (Pointe-à-Pitre)	http://www.cg971.fr
	Habitation Beausoleil (Saint-Claude)	
	Fort Louis Delgrès (Basse-Terre)	
	Habitation Vanibel (Vieux-Habitants)	
	Habitation la Grivelière (Vieux-Habitants)	
	Indigoterie de l'Anse à la Barque (conservatoire du littoral)	
	Cachot d'esclaves de l'habitation Belmont (Trois-Rivières)	
	Fort Fleur de l'Épée (Gosier)	
	Monument à l'abolition de l'esclavage de Petit-Canal	
	Canal des Rotours (Morne-à-l'Eau)	
	Habitation La Mahaudière (Anse-Bertrand)	
	Cimetière d'esclaves de l'Anse Sainte-Marguerite (Le Moule)	
	Habitation Murat (Grand-Bourg, Marie-Galante)	
	Habitation Roussel-Trianon (Grand Bourg, Marie-Galante)	
	Mare au Punch (Grand-Bourg, Marie-Galante)	
	Poterie Fidelin (Terre-de-Bas)	
	<i>Mémorial ACTe (Pointe-à-Pitre, projet en cours)</i>	

Martinique	Musée d'histoire et d'ethnographie (Fort-de France) (MDF)	
	Maison de la Canne (Trois-Ilets)	
	Centre culture de Fonds Saint-Jacques – Centre des cultures des arts et de la Caraïbe(Martinique)	http://www.fondsaintjacques.com
	Musée du château Dubuc (La Trinité)	
Guyane	<i>Maison des cultures et mémoires de Guyane (projet en cours)</i>	
	Musée Anne Marie Javouhey (Mana)	
	Ecomusée de l'Approuague-Kaw (Régina)	
La Réunion	Musée Villèle (Saint-Gilles – MDF)	
	Musée Stella Matunina (Saint-Leu, MDF – en rénovation)	http://www.stellamatutina.fr
Mayotte		

PRECONISATIONS

MISE EN PLACE D'UNE SIGNALÉTIQUE COMMUNE des sites et musées en France et dans l'Outre-mer liés aux mémoires de la traite, de l'esclavage et des abolitions.

MISE EN RESEAU DES SITES ET MUSEES ET DEVELOPPEMENT DES ECHANGES, notamment pour associer les musées de l'hexagone et d'outre-mer, en lien avec la Route de l'Esclave.

REALISATION SOUS L'EGIDE DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX D'UN GUIDE NATIONAL sur les lieux d'histoire et de mémoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition

FINALISATION DE L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS DES MUSEES DE FRANCE autour de la traite, de l'esclavage et de leur abolition en vue de la réalisation d'un guide des collections et de la réalisation de la première grande exposition nationale dédié à l'esclavage

DEVELOPPEMENT DE LA NUMERISATION DES COLLECTIONS ET CREATION D'UN PORTAIL COMMUN SUR LES PATRIMOINES DE L'ESCLAVAGE autour d'un partenariat entre le Comité, des associations, des institutions culturelles, des centres de recherche, dans le cadre des programmes de numérisation financés par le ministère de la Culture et de la Communication.

LANCEMENT D'UN SITE INTERNET « LIEUX ET ACTEURS DE LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE » ASSOCIE A CELUI DU COMITE

OUVERTURE D'UN CENTRE SUR LES ESCLAVAGES DE DOCUMENTATION, D'EXPOSITIONS ET DE RENCONTRES, à la manière du *Schomburg Center for Research in Black Culture* de New York City

Voir également les grands projets présentés en conclusion du Rapport de la mission Vergès sur l'avenir du Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage

LA NUMERISATION ET LA MISE EN LIGNE DE RESSOURCES AUTOUR DE L'HISTOIRE ET MEMOIRES DE LA TRAITE, DE L'ESCLAVAGE ET DES LUTTES POUR LEUR ABOLITION

Les ressources numériques jouent un rôle essentiel dans l'accumulation et la circulation des sources et des savoirs sur les traites négrières, les esclavages et les luttes pour leur abolition. Elles sont également devenues un instrument indispensable pour la valorisation des patrimoines.

Au cours de son mandat le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a fait de la numérisation une priorité. Dans cette perspective, il plaide pour la réalisation d'un portail de référence commun sur les patrimoines de l'esclavage pour porter à la connaissance du public les principales

Les acteurs prenant part à la mise en ligne de ressources et de documentations sur les traites et les esclavages sont nombreux et couvrent un périmètre varié, des archives publiques aux établissements culturels (BNF, musées...), des grandes associations engagées dans la transmission des savoirs (comme les Anneaux de la mémoire, le CM98...) aux grands centres de recherches universitaires (comme le CIRESC).

Il convient de rappeler que d'importantes entreprises de numérisation et de mise en ligne de la documentation autour de la traite négrière et l'esclavage se sont développées dans le monde, comme au Royaume-Uni - autour du Wilberforce et de l'important projet de centre de documentation de l'International Museum of Slavery de Liverpool – sur le continent américain ou dans le cadre de projets financés dans le cadre d'organisation internationales comme la Route de l'esclave placé sous l'égide de l'UNESCO.

Sans viser en rien à l'exhaustivité, il importait dans ce rapport de mandat d'attirer l'attention sur l'importance du développement des sites de références, la multiplicité des approches et sa dimension internationale.

LE SITE INTERNET DU COMITE

www.comite-esclavage.fr - www.cpmhe.fr ou www.cnmhe.fr

Créé en 2005, le site internet du COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, devenu par le décret du 6 mai 2013 COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE, renseigne sur l'activité institutionnelle du Comité mais il a également pour ambition de fournir des informations importantes, nationales et internationales, autour des questions liées à la mémoire de la traite et de l'esclavage.

Le site du comité propose également des ressources permanentes en lignes : rapports, discours officiels, début d'inventaire des collections patrimoniales lancé en 2006.

Un projet de refonte complète du site est à l'étude et il devrait s'imposer avec le renouvellement du Comité. En outre, un site annexe du Comité, dédié aux lieux et acteurs de la mémoire de l'esclavage, est en cours de réalisation.

L'ACCES NUMERIQUE AUX SOURCES EN FRANCE

Pour le chercheur comme pour le citoyen, de nombreuses institutions françaises ont mis en ligne des ressources documentaires de première main sur la traite, l'esclavage et leur abolition. Le CPMHE attire l'attention sur certains des projets qui ont été conduit à sa demande ou avec son soutien

- Depuis 2011, le **guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition**, réalisé par les Archives nationales et publié en 2007 est accessible en ligne : <http://www.archives-esclavage.culture.gouv.fr>. Il est apparaît toutefois nécessaire de repenser l'ergonomie de ce site afin de le rendre plus facile d'accès pour le grand public. Dans ce domaine, le site internet des National Archives du Royaume-Uni peut servir de modèle, notamment sur la partie consacrée à la traite et à l'esclavage : <http://www.nationalarchives.gov.uk/records/research-guides/slave-trade-slavery.htm>.
- Les **archives nationales de l'Outre mer**, dont le site se trouve à Aix-en-Provence, ont engagé une action de valorisation de leurs sources autour de l'esclavage. En 2008, était édité un ensemble de documents issus des collections de l'ANOM sous le titre « Esclaves, regards de Blancs 1672-1913 (Collection Histoires d'outre-mer, ANOM – Images En Manœuvres Editions). Depuis, régulièrement l'ANOM met en ligne et valorise une partie de ces archives sur cette question sur une partie dédié du site des archives nationales : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr> . Une modernisation et refonte de ce site apparaît nécessaire.
- **Gallica**, la **collection numérique de la bibliothèque nationale de France** (www.gallica.bnf.fr), permet d'avoir accès à de nombreuses sources sur la question de l'esclavage colonial et des combats pour son abolition : près de 2800 documents et ouvrages sont en ligne sur la question de l'esclavage du XVIe siècle à nos jours. Il convient de souligner que la bibliothèque Gallica tient également lieu de référencement des livres numérisés en langue française en accès payant.
- En 1998, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, **l'Assemblée nationale** a mis en ligne les débats parlementaires autour de l'esclavage et présenté les figures politiques engagées dans ces débats. En 2011, le CPMHE a demandé à l'Assemblée nationale de valoriser de nouveau ces ressources qui sont accessibles à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/esclavage/abolition.asp>

DES RESSOURCES EN LIGNE POUR L'ENSEIGNEMENT

Les ressources pédagogiques en lignes autour des questions de la traite négrière, de l'esclavage et des luttes pour leur abolition sont nombreuses mais dispersées. Nous ne mentionnons ici que les plus accessibles et les plus importantes.

- En premier lieu, le portail des professionnels de l'éducation, placé sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, EDUSCOL (www.eduscol.education.fr), consacre des espaces à la question de l'enseignement de la question de l'esclavage à l'école et de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.
- D'importantes ressources commentées sur la traite, l'esclavage et les luttes pour leur abolition sont en ligne sur le site *L'histoire par l'image* (www.histoire-image.org), développé sous l'égide du ministère de la culture et de la communication et de la réunion des musées nationaux, des ressources souvent

présentées de manière thématique, comme par exemple cet ensemble sur une révolte d'esclaves en Guyane

- Le CIDEM propose également des ressources en ligne dans une optique tournée vers la formation à la citoyenneté : voir dans les « itinéraires de la citoyenneté » (www.itinerairesdecitoyennete.org) l'ensemble des outils consacrés à la traite négrière, l'esclavage et leur abolition : un fascicule dans la collection « repères pour éduquer » réalisé avec le CPME en 2007, un petit livret pour le primaire « Ebo-Raphaël, l'histoire d'un esclave » réalisé en 2011 avec le soutien du CPMHE , des ressources iconographiques et pédagogiques, des entretiens filmés... En 2013, sera disponible une exposition autour des mémoires de la traite et de l'esclavage réalisée par le CPMHE lors de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions de 2010
- Le CIRESC (centre international de recherche sur les esclavages) propose une documentation en ligne, et développe un ensemble ressources pédagogiques dans une perspective internationale : www.esclavages.cnrs.fr

DES RESSOURCES EN LIGNE LIEES A DES GRANDS ETABLISSEMENTS CULTURELS ET DES MUSEES

Les sites des musées et des établissements culturels

- Sur le site du MUSEE DU QUAI BRANLY, une présentation des collections liés à l'esclavage, mais également des comptes rendu de colloques ou de manifestations culturelle et scientifiques : www.quaibranly.fr
- Le site internet du MEMORIAL A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE DE NANTES présente le mémorial et les manifestations organisées et des ressources pédagogiques pour chaque niveau d'enseignement : www.memorial.nantes.fr

Le Comité pour la mémoire de l'esclavage (CPME) a mis en ligne en 2007 la première partie de l'inventaire des objets et œuvres d'art liés à la traite, l'esclavage et les abolitions dans les collections des musées de France : www.comite-memoire-esclavage.fr/inventaire

Dans le cadre de l'action sur les patrimoines de l'esclavage, le ministère de la culture et de la communication a publié dans le revue numérique InSitu, d'accès libre, (www.insitu.revues.org) sont publiés les actes du colloque de 2011 à La Rochelle (n°20, 2013)

DES RESSOURCES EN LIGNE PROPOSEES PAR DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ASSOCIATIONS

Le site internet des Anneaux de la mémoire propose des informations très complètes et des ressources de qualité sur leurs actions et leur réseau, au niveau régional et international, certaines étant payantes : www.anneauxdelamemoire.org

Le site du CM98 fournit des informations précieuses, notamment sur les recherches généalogiques, sur l'histoire de l'esclavage dans les Antilles, de la documentation historique et sur les manifestations organisées par l'association : www.cm98.fr

Le projet de musée virtuel et de centre de documentation numérique sur les esclavages de l'Institut du Tout-Monde, fondé par Edouard Glissant, dans l'esprit du centre des esclavages proposé dans son rapport de 2007 : www.lesmemoiresdesesclavages.com

Outre-mer, il convient de rappeler l'action de numérisation patrimoniale engagée en Martinique, à travers la banque numérique des patrimoines martiniquais: www.patrimoines-martinique.org

Il est également utile de consulter des sites de ressources pour des informations culturelles générales, comme celui de Gens de la Caraïbe, (www.gensdelacaraibe.org)

D'ici le printemps 2014, le CNMHE devrait développer un site dédié aux patrimoines, aux acteurs et aux événements liés à la mémoire et l'histoire de l'esclavage

DES RESSOURCES INTERNATIONALES EN LIGNE

Parmi les principaux portails et sites de ressources au niveau international, il convient de signaler en premier lieu les importantes bases de données

- Le Trans-atlantic Slave Trade Database qui recense plus de 35000 expéditions négrières entre 1514 et 1866 à partir de fonds d'archives du monde entier : www.slavevoyages.org
- Une base de données iconographiques de tout premier plan sur l'imagerie de la traite et de l'esclavage à travers les siècles avec plus de 1200 images, collectées par Jerome S. Handler, Michael L. Tuite Jr., soutenus par la *Virginia Foundation for the Humanities* et l'Université de Virginie, <http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slavery/index.php>
- La base de données en cours de finalisation sur l'indemnisation des planteurs et propriétaires d'esclaves dans le cadre de l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques réalisée par un groupe de chercheurs de l'*University College of London* à partir des documents d'archives ; <http://www.ucl.ac.uk/lbs/project>
- Le site internet de l'*International Museum of Slavery* de Liverpool (<http://www.liverpoolmuseums.org.uk/ism/index.aspx>), inauguré en 2007, propose une importante documentation et une liste très complète de sites de ressources numériques en langue anglaise (notamment le très complet site pédagogique www.understandingslavery.com) ainsi que des liens vers les principaux centres de recherches et lieux d'histoire et de mémoire dans l'espace anglophone.

INSCRIRE ET VALORISER L'ACTION DE LA FRANCE AU NIVEAU INTERNATIONAL

En 2001 la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité fixe à la France l'objectif de porter cette reconnaissance au niveau européen et de favoriser la coopération internationale notamment pour donner accès aux archives et aux sources.

Au cours de son mandat, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a été particulièrement attentif à l'exigence d'inscrire l'action de la France dans un cadre européen et à renforcer l'engagement de la France au niveau international :

Depuis 2010, les représentants diplomatiques sont invités à la cérémonie officielle à l'occasion de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions tandis que le réseau diplomatique est mobilisé pour organiser des manifestations à cette occasion.

En 2012, sur proposition du CPMHE, la Journée nationale a été élargie aux « mémoires européennes de la traite » et les coopérations avec des institutions internationales ont été renforcées, qu'il s'agisse de l'UNESCO avec La Route de l'esclave, de l'OSCE ou de musées comme l'International Slavery Museum of Liverpool.

La réévaluation du passé négrier et esclavagiste n'est pas une exception française. Cette question traverse tous les pays et les continents concernés par cette histoire :

- Elle concerne l'ensemble du continent américain, les Etats-Unis bien sûr, mais également le Brésil à travers deux dates et un musée. la plupart des pays européens, du Royaume-Uni où se trouve, depuis 2007, le premier musée dédié à l'esclavage colonial et où, tous les ans, d'importantes manifestations culturelles ont lieu en février durant le Black History Month aux Pays-Bas avec un centre dédié à l'histoire de l'esclavage colonial situé à Amsterdam, le NiNsee, et une journée commémorative fixé au 1^{er} juillet...*
- En Afrique aussi, la question de la transmission de la traite et de l'esclavage, bien que sensible, est prise en compte par des institutions culturelles et dans l'enseignement, au Sénégal mais aussi au Bénin, au Ghana, au Togo, ou encore au Qatar...*
- Enfin cette question est également présente dans l'enceinte des institutions internationales, comme l'UNESCO ou l'ONU, de la Conférence de Durban en 2001 à l'instauration en 2008 d'une Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves le 25 mars.*

Le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE a considéré le contexte global dans lequel s'inscrivent aujourd'hui les enjeux mémoriels autour de la traite et de l'esclavage pour inciter la France à mieux orienter et valoriser son action.

Au niveau européen, le COMITE POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE plaide pour des initiatives communes action du parlement européen pour la mise en place d'un véritable réseau associant des musées, des institutions culturelles, des universités et des chercheurs. L'engagement de la France dans le programme La Route de l'esclavage devrait également être renforcé. Le Comité recommande l'organisation de commémorations partagées avec d'autres pays, notamment lors de la Journée nationale des mémoires de la Traite, de l'esclavage et de leurs abolitions

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1948 **10 DECEMBRE : CHARTE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME : DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME – ARTICLE 4 :** « *Nul homme ne sera en esclavage, ni en servitude ; l'esclavage et la traite sont interdits sous toutes leurs formes* »
- 1972 **NEW-YORK CITY (USA) : CREATION DU SCHOMBURG CENTER FOR RESEARCH IN BLACK CULTURE**, à partir des documents et archives collectés depuis les années 1920 par le chercheur Arturo Alfonso Schomburg et légués à la bibliothèque de New-York. Le bâtiment du Schomburg, situé dans Harlem, a été rénové et étendu en 1991 par l'ajout d'un lieu d'exposition et d'une salle de conférence. Ce centre est le plus important lieu de documentation sur les afro-américains américains.
- 1976 **ETATS-UNIS : RECONNAISSANCE OFFICIELLE ET INSTAURATION DU BLACK HISTORY MONTH EN FEVRIER** à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique qui donne une ampleur nationale à la *Negro History Week* lancée en 1926 par George Carter Woodson. Des manifestations culturelles et commémoratives ont lieu dans les principales villes des Etats-Unis pour célébrer l'apport deb .
- 1978 **INSCRIPTION DE L'ILE DE GOREE (SENEGAL) SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE** point d'aboutissement de l'action de valorisation patrimoniale d'un ancien fort. La Maison des esclaves de Gorée, ancienne maison de négociant, est devenue, grâce à l'engagement de son conservateur Joseph NDIAYE l'un des plus emblématiques sites mémoriels au monde dédié aux captifs africains victimes de la traite atlantique. Tour à tour sous domination portugaise, néerlandaise, anglaise et française, l'île de Gorée était l'un des principaux forts de traite européens sur les grandes routes du commerce triangulaire, la Sénégambie étant l'un des points d'approvisionnement en esclaves.
- 1992 **VOYAGE A GOREE (SENEGAL) DE JEAN-PAUL II** qui demande pardon pour « *les aberrations horribles de ceux qui avaient réduit en esclavage leurs frères et sœurs que l'Évangile avait destinés à la liberté* »
- 1993 **LANCLEMENT A OUIDAH (BENIN) DU PROJET « LA ROUTE DE L'ESCLAVE » APROUVE PAR L'UNESCO EN 1993 PAR LA RESOLUTION 27/C.3.13** pour briser le silence sur la traite négrière et l'esclavage. Ce programme intersectoriel mis en place par le Directeur général de l'UNESCO s'appuie sur un comité scientifique international composé d'une quarantaine de membres (restructuré en 2007 et ramené à 20 membres nommés par Directeur Général). Ce projet vise à contribuer à mieux connaître les causes de la traite et ses formes ; mettre en lumière les transformations globales liées à cette histoire ; contribuer à une culture de la paix et favoriser le dialogue interculturel.

Le projet est structuré autour de quatre programmes:

- un PROGRAMME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE s'appuyant sur un large réseau d'institutions et de spécialistes à travers le monde
- un PROGRAMME PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF INTITULE « BRISER LE SILENCE » s'appuie sur un réseau de plus de 7000 écoles associées dans le monde pour encourager l'intégration dans les enseignements scolaires, promouvoir les cultures vivantes et les expressions artistiques et spirituelles
- un programme sur L'IDENTIFICATION ET LA PRESERVATION DES LIEUX ET ARCHIVES ECRITES ET ORALES liées à la traite négrière
- un programme sur le développement d'un TOURISME DE MEMOIRE

En 2012, en lien avec la fondation Palmares (Brésil), la *Route de l'Esclave* a lancé un programme de valorisation, de gestion et de mise en réseau des sites et lieux de mémoire liés à la traite et à l'esclavage dans le monde. L'identification des sites, bâtiments et lieux de mémoire dans de nombreux pays a fait l'objet d'une coopération avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), qui doit se traduire par la définition des itinéraires et circuit touristiques.

<http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/dialogue/the-slave-route>

- 1995 **BENIN : OUIDAH, INAUGURATION DE LA « PORTE DU NON RETOUR »**, monument en mémoire des captifs Africains victimes de la traite sur l'un des principaux lieux d'approvisionnement en esclaves des Européens.
- Après le site de la Maison des esclaves de l'île de Gorée, au Sénégal, réalisation de sites mémoriels à Ouidah ou Porto Novo, met en évidence la manière dont les sociétés africaines contemporaines sont travaillées par les traces de la traite et de l'esclavage et comment s'y élaborent, à travers des processus de patrimonialisation, des mises en scène culturelles et parfois religieuses par-delà la séparation entre bénéficiaires et victimes de la traite.
- Le processus commémoratif, en Afrique comme en Europe et dans les Amériques, relève de dialectiques semblables entre traitement de fractures sociales héritées et réconciliation autour de rites culturels et civiques.
- CANADA : RECONNAISSANCE ET INSTAURATION D'UN BLACK HISTORY MONTH**
- 1999 **PAYS- BAS : LANCEMENT DU PROJET DE MONUMENT NATIONAL DEDIE A LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE PAR LE LANDELIJKE PLATFORM SLAVERNIJVERLEDEN** autour de l'engagement de la communauté noire néerlandaise qui aboutit, en 2002, à l'inauguration du monument national et à l'ouverture en juillet 2003 de L'INSTITUT NATIONAL POUR L'ETUDE DE L'ESCLAVAGE NEERLANDAIS ET DE SES HERITAGES (le NiNsee) à Amsterdam à la fois centre de ressource et de recherche. Une commémoration annuelle est organisée le 1^{er} juillet, en référence à l'abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises 1^{er} juillet 1863.
- LANCEMENT DU RECONCILIATION TRIANGLE PROJECT** associant la ville de Liverpool, principal port négrier d'Europe, Cotonu (Bénin) et Richmond (Etats-Unis) pour le pardon et la réconciliation.
- 2001 **31 AOUT-8 SEPTEMBRE : CONFERENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XENOPHOBIE ET L'INTOLERANCE DE DURBAN ORGANISEE PAR L'UNESCO** à l'occasion de laquelle certains Etats et des ONG demandent que l'esclavage soit reconnu comme un « crime contre l'humanité » et que des « réparations » soient envisagées.
- 2003 **JUILLET : EN VISITE SUR L'ILE DE GOREE (SENEGAL) LE PRESIDENT DES ETATS-UNIS GEORGE W. BUSH QUALIFIE L'ESCLAVAGE DE « L'UN DES PLUS GRANDS CRIMES DE L'HISTOIRE »**
- 2004 **200^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI – ONU – « ANNEE INTERNATIONALE DE LA COMMEMORATION DE LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE ET DE SON ABOLITION »**
- 2007 **ROYAUME-UNI : 200^E ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE LA TRAITÉ**
- Janvier 2006 : Lancement du bicentenaire de l'adoption le 25 mars 1807 de la loi sur l'abolition de la traite des esclaves (abolition de l'esclavage en 1833) par une commission consultative qui annonce le financement par le gouvernement de projets culturels et sociaux.
 - 9 février 2006 : l'Eglise Anglicane réunie en Synode à Londres présente ses excuses pour son rôle dans la traite négrière « *reconnaissant les dégâts causés aux héritiers de ceux qui ont été placés en esclavage* ». Bien que ses membres les plus éminents se soient élevées contre l'esclavage, L'Eglise anglicane avait reçu 9000£ pour la perte de ses esclaves des plantations de la Barbade (soit 500 000x d'aujourd'hui)
 - CELEBRATIONS OFFICIELLES POUR LA COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE LA TRAITÉ NEGRIERE à Londres et dans les grandes villes de Grande-Bretagne, notamment Liverpool et Bristol, dans le cadre d'un programme national ; exposition sur la traite et l'esclavage installée au Parlement à Londres : « *The British Slave : Abolition, Parliament and the People* »
 - INAUGURATION A LONDRES DU MEMORIAL OF THE ABOLITION OF THE SLAVE TRADE à Fen Court.
 - Ouverture à LIVERPOOL, le principal port négrier de l'histoire européenne, du premier musée européen dédié à l'esclavage, l'*INTERNATIONAL MUSEUM OF SLAVERY*. Des SALLES PERMANENTES sont consacrées à la traite et à l'esclavage dans plusieurs musées de Grande-Bretagne : réouverture des salles réaménagées du WILBERFORCE HOUSE MUSEUM à Hull, galerie permanente

sur l'esclavage dans le NATIONAL MARITIME MUSEUM DE GREENWICH et dans le MUSEUM OF LONDON DOCKLANDS.

- PLUS DE 250 EXPOSITIONS TEMPORAIRES SONT ORGANISÉES DANS TOUTE L'ANGLETERRE, dont « *Equiano* » au Birmingham Museum and Art Gallery et « *Breaking the Chains : the Fight to End Slavery* » au British Empire and Commonwealth Museum de Bristol.
- Un SITE INTERNET interroge la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite de 1807 interroge dans le cadre d'un PROGRAMME INTITULÉ « *1807 COMMEMORATED* » initié par un groupe de chercheurs : www.history.ac.uk/1807commemorated
- Lancement non officiel d'un *BLACK MONTH HISTORY* EN GRANDE-BRETAGNE

2008 **ONU – ADOPTION DE LA DATE DU 25 MARS COMME JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMEMORATION DES VICTIMES DE L'ESCLAVAGE ET DE LA TRAITE TRANSATLANTIQUE DES ESCLAVES** à la demande notamment des pays de la zone Caraïbes à la suite des manifestations pour les 200^e anniversaire de l'abolition de la traite. Des événements culturels sont organisés chaque année autour d'un thème pendant plus d'une semaine à New York City, au siège de l'ONU, et, le 25 mars, se tient une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU. L'installation d'un mémorial permanent à la mémoire des victimes de l'esclavage est en projet sur le site des Nations-Unies à New York City (USA).

2009 **18 JUIN : ETATS-UNIS, RESOLUTION DU SENAT POUR « L'ESCLAVAGE ET LA SEGREGATION RACIALE » PRESENTANT DES «excuses aux Noirs américains au nom du peuple américain, pour le mal qui leur été fait, ainsi qu'à leurs ancêtres qui ont souffert de l'esclavage et des lois Jim Crow** ». La déclaration ne peut servir de support à une plainte contre les Etats-Unis. Cette déclaration solennelle approuvée par acclamation. En juillet 2008 la Chambre des Représentants avait approuvé une déclaration présentant des excuses au nom du gouvernement pour « *l'injustice fondamentale, la cruauté, la brutalité et l'inhumanité* » de l'esclavage et de la ségrégation raciale.

2011 **ONU : ANNEE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE** décidée par l'Assemblée générale de l'ONU avec la résolution 64/169

SENEGAL : ADOPTION D'UNE LOI RECONNAISSANT LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE COMME CRIME CONTRE L'HUMANITE

2012 **ETATS-UNIS LANCEMENT OFFICIEL DES TRAVAUX DU FUTUR MUSEE NATIONAL DE LA CULTURE ET DE L'HISTOIRE AFRO-AMERICAINES LE 22 FEVRIER PAR BARACK OBAMA** : Le *NATIONAL MUSEUM OF AFRICAN-AMERICAN CULTURE AND HISTORY* dont la création a été autorisée en 2003 dans la *Smithsonian Institution* à Washington par le Congrès des Etats-Unis ouvrira ses portes en 2015.

Le Président des Etats-Unis souhaite qu'à travers ce musée les combats et les sacrifices des Afro-Américains ne seront plus considérés comme étant « *en marge de la grande histoire américaine* » mais comme « *une partie importante de notre histoire partagée* ».

Pour compléter ses collections, une opération de collecte a été lancée à travers l'opération « *Save our African-American Treasure* » et une exposition du Musée national d'histoire américaine est consacrée à « *L'esclavage à Monticello : le paradoxe de la liberté.* »

2013 **ROYAUME-UNI : LANCEMENT DU SITE DE DONNEES LEGACIES OF THE BRITISH SLAVE-OWNERSHIP réalisé dans le cadre de projets initiés par l'University Collège de Londres (UCL)** qui permet de retracer l'ensemble des propriétaires d'esclaves dans l'empire britannique et les indemnités reçues à la suite de l'abolition de l'esclavage en 1833 : www.ucl.ac.uk/lbs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE NATIONAL POUR LA MEMOIRE ET L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE
MINISTRE DES OUTRE-MER
27, rue Oudinot 75007 Paris